



CPTS NICE NORD
ET
SES COLLINES
PROJET DE SANTE



Table des matières

Projet de santé	3
1- Identité de la structure	3
2- Caractéristiques du territoire de la CPTS	4
Description du territoire du projet	4
Diagnostic territorial et problématiques de santé identifiées sur le territoire	4
Identification, analyse et articulation de l'offre existante du territoire en lien avec la CPTS	6
Offre de soins libérale	7
Offre de soins sanitaire	8
Offre médico-sociale	9
Offre de soins en santé mentale	9
Offre de soins en addictologie	11
Offre sociale	11
Offre de coordination	11
Offre de prévention	11
Modalités existantes de travail et de communication entre la CPTS et les autres acteurs impliqués	12
3- Organisation de la CPTS	14
Les professionnels de santé membres de la CPTS	14
Description de l'organisation de la gouvernance du projet	15
Statuts associatifs loi 1901 complets : annexe 2	15
Organigramme de la gouvernance actuelle	15
Organigramme de la gouvernance à venir	15
Système d'information	17
Dynamique d'inclusion et d'ouverture de la CPTS	17
Liste des services et/ou établissements partenaires de la CPTS	19
4- Contenu du projet de la CPTS	20
Les missions de la CPTS	20
Les actions de télémédecine envisagées dans le projet	21
Les actions envisagées par les acteurs impliqués pour mener à bien les actions	21
Les Fiches Actions	22
Fiche action 1 : Accès au médecin traitant	23
Fiche action 2 : Accès aux soins non programmés	25
Fiche action 3 : parcours pluri professionnel autour de la personne âgée	29
Fiche action 4 : Prévention	32
Fiche action 5 : Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire	34
Les Annexes	36
Annexe 1 - Le diagnostic territorial complet	37
Le territoire	37
La population	40
Revenus – Emploi – Chômage - Précarité	41
Le logement :	46



Quartiers prioritaires : Nice	47
Synthèse sur le Quartier prioritaire du territoire	48
L'état de santé	49
Les activités de soins et recours aux professionnels de santé	50
L'offre de soins et de prévention	54
Offre hospitalière	60
Offre médico-sociale	64
Offre de prévention	66
Synthèse	67
Annexe 2 - Les statuts associatifs loi 1901	68
Annexe 3 - Liste des adhérents de la CPTS Nice Nord et ses Collines	101
Annexe 4 - Dossier de presse CPTS Nice Nord et ses Collines	103
Annexe 5 - Listing des professionnels de santé libéraux de Nice Nord-Aspremont et Falicon	112
Annexe 6 - Convention IPA	141
Annexe 7 - Présentation de la CPTS et compte rendu réunion du 23/09/2021	142



Projet de santé

1- Identité de la structure

Projet de santé établi en date d'avril 2022

Structure juridique porteuse du projet de la CPTS :

Nom de la structure:	CPTS Nice Nord et ses Collines
Type de structure:	<input checked="" type="checkbox"/> Association loi 1901
N° SIRET:	895 283 711 00011
Coordonnées de la structure	Adresse postale : 164 Boulevard de Cessole 06100 Nice Téléphone : 06 59 25 24 68 Email : cpts.nicenord.collines@gmail.com Email à diffuser sur le site de l'ARS : cpts.nicenord.collines@gmail.com
Représentant légal de la structure (nom, prénom, profession, téléphone, email)	Mélissa Figini, IDEL Figini.melissa@outlook.com 06 66 77 93 57
Coordonnateur de la CPTS (nom, prénom, profession, téléphone, email)	Aurélié Bottasso, IDEL cpts.nicenord.collines@gmail.com 06 59 25 24 68



2- Caractéristiques du territoire de la CPTS

Description du territoire du projet

COMMUNES	CODE POSTAL	Particularité du territoire (QPV, ZIP, ZAC)
Aspremont	06790	ZIP
Falicon	06950	-
Nice Nord	06100	1 QPV – La Planas

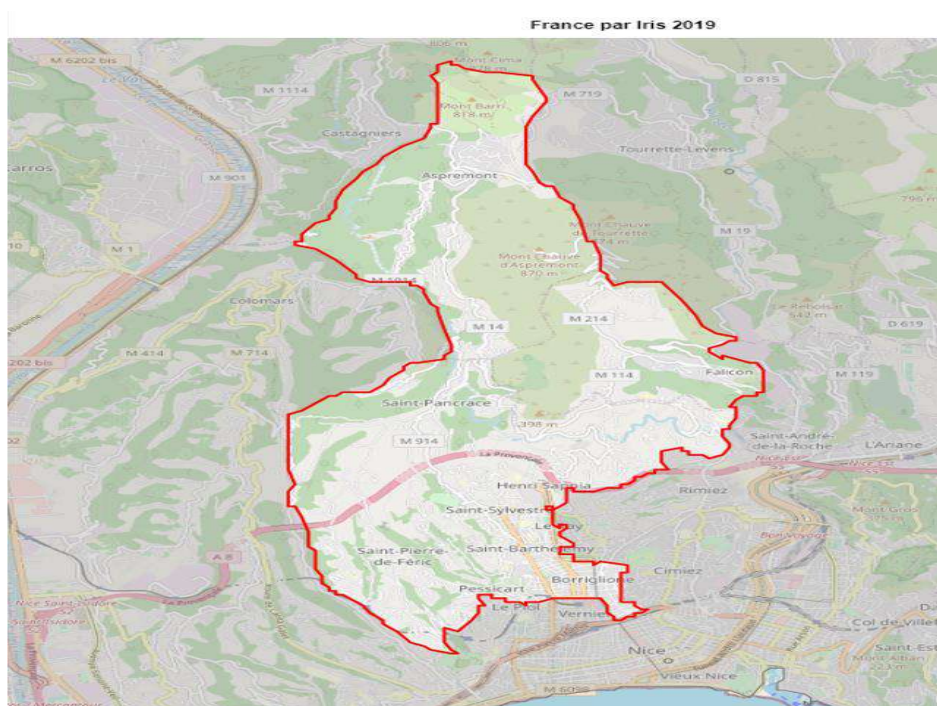
Evaluation de la population concernée par le projet (nombre d'habitants) : **66 232 habitants**

Taille de la CPTS :

Taille 2: entre 40 000 et 80 000 habitants

Diagnostic territorial et problématiques de santé identifiées sur le territoire

Le diagnostic territorial complet est disponible en [annexe 1](#) du projet de santé.



Le territoire de la CPTS Nice Nord et ses Collines couvre trois communes : Aspremont, Falicon et Nice dans sa partie Nord (code postal 06100). C'est un territoire avec des spécificités : un **pôle urbain sur Nice Nord** qui regroupe plus de 93% de la population du territoire et un **pôle rural sur Aspremont et Falicon**. Ces spécificités font ressortir des besoins et des problématiques différentes qui sont pris en compte dans la constitution du projet de santé.



La **population est globalement âgée** :

Nice et Falicon font état d'un **indice de vieillissement élevé** avec respectivement 110,8 et 122,3 vs 99,5 en région. Quant aux tranches d'âge de la population, la proportion des 60-74 et **des plus de 75 ans est plus élevée** qu'en moyenne régionale, surtout sur la commune d'Aspremont. La population vieillit donc plus vite qu'en région. 13,4% des personnes âgées de plus de 75 ans vivent seules sur le territoire vs 11% en région. La CPTS s'oriente donc vers **un parcours en faveur des personnes âgées** d'autant plus que les professionnels de santé constatent une augmentation des hospitalisations de la personne âgée sur le territoire. La CPTS souhaite d'ores-et-déjà travailler en **partenariat avec les Équipes Mobiles de Gériatrie (EMG)** extra et intra-hospitalières afin d'améliorer la prise en charge des personnes âgées sur le territoire.

Un inégal accès aux soins :

Bien que le territoire pris dans son ensemble (Nice en totalité) semble disposer d'une densité supérieure de professionnels de santé libéraux à la région, notamment pour les spécialistes, l'offre **de médecins spécialistes sur Nice Nord est faible**. **Aspremont**, qui est en ZIP et qui ouvre de fait droit aux aides à l'installation pour les jeunes médecins, fait état d'une **grande fragilité quant à l'accès aux soins primaires** avec le recensement de 2 médecins généralistes dont un seul exerce à temps plein. A l'inverse, la population de Falicon dispose d'un accès aux médecins généralistes plus aisé car 4 médecins âgés de moins de 60 ans y exercent leur activité pour 1 992 habitants recensés.

La **démographie médicale est vieillissante** avec plus de **39% des médecins généralistes** âgés de **plus de 60 ans**, cela est donc un facteur d'inquiétude pour un proche avenir. A cela s'ajoute une **proportion de secteur 2 supérieure à la moyenne régionale** : 16% vs 8,6% en région. L'accès aux soins peut être rendu difficile, notamment pour les publics les plus précaires. Il en va de même pour l'accès à des **médecins de spécialité car 59,9% d'entre eux exercent en secteur 2** vs 46,6% pour la région.

L'installation des professionnels de santé n'est pas favorisée par le coût d'acquisition du foncier sur le territoire et par le coût de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). A cela s'ajoute une pénurie de locaux commerciaux disponibles à la location sur les secteurs d'activités du territoire de la CPTS.

Un exercice coordonné peu déployé sur le territoire :

Une seule Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) est répertoriée sur le territoire de la CPTS. La MSP Azur Nice Nord La Planas qui est située sur un QPV de Nice Nord. Dans le but de rendre le territoire attractif, aider à améliorer le temps médical et favoriser la coordination de premier recours, la CPTS souhaite pouvoir **soutenir les projets de MSP ou d'ESP** qui seront initiés et repérés.

Une participation aux actions de prévention nuancée :

Les **campagnes de prévention sont globalement moins bien suivies** par la population du territoire, notamment pour le dépistage des **cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal** avec respectivement 61,6%, 52,2% et 19,2%. Ces taux qui sont tous inférieurs aux moyennes départementales, et même régionales pour le colorectal, doivent être améliorées. La CPTS a pour objectif de mettre en place des **actions de sensibilisation du public et des professionnels de santé** sur le territoire sur les différents dépistages et plus en amont sur les habitudes de vie. Ce travail sur la prévention des cancers est d'autant plus légitime que la prévalence des pathologies en ALD pour les cancers se situe en deuxième position du top 5 selon Rezone



CPTS.

La prévention par la **vaccination contre la grippe saisonnière** est quant à elle **bien suivie** pour les patients de plus de 65 ans et les personnes à risque.

En revanche, les vaccinations infantiles et la participation aux bilans de **prévention bucco-dentaire** des moins de 16 ans sont **inférieures** aux taux départementaux et régionaux.

Des critères de fragilités présents :

Dans son ensemble, le territoire de la CPTS présente **des indicateurs de fragilités plus favorables** avec moins de familles monoparentales, moins de personnes sans diplôme. Toutefois, **le taux de personnes de nationalités étrangères est plus élevé** : 8,6% vs 7,3% en région.

Sur le seul QPV du territoire : **Las Planas**, qui regroupe 2% de la population du territoire de la CPTS, 26,5% des **familles sont monoparentales**, 8% de la population est de nationalité étrangère, 38% de la population à moins de 35 ans, le **taux de pauvreté atteint 40% et 60,4% des revenus déclarés** sont bien **en-dessous** de ceux de la commune de Nice (28,8%). Les données de ce QPV sont similaires aux données habituelles des QPV qui font très souvent état d'une concentration de précarité.

Concernant **l'état de santé de la population** du territoire de la CPTS, on observe notamment une **mortalité prématurée élevée** sur la commune de Nice, une **mortalité évitable** et une mortalité par **SIDA**, essentiellement chez les hommes, et par **hépatites virales** pour les deux sexes. Malgré une baisse constante du nombre de découvertes de séropositivité au VIH, la sensibilisation aux Infections Sexuellement Transmissibles (IST) doit être poursuivie. La Région est la troisième région de France la plus touchée par le VIH et la deuxième région de France la plus touchée par les virus de l'hépatite B et l'hépatite C. C'est pour cela que la CPTS s'attellera à mettre en place au sein du territoire des **actions de prévention concernant la santé sexuelle, en ciblant notamment les publics jeunes (collégiens, lycéens, jeunes adultes)**.

Enfin, on relève que les troubles du comportement tels que les psychoses alcooliques, l'alcoolisme chez l'homme et la surconsommation de psychotropes sont également observés sur le territoire.

Identification, analyse et articulation de l'offre existante du territoire en lien avec la CPTS

La CPTS a d'ores-et déjà identifié un certain nombre de futurs partenaires. Certains partenariats sont déjà en cours de formalisation, notamment avec un CMP du territoire et le DAC. La CPTS s'est également déjà rapprochée d'associations pour les aidants de personnes âgées.

Dans le cadre de son parcours gériatrique, la CPTS Nice Nord et ses Collines est en contact avec un médecin du Centre Pompidou afin de mettre en place des consultations mémoire et d'organiser des prises en charge conjointes. Cela est en cours de formalisation au travers d'une convention de partenariat également. Un lien a également été créé avec l'Équipe Mobile de Gériatrie du CHU de Nice toujours dans l'objectif d'améliorer la prise en charge des personnes âgées du territoire et de limiter leurs hospitalisations.

La CPTS souhaite également promouvoir la mise en place d'Infirmières de Pratique Avancée (IPA) au sein du



territoire. Une IPA, Madame Léonor Lopez, est d'ailleurs impliquée dans le projet de santé, notamment sur le parcours gériatrique. Elle est spécialisée en pathologies chroniques. Une convention a été signée entre Madame Lopez et la CPTS (Cf. [annexe 6](#)). Mme Lopez va travailler avec le Dr Dybal au sein de la MSP Azur Nice Nord Las Planas ce qui devrait permettre une amélioration de la prise en charge des patients grâce à une libération de temps médical. Cela permettra au Dr Dybal de suivre davantage de patients et de bénéficier d'un soutien pour la patientèle dont il s'occupe en EHPAD. A terme, l'objectif serait de pouvoir faire intervenir Mme Lopez sur les communes d'Aspremont et Falicon dans le cadre des prises en charge du parcours gériatrique. Cette action a été soutenue par la CPTS qui a notamment participé aux mises en contact, établissement de la future collaboration. La CPTS voit dans ces nouvelles pratiques professionnelles un moyen de lutter contre la désertification médicale.

Offre de soins libérale

L'offre de soins libérale sur le territoire de la CPTS est globalement **supérieure** aux densités régionales. Les données ci-dessous sont celles relatives à l'ensemble de la commune de Nice. Il n'est pas possible de requêter les données par rue pour déterminer les professionnels relevant du seul territoire de la CPTS. La CPTS a donc réalisé un travail de recensement à son niveau. Le tableau récapitulatif est situé plus loin.

Médecins généralistes

La densité de médecins généralistes sur les trois communes est supérieure à la densité régionale : 13,6 vs 10,9. On dénombre sur le territoire de la CPTS (Nice pris dans sa globalité) **454 omnipraticiens** selon les données Rezone CPTS – SNDS janvier 2022 soit 19 omnipraticiens de moins qu'en 2020. 196 sont âgés de **plus de 60 ans soit 41%**, ce qui peut laisser présager une vague de **départs à la retraite d'ici quelques années**. **Une fragilité** est à noter sur la commune **d'Aspremont qui ne compte que 2 médecins généralistes**, dont 1 seul à temps plein, pour plus de 2 000 habitants, soit une densité à 9. Depuis le nouvel arrêté définissant les zones ouvrant droit aux aides à l'installation des médecins, Aspremont est en **Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)**.

A noter également que **16% des omnipraticiens sont en secteur 2** contre 8,6% en région.

Ainsi, au vu de la structure d'âge des omnipraticiens, de la faible densité de médecins généralistes à Aspremont, de la proportion de médecins en secteur 2, on peut en déduire des difficultés d'accès aux soins de premier recours pour une partie de la population du territoire. Il faut également tenir compte de la proportion de **Médecins à Exercice Particulier (MEP) qui constitue près de 10%** du nombre de médecins généralistes. Compte tenu du fait que certains MEP ne prennent pas de patientèle médecin traitant ce nombre est donc à retrancher de l'effectif global des médecins généralistes qui n'est donc plus que de 409.

Médecins spécialistes

795 médecins spécialistes sont installés sur le territoire. L'offre est bien représentée et la densité supérieure à la moyenne régionale. La structure d'âge est préoccupante car près de **41%** d'entre eux sont âgés **de plus de 60 ans** avec des départs à la retraite à prévoir dans quelques années. Le mode d'exercice en **secteur 2 est choisi pour 59,9%** d'entre eux, taux supérieur à la moyenne régionale (46,36%). Cela peut constituer un frein à l'accès aux soins du second retour.

Les infirmiers : IDEL

1 094 IDEL installés sur le territoire selon Rezone CPTS – SNDS janvier 2021, soit 15 IDEL en moins que les données de décembre 2020 et 11 de moins que celles de janvier 2021. 14% d'entre eux ont plus de 60 ans. Leur **densité et leur structure d'âge** ne sont absolument **pas préoccupantes**.

7 SSIAD interviennent également sur la commune de Nice.



Les masseurs-kinésithérapeutes

659 masseurs-kinésithérapeutes sont installés contre 663 en mars 2021.

Leur densité est supérieure à la moyenne régionale et seulement 19% d'entre eux ont plus de 60 ans.

Chirurgiens-dentistes

Les chirurgiens-dentistes sont au nombre de **371** (contre 388 données Cartosanté au 31/12/20). Leur **densité** est **supérieure** à la moyenne régionale et ils sont relativement **jeunes**. Seuls près de 23% d'entre eux sont âgés de plus de 60 ans.

6 Centre De Santé dentaires sont implantés sur le territoire.

Sages-femmes

Elles sont au nombre de **33** sur le territoire dont 4 âgées de plus de 60 ans. Elles réalisent des actes courants de gynécologie (frottis, contraception) en complément des 68 gynécologues installés sur le territoire.

Leur **activité moyenne est supérieure** à celle de la région : 1 983,3 vs 1 542,7.

Orthophonistes

Selon les données Rezone CPTS SNDS de déc. 2021, **203 orthophonistes** sont installées en libéral. On note une légère augmentation par rapport aux données de décembre 2020 qui en comptait 191.

Leur **densité est supérieure** à la moyenne régionale et leur âge n'est pas un facteur d'inquiétude : plus de **80% ont moins de 60 ans**.

Offre de soins sanitaire

L'offre sanitaire est largement présente et complète sur Nice avec ses centres hospitaliers et ses cliniques privées.

- **Hôpital l'Archet** : avec une capacité d'accueil de 488 lits et 78 places pour des activités de : diabétologie, endocrinologie – maladies métaboliques – gynécologie obstétrique – digestif – addictologie CSAPA – rééducation – soins palliatifs – dermatologie – infectiologie – médecine interne – anesthésie – médecine physique et réadaptation – hématologie onco-pédiatrique – néonatalogie – réanimation et surveillance continue.
- **Hôpital Pasteur** : avec une capacité de 640 lits et 118 places pour des activités de : urgences SAMU SMUR – anesthésie – réanimation – urologie néphrologie – cardiologie – chirurgie réparatrice – orthopédie – traumatologie – unité de chirurgie rachidienne- chirurgie thoracique et vasculaire – pneumologie – neurologie – psychiatrie – ophtalmologie – oxygénothérapie hyperbare – rhumatologie – explorations du système nerveux – centre d'hémodialyse – chirurgie d'urgence digestive et neurochirurgie.
- **Hôpital Cimiez** : avec une capacité de 322 lits et 4 places pour des activités de : gériatrie – évaluation et traitement de la douleur – hygiène et vaccination – médecine légale.
- **L'hôpital Lenval est** un établissement de santé privé d'intérêt collectif qui rassemble l'ensemble des services pédiatriques de Nice répartis sur deux sites : Lenval et L'archet 2. Les activités proposées sont : médecine pédiatrique, chirurgie infantile ; urgences pédiatriques, pédopsychiatrie, néonatalogie, réanimation néonatale, oncologie pédiatrique, consultation hémodialyse, éducation thérapeutique, néphrologie, hématologie-immunologie, rhumatologie et cancérologie.
- **Le Centre Antoine Lacassagne** : est un centre de lutte contre le cancer qui a pour missions : le soin, la recherche et l'enseignement.



- **La clinique St Antoine** : avec une capacité de 80 lits et places de chirurgie et 36 lits de médecine pour des activités de : médecine polyvalente, algologie, gériatrie, gastro-entérologie, pneumologie - chirurgie bariatrique, orthopédique, ophtalmologique, plastique et reconstructrice – gynécologie, neuro-urologie et pelvi péri néologie, ORL et maxillo-faciale, proctologie.
- **La clinique du Parc Impérial** : avec une capacité de 152 lits et places d'hospitalisation, elle propose des activités dans le domaine de la chirurgie, de la médecine et de l'oncologie : chirurgie orthopédique et traumatologique, centre de la main, microchirurgie et urgences main, chirurgie du pied, chirurgie urologique, chirurgie du cancer urologique, chirurgie digestive et viscérale, chirurgie du cancer digestif, gastro-entérologie, cardiologie interventionnelle, chirurgie vasculaire, centre d'ophtalmologie et de rétinologie, ophtalmologie chirurgicale et exploratrice, chirurgie plastique et esthétique, chirurgie du cancer de la peau, chirurgie stomatologique, pneumologie, algologie, anesthésie-réanimation. Elle dispose également d'un service d'urgences.
- **La clinique St Georges** : a une capacité de 66 lits dont 3 dédiés aux soins palliatifs. Elle dispose d'un Centre de Coordination en Cancérologie (3C), d'une Unité de Reconstitution des Cytotoxiques (URC) et d'un Centre de Procréation Médicalement Assistée (PMA). Elle propose des activités dans le domaine de la médecine, de la chirurgie. Elle dispose également d'un service d'urgences 24h/24 pour la médecine, la chirurgie, SOS Main, SOS Dos et SOS Pédiatrie.
- **La polyclinique Santa Maria** : a une capacité de 19 lits pour de la chirurgie ambulatoire, 40 lits pour de la chirurgie traditionnelle et dispose d'un service d'imagerie dont un centre spécialisé dans le dépistage des maladies du sein, d'un centre de laser dermatologique et esthétique, d'un centre de soutien à la parentalité, de consultations pédiatriques et de consultations médicales non programmées ouvertes 7j/7. La polyclinique dispose d'une maternité et d'un service de néonatalogie. Elle effectue des actes de chirurgie.

Offre médico-sociale

Les structures de prise en charge de la personne âgée bien que présentes sur le territoire de la CPTS, sont jugées insuffisantes.

On recense **35 Établissements d'Hébergement pour la Personne Âgée Dépendante (EHPAD)** sur la commune de Nice.

Le DAC C3S intervient sur le territoire. Il intègre l'ancienne **PTA C3S** et la **MAIA Alpes Côte d'Azur**. Un **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est également présent, qui intervient notamment dans le repérage de la fragilité de la personne âgée.

La prise en charge des adultes en situation de handicap est possible sur la commune de Nice avec la présence **d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)**, de **4 Foyers de Vie**, **6 Foyers d'Accueil polyvalents**, **1 Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique** et **1 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)**.

On note la présence à Nice d'un **établissement spécialisé** pour la prise en charge des enfants et adolescents en situation de handicap ou polyhandicapés.

Offre de soins en santé mentale

La prise en charge de la psychiatrie adulte sur le département est répartie dans 10 établissements de santé : 4 publics et 6 privés, sur 4 secteurs : Antibes, Cannes, Grasse et Nice pour 1 220 lits et places en psychiatrie générale.

Nous nous attarderons à décrire ici la prise en charge sur le territoire de la CPTS, c'est-à-dire l'offre à Nice.



Le CHU de Nice possède une **Équipe Mobile Précarité** qui intervient en collaboration avec les différents services de psychiatrie et de santé mentale en dehors des situations d'urgence, une **Équipe Mobile de Psychogériatrie** qui réalise des évaluations à domicile.

Le **CH Sainte Marie** dispose d'une **consultation mémoire** et **l'Institut Claude Pompidou** est dédié à la prise en charge de la **maladie d'Alzheimer**.

La prise en charge de la psychiatrie infanto-juvénile se fait au niveau de :

- **CHU de Lenval** qui propose **1 USPE pour les enfants de moins de 13 ans, 1 UPAG pour les adolescents** et **1 UPTAD pour la prise en charge des troubles alimentaires et la dépression des adolescents**.
- **CHS Sainte Marie** qui propose **1 SIPAD pour la prise en charge des adolescents difficiles**.

Au niveau de la prise en charge libérale, **127 psychiatres** ou neuropsychiatres sont installés d'après Rezone CPTS SNDS déc. 2021. D'après le PTSM de 2021, leur densité est bien supérieure à celle de la région et de la France.

Il existe sur Nice différents lieux d'accueil :

- **Un centre d'Accueil Polyclinique Consultation post urgence psychiatrique** pour les adultes
- **Un centre d'évaluation pédiatrique du psycho traumatisme, psycho trauma**.

Ces espaces sont à destination des personnes qui nécessitent une consultation à la suite d'un choc psycho traumatique, pour souffrance au travail et une consultation spécialisée sur le suicide.

Sont également présents sur Nice pour les adultes :

- **4 CMP dont 1 spécialisé en psycho-traumatismes**
- **4 Centres d'Aide Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP)**
- **2 hôpitaux de jour**
- **1 centre d'accueil**
- **1 centre psychothérapeutique de jour**

L'offre infanto-juvénile dispose de :

- **6 CMP**
- **5 hôpitaux de jour dont 1 qui est un centre psychodynamique** de jour pour les adolescents
- **1 Maison des adolescents** à l'hôpital Lenval

Le CHS Sainte Marie travaille également avec un **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « J'aime Nice »**.
Un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) à Nice.

Par ailleurs, le **Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)** des Alpes Maritimes paru en février 2021 propose des actions à venir pour les 5 années. Certaines actions peuvent concerner le territoire de la CPTS.

- Fiche Action « Organisation de la prise en charge des soins somatiques des patients suivis en CMP du secteur psychiatrique du CHSM », page 203 : comporte des renforcements des échanges avec les professionnels de ville afin d'éviter les ruptures de parcours et le suivi des pathologies somatiques.
- Fiche Action « Mise en place d'un appui spécialisé psychiatrique à la régulation téléphonique du Samu » page 233. Elle comprend la mise en place d'une organisation graduée pour traiter les appels. Cette action est portée par le CH de Nice.
- Fiche action « Mise en place d'un dispositif d'accompagnement vers la pratique physique adaptée à destination des personnes touchées par une maladie psychique » page 297, mise en œuvre par le CLSM et l'équipe Nice ActiSanté.



Offre de soins en addictologie

La commune de Nice compte **4 Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)**. Trois d'entre eux portent des **Consultations Jeunes Consommateurs (CJC)**. Présence également de **2 Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction pour Usagers de Drogues (CAARUD)** pour les personnes qui souffrent de conduites addictives.

Le réseau de coordination « **Addiction 06** » présent sur le territoire propose un soutien aux professionnels de santé de premier recours qu'elle accompagne pour le suivi des patients, la formation et la sensibilisation. Dans le cadre de la mise en place des Dispositifs d'Appui à la Coordination et de la refonte des réseaux spécialisés, Addiction 06 est désormais intégré à ARCA SUD, Dispositif Régional dédié pour l'addictologie. Par ailleurs, le 25 février l'ARS a présenté le Schéma de Prévention et de Prise en Charge de l'addictologie du département des Alpes Maritimes. Il constitue la feuille de route pour les cinq années à venir.

Offre sociale

La prise en charge infantile est réalisée grâce à la présence **d'une pouponnière** à caractère social, **3 établissements expérimentaux enfance protégée**, **1 Foyer de l'enfance**, **4 Maison d'enfants à caractère social (MECS)**, **1 Centre de placement socio-éducatif** et **1 établissement d'accueil mère-enfant**.

Les adultes en situation de précarité sont pris en charge sur le territoire par le biais des **5 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)**, des **3 Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (ADA)** et **7 Maisons relais-pension de famille**.

Offre de coordination

Plusieurs CPTS se partagent la commune de Nice. Le territoire de la **CPTS Nice Nord et ses Collines** est entouré de 3 CPTS. Une est labellisée : **CPTS Nice Ouest Vallée**. Deux autres sont en cours d'écriture de leur projet de santé : **CPTS Nice Centre Nice Est** et **CPTS Vallées du Paillon et de la Banquière**. Un travail de collaboration en inter-CPTS est envisagé. A cet effet, une réunion inter CPTS relative au SAS est programmée le 12 avril 2022 afin d'établir un projet commun sur les trois CPTS du territoire.

4 MSP sont présentes à Nice : Nice Ouest Vallée, Nice Centre Est, Nice Les Moulins et Azur Nice Nord située à Las Planas. Cette dernière est située sur le territoire de la CPTS Nice Nord et ses Collines.

Enfin, **6 centres de santé dentaires** sont ouverts à Nice.

Offre de prévention

Selon le site Oscars du CRES PACA, 24 actions de préventions se sont déroulées sur au moins une des communes du territoire de la CPTS en 2020 et 2021.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Accidents de la vie courante
- Conduites addictives
- Environnement
- Maladies chroniques (autres)
- Maladies infectieuses
- Nutrition (alimentation et activité physique)
- Politique de santé
- Précarité



- Périnatalité – parentalité
- Risque routier
- Santé au travail
- Santé mentale
- Santé scolaire
- Sexualité (contraception, IVG)
- Vieillesse

Modalités existantes de travail et de communication entre la CPTS et les autres acteurs impliqués

Afin de communiquer et d'échanger avec l'ensemble des professionnels du territoire, la CPTS a mis en place un groupe WhatsApp. Celui-ci a permis de présenter le projet de santé, d'informer sur son avancement mais aussi de communiquer sur des sujets variés.

Il convient de préciser qu'il n'a pas été possible d'obtenir des listes nominatives de professionnels sur le territoire concerné. En effet, du fait des règles RGPD, ni l'Assurance Maladie, ni les Ordres ni les URPS ne peuvent les communiquer à des tiers. La CPTS s'est donc attelée à cet objectif. Pour cela, elle a travaillé sur la base de l'annuaire, en identifiant chaque professionnel de son territoire. Une répartition de ce travail a été faite entre différents référents, représentatifs de leur profession. Ce travail de fourmi a nécessité de nombreuses heures. Le détail par profession est présenté en annexe [Cf. annexe 5](#). **Selon les tableaux, on dénombre 72 médecins généralistes, 213 infirmiers libéraux, 24 pharmacies, 159 médecins spécialistes, 136 masseurs-kinésithérapeutes, 5 sages-femmes, 17 pédicures podologues, 1 orthoptiste. Pas d'orthophoniste sur le territoire. La seule limite à cet exercice est l'impossibilité de qualifier l'âge des professionnels, contrairement à l'outil Rezone.**

La CPTS a organisé une réunion d'information le 23 septembre 2021 permettant la présentation, en présentiel, de l'avancement de la constitution de la CPTS. Le témoignage du Docteur Ferrier de la CPTS Pays de Lérins, invité à cette réunion, a permis de conforter les adhérents présents de l'intérêt de se constituer en CPTS. Un retour d'expériences et des échanges constructifs qui ont permis de lancer une dynamique avec les professionnels présents lors de cette réunion.

Cette réunion a également été l'occasion de mettre en place des différents groupes de travail sur les axes identifiés et validés en amont. Des ateliers collaboratifs ont été créés et se sont déroulés d'octobre 2021 à mars 2022 afin d'échanger sur les différents thèmes des missions de la CPTS.

Enfin, un représentant du Grades leSS convié également à cette réunion, a réalisé une démonstration de l'application AZUREZO messagerie. Outil de messagerie instantanée sécurisée permettant de partager des informations concernant la prise en charge des patients. L'objectif de la CPTS est de déployer cette messagerie sécurisée à l'ensemble des professionnels de santé du territoire.

A noter aussi que dans le cadre des relations inter CPTS, un groupe WhatsApp inter CPTS a également été créé. Il permet d'échanger avec les coordinateurs et les présidents des différentes CPTS situées à Nice.



Dans l'objectif d'une communication plus large, la CPTS a mis en place un compte LinkedIn et créé un site internet :



Le site internet permet de partager des informations grand public mais également à destination des professionnels de santé, de communiquer sur des événements, d'adhérer en ligne, etc.

A l'heure actuelle, la coordination entre les professionnels de santé du territoire via un outil commun n'est pas encore réalisable. La CPTS étudie activement l'ensemble des moyens de coordination existants, notamment via une plateforme permettant la coordination des professionnels de santé pour une prise en charge optimale des patients. Aucun choix n'est arrêté à ce jour.



3- Organisation de la CPTS

Les professionnels de santé membres de la CPTS

La liste complète des adhérents à la CPTS se retrouve en [annexe 3](#).

Profession	Nombre de professionnels ayant adhéré à la CPTS en date du 31.03.2022	Nombre de professionnels participant à la gouvernance	Nombre de professionnels ayant participé à l'élaboration du projet de santé
Médecins généralistes	10	2	4
Médecins spécialistes			
Infirmiers	51	3	13
Pharmaciens	7	2	2
Masseurs-kinésithérapeutes	11	2	2
Biologistes	0	0	0
Sages-femmes	2	1	1
Orthophonistes	4	1	1
Orthoptistes	0	0	0
Dentistes	2	1	1
Pédicures-Podologues	1	0	0
Autres (précisez)	1 ostéopathe 1 psychologue / hypnothérapeute 1 Ambulance	0	0
Total	92	12	24



Description de l'organisation de la gouvernance du projet

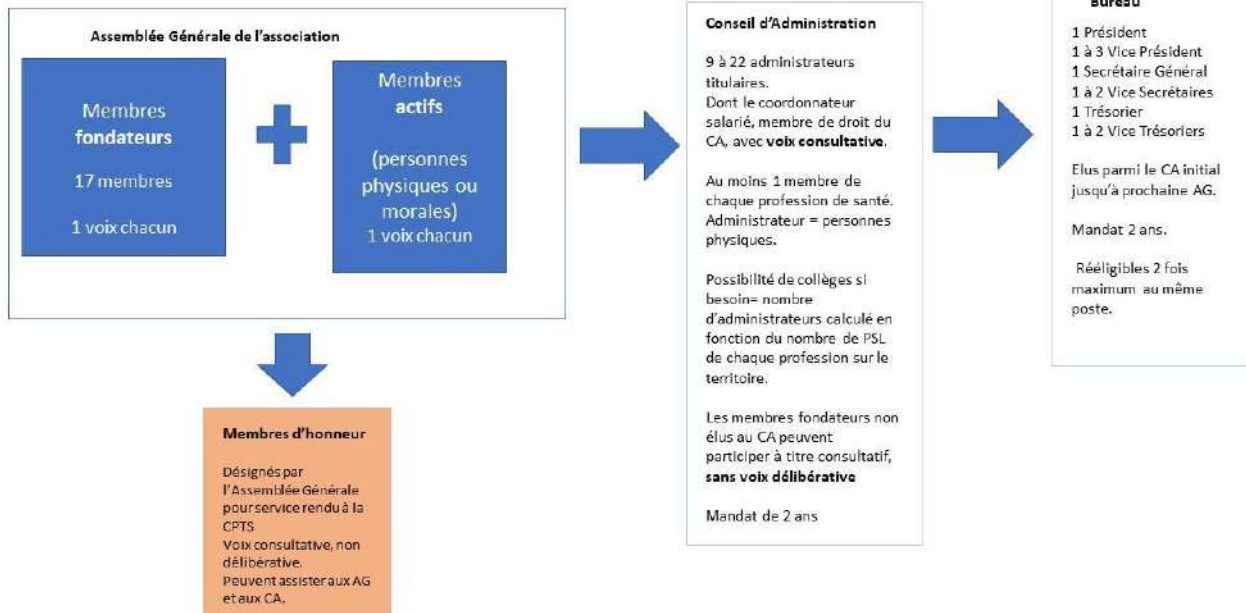
Statuts associatifs loi 1901 complets : [annexe 2](#)

Organigramme de la gouvernance actuelle

ORGANIGRAMME DU BUREAU		
		
Présidente, Mélissa Figini (Infirmière)	Vice-Président, Dr Jean Luc Dybal (Médecin)	Vice-Président, Dr Eric Bienfait (Médecin)
		
Secrétaire général, Yonel Cucia (Infirmier)	Vice-secrétaire, Youssef Nooman (kinésithérapeute)	Vice-secrétaire, Patricia Benveniste (Infirmière)
		
Trésorière, Ameni Nooman (Sage Femme)	Vice-trésorière, Sophie Perrin (Pharmacienne)	Vice-trésorier, Mathieu Pantaleo (Dentiste)

Organigramme de la gouvernance à venir

La gouvernance de la CPTS a été étudiée de façon à garantir une représentation pluriprofessionnelle des acteurs du territoire. La composition se veut inclusive. La place réservée aux membres fondateurs assure une pérennité des actions engagées depuis la création du comité de pilotage initial, tout en permettant une implication de nouveaux professionnels. Elle garantit une continuité de la gouvernance dans le temps, au-delà des seuls membres du CA initial.



Par exception, le premier Conseil d'administration sera composé jusqu'à l'AGO devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et devant se tenir au plus tard le 30/06/2022, est composé des membres fondateurs suivants :

- Collège des Médecins Généralistes (2 administrateurs – 2 postes pourvus – 0 poste vacant) :
 - o Dr BIENFAIT Eric
 - o Dr DYBAL Jean- Luc
- Collège des Médecins Spécialistes (1 administrateurs – 0 poste pourvus - 1 postes vacants) :
 - o (Néant)
- Collège des Chirurgiens-Dentistes (1 administrateurs – 1 postes pourvus – 0 poste vacant) :
 - o Dr PANTALEO Mathieu
- Collège des Docteurs en Pharmacie, en Biologie, en Radiologie (2 administrateurs - 2 postes pourvus – 0 poste vacant) :
 - o Dr PERIN Sophie
 - o Dr MILLERE Cedric
- Collège des Infirmiers (4 administrateurs – 4 postes pourvus – 0 poste vacant) :
 - o BENVENISTE Patricia
 - o FIGINI Melissa
 - o CUCCIA Yonnel
 - o BOTTASSO Aurélie
- Collège des Masseurs-Kinésithérapeutes (2 administrateurs – 2 postes pourvus – 0 poste vacant) :
 - o BLANC Louis Michel
 - o NOOMAN Youssef
- Collège des Autres Paramédicaux Conventionnés : (Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicure-Podologue) (1 administrateurs – 1 poste pourvu – 0 poste vacant)
 - o POTTIER Valérie
- Collège des Paramédicaux non Conventionnés (Diététiciennes, Psychologues, Neuropsychologues, etc.) (1 administrateurs – 1 postes vacants – 0 poste pourvu) :
 - o (Néant)
- Collège des sages femme : (1 administrateur – 1 poste pourvu – 0 poste vacant)
 - o Nooman Aménie

A l'échéance de cette période initiale, l'ensemble des postes d'administrateurs seront soumis à élection lors de l'AGO annuelle de l'association devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et devant se tenir au plus tard le 30/06/2022.



Comme mentionné ci-dessus, une nouvelle AG proposera aux adhérents, en juin de cette année, de procéder à l'élection d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau bureau. La présence des membres fondateurs aura pour objectif de garantir la transmission de l'historique de la CPTS et permettre la continuité des actions initiées. La coordination de la structure est assurée par Mme BOTTASSO Aurélie, membre fondatrice qui a d'abord assuré la présidence de la structure. Elle a ensuite cédé sa place afin de prendre le poste de coordination de la CPTS. C'est elle qui fait l'interface entre les professionnels du terrain, le bureau, et les instances. Elle s'occupe de la gestion courante administrative et s'est attelée à la rédaction du projet de santé.

Système d'information

Actuellement, la communication entre les membres de la CPTS est essentiellement réalisée via WhatsApp, téléphone, mail ou messagerie sécurisée lorsqu'il s'agit de partage d'informations concernant les patients.

La CPTS s'attèle au déploiement de la messagerie sécurisée instantanée d'AZUREZO. Pour autant, pour mener à bien l'ensemble des missions portées par la CPTS, un outil de coordination sera nécessaire. Le choix de l'outil IN SITU a semblé le plus judicieux pour la gestion des soins non programmés. Il est en cours d'installation au sein de la CPTS et des professionnels de santé.

Dynamique d'inclusion et d'ouverture de la CPTS

Le projet de la CPTS Nice Nord et ses Collines a été initié en octobre 2020 par plusieurs professionnels de santé du territoire ayant la volonté de se coordonner pour prendre en charge les patients et ayant identifié des problématiques communes. Un groupe projet issu de ce cercle restreint de professionnels a tout d'abord été composé puis, pas à pas, le groupe des membres fondateurs a été composé et la lettre d'intention rédigée.

Parmi les membres fondateurs, certains professionnels de santé se sont attelés à la création d'un carnet de contacts exhaustifs des professionnels de santé du territoire (Nice Nord, Aspremont et Falicon). Ce travail a permis de contacter l'ensemble des professionnels de santé du territoire par voie postale (Fac Copy) afin de leur présenter le projet de CPTS. Ils ont été invités à rejoindre la dynamique de l'équipe.

Suite à la validation du préprojet de la CPTS par la Commission de Coordination de l'Offre de Proximité Départementale (CCOPD) en février 2021 puis à la création de l'association, les membres de la CPTS ont réalisé une soirée de lancement en septembre 2021 ([Cf. annexe 7 - présentation + CR réunion](#)).

Cette soirée de lancement a réuni 80 professionnels de santé. Parmi eux, la CPTS comptait à cette date 65 adhérents. Cette soirée a permis la présentation des missions de la CPTS, des thématiques retenues et la création des différents groupes de travail.





Afin de toucher très largement les professionnels de santé du territoire la CPTS a fait appel à un journaliste, à l'issue de cette soirée, pour diffuser l'information dans la presse locale. Un dossier de presse a été réalisé pour l'occasion ([Cf. annexe 4](#)).

La communication des informations sur l'état d'avancement du projet se fait via le site internet de la CPTS.

Liste des services et/ou établissements partenaires de la CPTS

Service / Etablissement	Nom du représentant	Localisation	Partenariat formalisé (oui/non)	Participation à la gouvernance (Oui/non)
CRCDC	Drifa Ayadi	Antenne Alpes-Maritimes	En cours	non
DAC	Isabelle Pousher	06	Oui convention signée	non
CH de Nice : EMG + Neurologie	Dr Mahagne	Nice	En cours	non
Equipe mobile gériatrique	Dr Mailland	NICE	En cours (en avril)	non
IPA	Mme LOPEZ Leonor	Nice	oui convention signée	non

La CPTS effectue un travail en inter CPTS à Nice, notamment concernant la future mise en place du SAS, en collaboration avec la CPTS NOV et Nice Centre Nice Est.



4- Contenu du projet de la CPTS

Les missions de la CPTS

Missions	Description synthétique des objectifs attendus à court et moyen terme (Préciser à chaque fois les objectifs en faveur des patients, et s'il y a un type de patient ciblé/prioritaire, et les objectifs pour les acteurs impliqués)
MISSIONS SOCLES (OBLIGATOIRES) – si ces missions ne sont pas remplies, le projet ne pourra pas être reconnu comme CPTS et ne pourra pas être financé au titre de l'ACI	
Améliorer l'accès aux soins : faciliter l'accès au médecin traitant	L'objectif de cette mission est de faciliter l'accès à un médecin traitant pour les publics cibles : les plus de 70 ans, les patients en ALD et bénéficiaires de la CSS, désireux de trouver un médecin traitant sur le territoire et de permettre une meilleure prise en charge de ces patients.
Améliorer l'accès aux soins : améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville	<p>Les objectifs de cette mission sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une organisation territoriale permettant aux médecins généralistes de proposer et d'assurer des consultations de soins non programmés sans désorganisation de leur activité, - Répondre aux demandes de SNP dans les 24 h de la demande, - Faciliter l'accès au second recours, - Permettre le désengorgement des urgences hospitalières.
Organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient	<p>La mise en place d'un parcours autour de la personne âgée de plus de 75 ans, dépendante vivant à domicile, a pour objectifs d'améliorer la coordination de sa prise en charge et de favoriser son autonomie afin de contribuer à son maintien à domicile.</p> <p>Les professionnels de santé du territoire ont également identifié une problématique liée à la santé mentale. L'objectif pour la CPTS est de déployer également un parcours sur cette thématique. Néanmoins, à ce jour, la réflexion n'est pas suffisamment mature. La CPTS a fait le choix de ne pas présenter de parcours sur le thème afin de permettre aux professionnels du territoire de se laisser le temps de le construire de manière opérationnelle. Pour autant, des contacts commencent à être pris avec les professionnels du champ de la psychiatrie, notamment CMP. La fiche action sera présentée ultérieurement par voie d'avenant au contrat ACI.</p>



MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELLES	
Développer la qualité et la pertinence des soins	La CPTS ne sera pas en mesure de déployer cette mission la première année. Elle sera réfléchié et construite une fois que les professionnels de santé auront identifié la ou les thématiques à travailler.
Accompagner les professionnels de santé sur le territoire	L'objectif majeur de cette mission est de promouvoir l'attractivité du territoire de la CPTS et promouvoir également l'exercice coordonné, afin de permettre de nouvelles installations.

Les actions de télémédecine envisagées dans le projet

La CPTS envisage l'utilisation de la télémédecine afin de mener à bien différentes missions de son projet de santé. Elle proposera l'outil de téléexpertise mis à disposition gracieusement par l'URPS ML pour la dermatologie et la cardiologie via la plateforme EXTELIB. Aussi, la CPTS entend acquérir une (ou plusieurs) mallettes de télémédecine afin de pouvoir effectuer des consultations au domicile des patients, notamment dans le cadre du parcours de soins de la personne âgée. Cela concerne des patients ne pouvant être mobilisés ou des patients isolés. Ces outils feront également l'objet d'une demande de financement auprès de la Région et du Fonds Ségur.

Les actions envisagées par les acteurs impliqués pour mener à bien les actions

Les membres de la CPTS ont pour objectif de faciliter l'exercice des professionnels de santé du territoire et de permettre une meilleure prise en charge des patients de manière coordonnée. Pour se faire, la CPTS devra poursuivre son travail pour fédérer les professionnels de santé, poursuivre la construction de ses collaborations et de ses partenariats. La CPTS inclura bien entendu dans cette démarche les acteurs sociaux et médico-sociaux.

La CPTS poursuivra et développera ses actions de communication et d'information vers le grand public et vers les professionnels du territoire.



Les Fiches Actions



Fiche action 1 : Accès au médecin traitant

<p>Mission socle/complémentaire de l'ACI à laquelle les actions se rattachent</p>	<p>Faciliter l'accès à un médecin traitant</p>
<p>Principaux éléments du diagnostic territorial en lien avec les actions</p>	<p>Le territoire de la CPTS compte 66 232 habitants dont 62 053 sur Nice Nord (code postal 06100), 1 992 à Aspremont et 2 187 à Falicon.</p> <p>Près de 94% de la population du territoire est donc basée sur Nice Nord.</p> <p>Selon Rezone CPTS (Nice pris dans son ensemble), on dénombre :</p> <p>454 Médecins généralistes dont 2 à Aspremont et 4 à Falicon. Parmi eux, on compte 45 Médecin à Exercice Particulier que nous ne pouvons pas prendre en compte pour la mission d'accès à un médecin traitant.</p> <p>Nous pouvons donc dire que le territoire (dont Nice en globalité) dénombre 409 médecins généralistes, près de 39% d'entre eux ont 60 ans ou plus et 23% ont plus de 65 ans.</p> <p>Selon le recensement de la CPTS, son territoire compte 72 médecins généralistes, 159 médecins spécialistes.</p> <p>Toujours d'après les données Rezone CPTS (<i>source DCIR/SNDS/SNIIRAM - année glissante du 01/07/2020 au 30/06/2021</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10,9% de la population du territoire consommante de 17 ans et plus n'a pas de médecin traitant (supérieur au département et sensiblement identique à la région), - 1,1% des consommateurs de 17 ans et plus en ALD n'ont pas de médecin traitant (identique aux moyennes départementale et régionale), - 1,4% des consommateurs de 17 ans et plus bénéficiaires de la CSS n'ont pas de médecin traitant (sensiblement supérieur à la région, mais inférieur au département). A noter que ce taux est à prendre avec précaution, les communes d'Aspremont et Falicon étant neutralisées par la CNIL. - Enfin, parmi les 70 ans et plus consommateurs, 5,7% n'ont pas de médecin traitant (supérieur au département et à la région). <p>L'ensemble de ces données sera à affiner en fonction du code postal de Nice Nord, mais on note tout de même que l'ensemble des taux est supérieur aux moyennes départementales.</p>
<p>Objectif général et objectifs spécifiques</p>	<p><u>Objectif général</u> : Faciliter l'accès à un médecin traitant.</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> :</p>



	Réduire le nombre de patients cibles prioritaires sans médecin traitant (les plus de 70 ans, les patients en ALD et bénéficiaires de la CSS).
Public bénéficiaire	Toute la population du territoire de la CPTS sans médecin traitant avec en priorité les plus de 70 ans, les patients en ALD et les bénéficiaires de la CSS.
Actions envisagées	<p>Faire un recensement des patients cibles sans médecin traitant en partenariat avec la CPAM.</p> <p>Faire un recensement des médecins généralistes pouvant prendre en charge de nouveaux patients au cabinet et/ou à domicile. Établir un répertoire.</p> <p>Solliciter les médecins généralistes du territoire afin de les mobiliser et de les faire adhérer à la mission.</p> <p>Définir une procédure de mise en relation patient/médecin traitant.</p> <p>Communiquer sur le dispositif auprès des patients cibles, des professionnels de santé du territoire.</p>
Moyens nécessaires (outils)	<p>Création d'un groupe de travail pour mettre en place les différentes actions</p> <p>Partenariat avec l'assurance maladie</p> <p>Outils de recensements des patients cibles de l'assurance maladie</p> <p>Procédure de mise en relation patient/médecin traitant</p> <p>Communication à l'ensemble des PSL du territoire et des patients cibles</p>
Acteurs impliqués et Partenaires	<p>Médecins généralistes</p> <p>Assurance Maladie</p> <p>Paramédicaux : IDEL, pharmaciens, MK, etc</p>
Coordonnateur de l'action	Aurélie Bottasso, coordinatrice, Figini Melissa
Calendrier indicatif: <ul style="list-style-type: none"> ● Début de la mise en place ● Etapes clé 	<p>Signature de l'ACI envisagée mai-juin 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avril 2022 : recensement des Médecin généralistes pour nouvelles prises en charge (cabinet + domicile) + mise en place IN SITU - Septembre 2022 : recensement des patients sans médecin traitant - Septembre 2022 : rédaction et mise en place de la procédure de mise en relation
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de moyens :</u> Procédure de mise en relation patient/médecin traitant Partenariat</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de Médecins généralistes acceptant de prendre en charge de nouveaux patients</p> <p><u>Indicateurs de résultats :</u> Diminution du nombre de patient de 70 ans et plus sans médecin traitant Diminution du nombre de patients en ALD sans médecin traitant Diminution du nombre de patients bénéficiaires de la CSS sans médecin traitant</p>



Fiche action 2 : Accès aux soins non programmés

Mission socle/complémentaire de l'ACI à laquelle les actions se rattachent	Faciliter l'accès aux soins non programmés sur le territoire de la CPTS
<p>Principaux éléments du diagnostic territorial en lien avec les actions</p>	<p>Territoire de 66 232 habitants (62 053 sur Nice Nord). Rezone CPTS dénombre sur <u>Nice dans son ensemble</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 409 Médecins généralistes (MEP exclus), près de 41% ont plus de 60 ans - 795 Médecins spécialistes, près de 41% ont plus de 60 ans - 2 Sages-femmes <p>Aspremont et Falicon comptabilisent respectivement 2 Médecins généralistes dont 1 âgé de plus de 60 ans et 4 Médecins généralistes. Selon le décompte manuel de la CPTS on comptabilise : 72 médecins généralistes, 213 infirmiers libéraux, 24 pharmacies, 159 médecins spécialistes, 136 masseurs kinésithérapeutes, 5 sages-femmes, 17 pédicures podologues, 1 orthoptiste. Pas d'orthophoniste sur le territoire.</p> <p>Aspremont est dépourvu de médecins spécialistes alors que Falicon en compte 2 : un anesthésiste et un radiologue. Les deux communes ne comptent ni gynécologue ni sage-femme. Globalement sur le territoire, la densité des médecins généralistes et des médecins spécialistes est supérieure à la moyenne régionale.</p> <p>Présence sur le territoire d'une MSP : Nice Azur quartier Las Planas et de SOS Médecin et d'1 structure de centre horaires élargis : MaeDay situé à Nice Méridia. 7J/7</p> <p>Absence de MMG sur le territoire de la CPTS. Les données de Rezone CPTS révèlent pour 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un taux de passage aux urgences non suivi d'hospitalisation à 26,8%. Ce taux est supérieur aux taux départementaux, régional et national. - Un taux d'admissions directes en service de médecine à 53,5% ; taux largement supérieur aux taux départemental, régional et national.
<p>Objectif général et objectifs spécifiques</p>	<p><u>Objectif général</u> :</p> <p>Mettre en place une organisation territoriale permettant aux médecins généralistes d'assurer des consultations de soins non programmés dans les 24h de la demande</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> :</p> <p>Faciliter l'accès aux soins de la population au sein du territoire de la CPTS</p> <p>Faciliter le recours à des médecins spécialistes</p> <p>Contribuer au désengorgement des urgences</p>



	Améliorer le parcours de soins des patients
Public bénéficiaire	Toute la population du territoire de la CPTS
Actions envisagées	<p>Mettre en place une organisation avec les médecins généralistes du territoire afin d'assurer les soins non programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référencer l'offre de soins non programmée sur le territoire : MSP, SOS Médecin, consultation 7/7, médecin de garde) - Référencer les médecins du territoire acceptant la prise en charge de soins non programmés - Réaliser des conventions de partenariats : MSP, SOS Médecin, Hôpital <p>Rédiger une procédure d'organisation de réponse aux demandes de soins non programmés</p> <p>Organiser une collaboration entre les médecins généralistes et l'Infirmière en Pratique Avancée (IPA) spécialisée en pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathie courantes afin de libérer du temps médical (suivi du patient 4 fois par an en alternance avec le médecin traitant pour examen clinique, renouvellement des traitements, prescription d'examen complémentaires nécessaires au suivi du patient, prévention et éducation thérapeutique du patient).</p> <p>Favoriser la création de terrains de stages pour les internes en formation afin de permettre aux internes de consulter en autonomie supervisés par les médecins hospitalo-universitaires.</p> <p>Promouvoir le développement de la télémédecine afin de permettre aux médecins d'assurer des consultations à distance et équiper la CPTS de valises de télémédecine.</p> <p>Déployer auprès des médecins généralistes du territoire la plateforme de télé-expertise en dermatologie et en cardiologie.</p> <p>Créer des partenariats avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des laboratoires d'analyses médicales afin d'obtenir des prélèvements à domicile ainsi que des résultats d'analyses en urgence, - Des cabinets de radiologie afin d'obtenir des créneaux de rendez-vous prioritaires pour la CPTS de radiologie, échographie et de doppler afin de confirmer un diagnostic et éviter le passage aux urgences. <p>Référencer les pharmacies de garde du territoire.</p>



	<p>Communiquer sur le dispositif et adapter le site web de la CPTS afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux informations pour les usagers, - Ajouter l'accès des médecins réalisant des SNP, - Ajouter le recensement des structures effectuant des SNP, et les plateformes de téléconsultations. <p>Uniformiser l'outil de gestion des SNP au sein du territoire de la CPTS.</p> <p>Il existe une particularité architecturale de certains quartiers de Nice Nord dont le parc immobilier est ancien et non adapté aux patients à mobilité réduite : La CPTS souhaite référencer les professionnels en difficultés vis à vis de la législation relative aux normes PMR, ce qui peut freiner l'installation de médecins dans des locaux ne respectant pas les normes handicapées. Il est donc difficile de s'installer sur le secteur que ce soit pour l'architecture ou le coût immobilier.</p>
<p>Moyens nécessaires (outils)</p>	<p>Groupe de travail Agenda partagé Outil In Situ Conventions de partenariat Plateforme de télé-expertise Extelib - plateforme de téléconsultation Site web de la CPTS : webmaster Formateurs pour la mise en place de logiciels de gestion et de télémédecine Valises de télémédecine</p>
<p>Acteurs impliqués et Partenaires</p>	<p>Médecins généralistes et médecins spécialistes IPA Coordinatrice Hôpital MSP, SOS Médecin Hôpital</p>
<p>Coordonnateur de l'action</p>	<p>Aurélie Bottasso, coordinatrice, Dr Dybal Jean Luc</p>
<p>Calendrier indicatif:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Début de la mise en place ● Etapes clé 	<p>Signature de l'ACI envisagée mai-juin 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avril 2022 : référencement de l'offre de SNP sur le territoire de la CPTS + mise en place IN SITU - Mai 2022: rédaction de la procédure <p>La CPTS est informée de la future mise en place de l'avenant II ACI. Toutefois à ce jour, celui-ci n'étant pas paru au JO la CPTS présente son projet sur la base de l'avenant I. Une réunion est programmée le 12 avril en inter CPTS par rapport au SAS.</p>
<p>Indicateurs</p>	<p><u>Indicateurs de moyens :</u> Mise en place d'un agenda partagé IN SITU</p>



Déploiement de la plateforme de télé-expertise et télémédecine

Indicateurs de suivi :

Nombre de médecins adhérents à la CPTS et participant aux SNP

Nombre de plages de SNP mises à disposition

Indicateurs de résultats :

Nombre de réponses aux demandes de soins non programmés

Nombre de téléconsultations réalisées par les médecins



Fiche action 3 : parcours pluri professionnel autour de la personne âgée

<p>Mission socle/complémentaire de l'ACI à laquelle les actions se rattachent</p>	<p>Développement d'un parcours de soins coordonné dans la prise en charge des personnes âgées de plus de 75 ans dépendantes</p>
<p>Principaux éléments du diagnostic territorial en lien avec les actions</p>	<p>Territoire de 66 232 habitants (62 053 sur Nice Nord) qui pris dans son ensemble montre une proportion des 40-59 et des 60-74 ans plus importante par rapport à Nice mais aussi à la Région. L'indice de vieillissement s'élève à 122,3 à Falicon et à 110,8 à Nice contre 99,5 en région.</p> <p>La part des 75 ans et plus vivant seuls sur le territoire est supérieure au département et à la région et atteint 13,4 % vs 12,4% et 11%. A Falicon, le taux atteint 14%.</p> <p>Sur la commune de Nice, on dénombre 35 EHPAD, 7 SSIAD et 1 HAD.</p> <p>Le territoire est couvert par le DAC C3S qui intègre le dispositif MAIA Alpes-Côte d'Azur Nice et la PTA C3S. Un CCAS est présent également sur le territoire.</p>
<p>Objectif général et objectifs spécifiques</p>	<p><u>Objectif général</u> :</p> <p>Mettre en place un parcours de soins pour les personnes âgées de plus de 75 ans afin d'améliorer la coordination entre les professionnels de santé et le lien ville-hôpital</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> :</p> <p>Améliorer la prise en charge globale du patient de plus de 75 ans, dépendant, vivant à domicile via une coordination (partenariat, communication) interprofessionnelle.</p> <p>Accompagner et maintenir l'autonomie individuelle afin d'éviter l'aggravation de l'état de santé et éviter les hospitalisations</p>
<p>Public bénéficiaire</p>	<p>Tous les patients âgés de plus de 75 ans, dépendant et vivant à domicile</p>
<p>Actions envisagées</p>	<p><u>Prévention</u> :</p> <p>Organiser des réunions d'information grand public, familles, aidants et professionnels de santé sur la prévention : chutes, dénutrition, prise en charge de plaies complexes, etc.</p> <p>Déployer l'outil ICOP du gérontopole pour le repérage de la fragilité.</p> <p><u>Suivi et évaluation</u> :</p> <p>Mettre en place un référent au sein de la CPTS pour la gestion des urgences</p> <p>Référencer les médecins généralistes du territoire acceptant de prendre en charge les patients sans médecin traitant ou dont le médecin traitant est absent le jour même de la demande</p> <p>Faire un état des lieux des accueils de jour pour les patients</p> <p>Communiquer sur les lieux d'accueil existants.</p>



	<p>Organiser des réunions de concertation pluriprofessionnelle pour les patients nécessitant une prise en charge complexe et coordonnée. Promouvoir et déployer le télésoin/la téléconsultation</p> <p><u>Améliorer le lien ville-hôpital :</u> Mettre en place des partenariats avec les hôpitaux et les cliniques Utilisation du DMP et d'une fiche de liaison dédiée à la coordination. Présence d'IPA urgences à l'hôpital Pasteur : travail en collaboration avec la CPTS pour l'orientation et prise en charge gériatriques. Rapprochement avec l'hôpital Pompidou pour mise en place d'un accès direct pour les patients Alzheimer lors de crises (éviter le passage aux urgences générales).</p> <p><u>Soutenir les aidants et familles :</u> Créer une plaquette informative à destination des familles et des aidants pour les informer des aides existantes à court ou moyen terme.</p>
Moyens nécessaires (outils)	<p>Logiciel de partage d'informations commun utilisé au sein de la CPTS Partenariats avec les hôpitaux (Cimiez, Sources, Lauriers, etc), les cliniques (Pompidou, St Georges, etc) afin d'améliorer le lien ville-hôpital et AD sénior pour les relais aide à domicile Partenariats avec les EHPAD publics et privés Equipes mobiles de gériatrie Équipes de soins palliatifs Développement d'un service d'urgences gériatriques DMP - fiche de liaison</p>
Acteurs impliqués et Partenaires	<p>Les professionnels de santé libéraux : médecins généralistes, pharmaciens, IDEL, orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes IPA Hôpitaux - Cliniques - EHPAD DAC</p>
Coordonnateur de l'action	<p>Mme Lopes, IPA et Aurélie Bottasso, coordinatrice</p>
Calendrier indicatif:	<p>Signature de l'ACI envisagée mai-juin 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2022 : mise en place du référent - Mai-juin : création de la fiche de liaison (groupe de travail incluant les urgences et les EMG).
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de moyens :</u> Formalisation du parcours Réalisation de partenariats Création d'une plaquette d'information pour les aidants <u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de professionnels participant aux sessions de formations</p>



Nombre de fiches de liaison utilisées

Indicateurs de résultats :

Nombre de patients suivis par l'IPA

Nombre de patients inclus dans le parcours



Fiche action 4 : Prévention

<p>Mission socle/complémentaire de l'ACI à laquelle les actions se rattachent</p>	<p align="center">Développer des actions territoriales de prévention : Prévention et dépistage des cancers</p>
<p>Principaux éléments du diagnostic territorial en lien avec les actions</p>	<p>Le territoire de la CPTS compte 66 232 habitants (62 053 sur Nice Nord).</p> <p>Selon les données issues de Rezone CPTS (01/07/20 au 30/06/21) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La part des femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage du cancer du sein est de 61,6% sur le territoire vs 62,6% sur le département, - La part des femmes de 25 à 65 ans ayant bénéficié d'un frottis au cours des 3 dernières années est de 52,2% sur le territoire vs 53,9% sur le département, - La part de la population consommante de 50 à 74 ans ayant eu un dépistage du cancer colorectal au cours des 2 dernières années sur le territoire est de 19,2% vs 21,6% sur le département et <u>30,8% au niveau national.</u> <p>De plus, les patients en ALD souffrant d'une tumeur maligne arrivent en deuxième position du top 5 des ALD sur le territoire. La crise sanitaire a eu un impact sur les campagnes de dépistage des cancers au niveau national avec une baisse significative des dépistages organisés pour 2020.</p>
<p>Objectif général et objectifs spécifiques</p>	<p><u>Objectif général</u> : Prévenir et agir en amont dans la prévention des cancers sur le territoire</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> : Informer et sensibiliser les soignants et les professionnels intervenant auprès de la population sur les facteurs de risque des cancers Sensibiliser la population et les professionnels de santé sur la prévention alimentaire et la gestion des émotions Faire adhérer la population au dépistage des différents cancers</p>
<p>Public bénéficiaire</p>	<p>Toute la population du territoire. Les professionnels de santé et du médico-social du territoire.</p>
<p>Actions envisagées</p>	<p>Créer un projet thérapeutique pour les enfants et les adolescents (sensibilisation des collégiens, lycéens sur l'hygiène alimentaire, les habitudes de vie, etc.). Mettre en place des ateliers de cohérence cardiaque et d'auto-hypnose, méditation et visualisation pour les professionnels de santé et du médico-social de manière trimestrielle. Elaborer des séquences pédagogiques pour professionnels en formation : IFSI, école AS, ADVF, etc., Sensibiliser et informer les professionnels en formation sur les préventions existantes et sur les campagnes de prévention.</p>



	<p>Sensibiliser les professionnels intervenant au domicile, comme les auxiliaires de vie, afin qu'ils deviennent des "ambassadeurs relais" de la prévention, notamment en expliquant aux personnes ce qu'est le bon de dépistage qu'elles ont reçu, l'intérêt des dépistages. Structurer une forme d'aller vers par leur intermédiaire</p> <p>Relayer et appuyer les campagnes nationales de dépistage des cancers en proposant des ateliers de groupes d'hypnose, s'appuyer sur la semaine du goût, sur octobre rose, etc.</p> <p>Promouvoir l'activité physique et travailler la gestion des émotions.</p>
Moyens nécessaires (outils)	<p>Mise en place d'un groupe de professionnels de 4-5 personnes</p> <p>Local mis à disposition par la commune d'Aspremont pour la réalisation de certains ateliers</p> <p>Partenariat avec les mairies du territoire</p> <p>Création de contenus pédagogiques, d'informations à diffuser sur le site internet de la CPTS, sur les réseaux sociaux, dans les cabinets médicaux, pharmacies, etc</p> <p>Organisation des séances de cohérence cardiaque</p> <p>Partenariat avec le CRCDC</p>
Acteurs impliqués et Partenaires	<p>Infirmiers hypnothérapeutes</p> <p>Diététicienne</p> <p>Educateur physique</p> <p>Coach de cohérence cardiaque</p> <p>CRCDC</p>
Coordonnateur de l'action	<p>Mme Dominique Boosten, Aurélie Bottasso, coordinatrice</p>
<p>Calendrier indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Début de la mise en place ● Etapas clé 	<p>Signature de l'ACI envisagée mai-juin 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avril 2022 : début des formations - Juin 2022 : création du projet thérapeutique pour les enfants - Septembre 2022 : sensibilisation des professionnels et mise en place des cours
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de moyens :</u></p> <p>Création du projet thérapeutique pour les enfants et adolescents</p> <p>Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées</p> <p><u>Indicateur de suivi :</u></p> <p>Nombre d'ateliers mis en place</p> <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <p>Nombre de professionnels ayant participé aux ateliers</p> <p>Nombre de</p> <p>Augmentation du taux de participation aux actions de dépistage du cancer du sein, du cancer colorectal et du cancer du col utérin</p>



Fiche action 5 : Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

Mission socle/complémentaire de l'ACI à laquelle les actions se rattachent	Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire
Principaux éléments du diagnostic territorial en lien avec les actions	<p>Démographie médicale en difficulté : 415 médecins généralistes, à Nice près de 37% d'entre eux ont 60 ans ou plus et 22% ont plus de 65 ans. Sur le territoire de la CPTS on dénombre 72 médecins généralistes et 159 spécialistes. Concernant les MG 2 à Aspremont et 4 à Falicon.</p> <p>Manque de temps médical qui induit une difficulté à réaliser des visites à domicile.</p> <p>213 IDEL sur le territoire 24 pharmacies 136 masseurs kinésithérapeutes 5 sage-femmes.</p> <p>Aides à l'installation dont bénéficie le territoire : Aspremont : local à loyer modéré mis à disposition par la mairie pour installation de médecin. Aspremont est classé en ZIP ouvrant droit au contrat de début d'exercice (CDE) de l'ARS.</p>
Objectif général et objectifs spécifiques	<p><u>Objectif général</u> : Favoriser les nouvelles installations de professionnels de santé notamment les médecins généralistes</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à libérer du temps médical notamment par le recours aux IPA Développer l'exercice coordonné Valoriser les actions de la CPTS, renforcer les adhésions
Public bénéficiaire	Tous les professionnels de santé du territoire
Actions envisagées	<p>Promouvoir l'exercice coordonné : Créer et mettre à jour régulièrement le site internet de la CPTS Faire le relai des actions réalisées par la CPTS sur les différents réseaux sociaux Communiquer sur la CPTS, l'exercice coordonné auprès des PS et des étudiants Faire la promotion de la maîtrise de stage</p> <p>Contribuer à améliorer libérer du temps médical : Promouvoir les IPA (mise en relation avec les médecins, soutien dans les démarches, intégration dans les actions de la CPTS, étude de développement d'actions de télémédecine). L'installation de Mme Lopes sur le territoire de la CPTS au sein de la MSP Azur est une illustration du travail possible et de la possibilité pour les CPTS d'être facilitateur dans la promotion de ces nouvelles formes de collaboration. Promouvoir les assistants médicaux Déployer la téléexpertise, la messagerie sécurisée Azurezo en</p>



	<p>proposant des formations aux professionnels Soutenir les projets de MSP ou ESP repérés sur le territoire</p> <p>Installation des nouveaux professionnels : Créer un livret d'accueil pour les nouveaux professionnels de santé du territoire Créer des rencontres conviviales permettant d'intégrer les nouveaux professionnels</p>
Moyens nécessaires (outils)	<p>Site internet de la CPTS Réseaux sociaux Livret accueil</p>
Acteurs impliqués et Partenaires	<p>Faculté de Médecine de Nice Instituts de formation des professionnels de santé Assurance Maladie URPS ARS Communes</p>
Coordonnateur de l'action	<p>Aurélie Bottasso, coordinatrice, Leonor Lopez IPA</p>
<p>Calendrier indicatif:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Début de la mise en place ● Etapas clé 	<p>Signature de l'ACI envisagée mai-juin 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site internet et réseaux sociaux : déjà effectifs - Promotion des IPA et Assistants Médicaux - Création livret accueil
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de moyens :</u> Mise en place du site internet et alimentation des contenus Création du livret d'accueil des nouveaux professionnels</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de professionnels participant à des réunions sur les IPA, assistants médicaux Nombre de rencontres organisées (incluant visios, webinaires...)</p> <p><u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre d'adhérents à la CPTS Nombre d'installation de professionnel de santé sur le territoire</p>



Les Annexes



Annexe 1 - Le diagnostic territorial complet

La présente étude est motivée par un projet communauté professionnelle territoriale de santé sur le Nord de la commune de Nice et les communes de Falicon et d'Aspremont limitrophes. Ce diagnostic est donc réalisé à l'échelle de 16 territoires d'observation de proximité, avec Nice et la région Paca pour points de comparaison.

Les indicateurs sont issus de SirSe-Paca, INSEE, Rézone CPTS, Atmosud, Connaissance du territoire Région Sud et Cartos@nté et FINESS principalement.

Le territoire

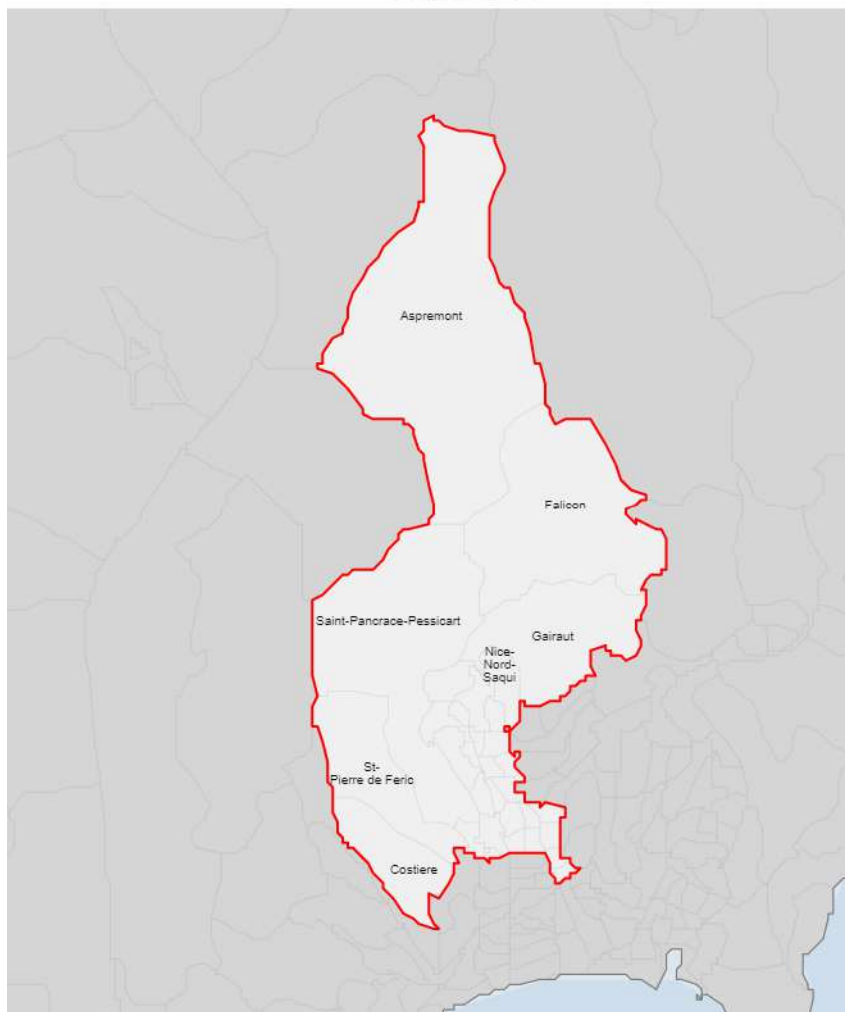
Le territoire de la CPTS couvre les communes de Falicon, Aspremont et le Nord de la commune de Nice soit le code postal 06100.

Le code postal 06100 est composé de 7 grands quartiers :

- Las Planas
- Saint Pancrace – Pessicart
- Le Ray
- La Libération
- Gairaut
- Saint-Sylvestre
- Mantega-Righi



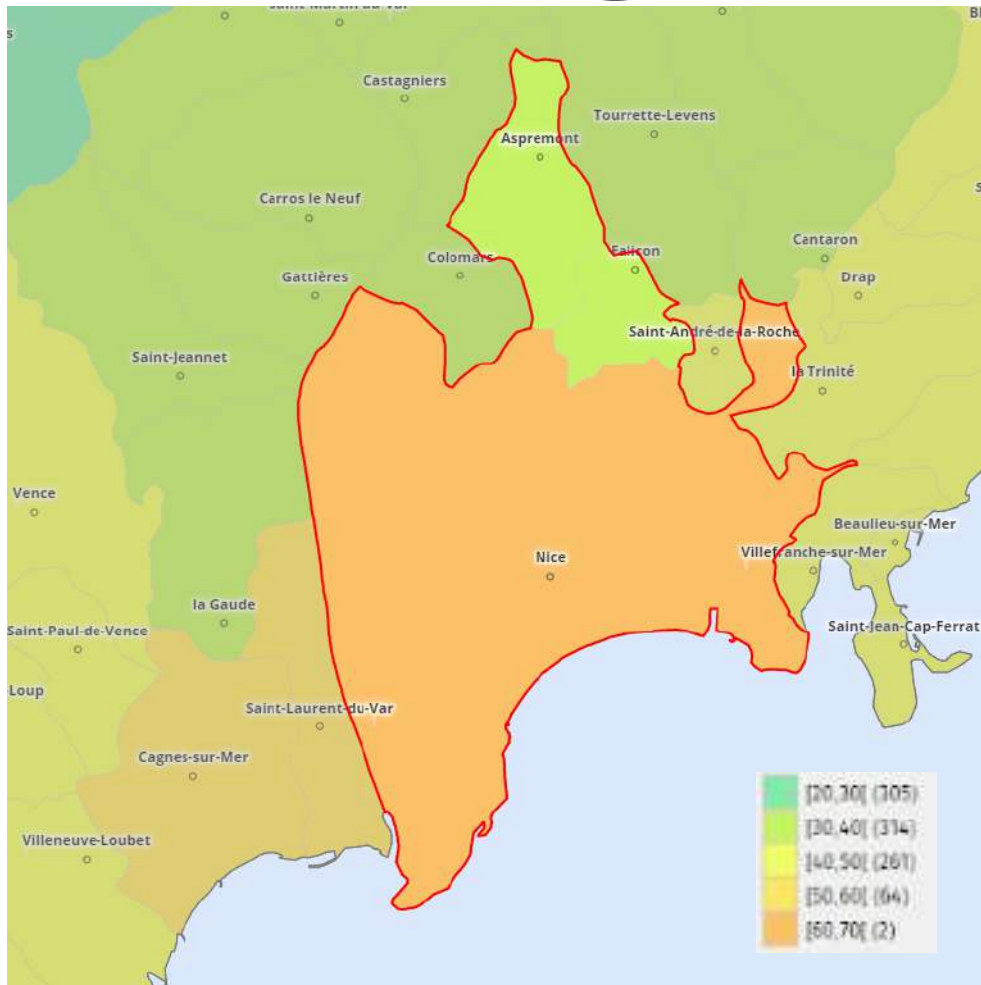
France par Iris 2019



Territoire CPTS défini sur la base des IRIS de l'INSEE. Source France Découverte Géoclip.

Il n'existe aucune donnée socio-démographique ou sanitaire disponible à l'échelle des codes postaux. Nous sélectionnons en conséquence un ensemble d'IRIS correspondant le plus possible au territoire défini par le code postal. La correspondance est approximative car les limites sont différentes.

Avec un trafic routier dense, la présence de l'aéroport et un trafic ferroviaire important, la population niçoise dans sa globalité cumule des expositions à l'ozone et aux particules fines. Les communes de Falicon et Aspremont paraissent plus préservées.



Indice synthétique AIR (ISA) 2017

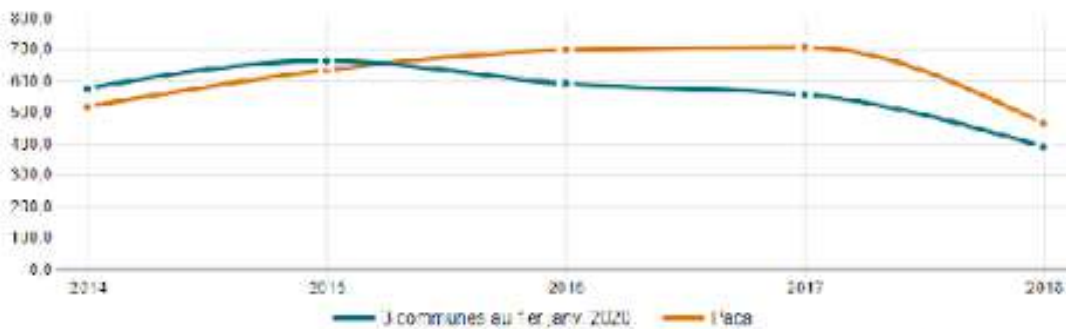
Les communes de Nice et Aspremont sont soumises à 4 risques naturels : incendie de forêt, mouvement de terrain, inondation et risque sismique. Falicon présente les mêmes risques hormis celui de l'inondation.

On note que 47,7% (versus 72,6% en région) des actifs utilisent une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre au travail. Il apparaît que ce sont les Niçois qui privilégient les transports en commun, les deux roues et la marche à pied.

Le taux de l'accidentologie sur le territoire est inférieur au taux régional. Depuis 2016, on observe une baisse du taux de blessés :



Evolution temporelle du taux de blessés hospitalisés (pour 1 000 000 hab.)

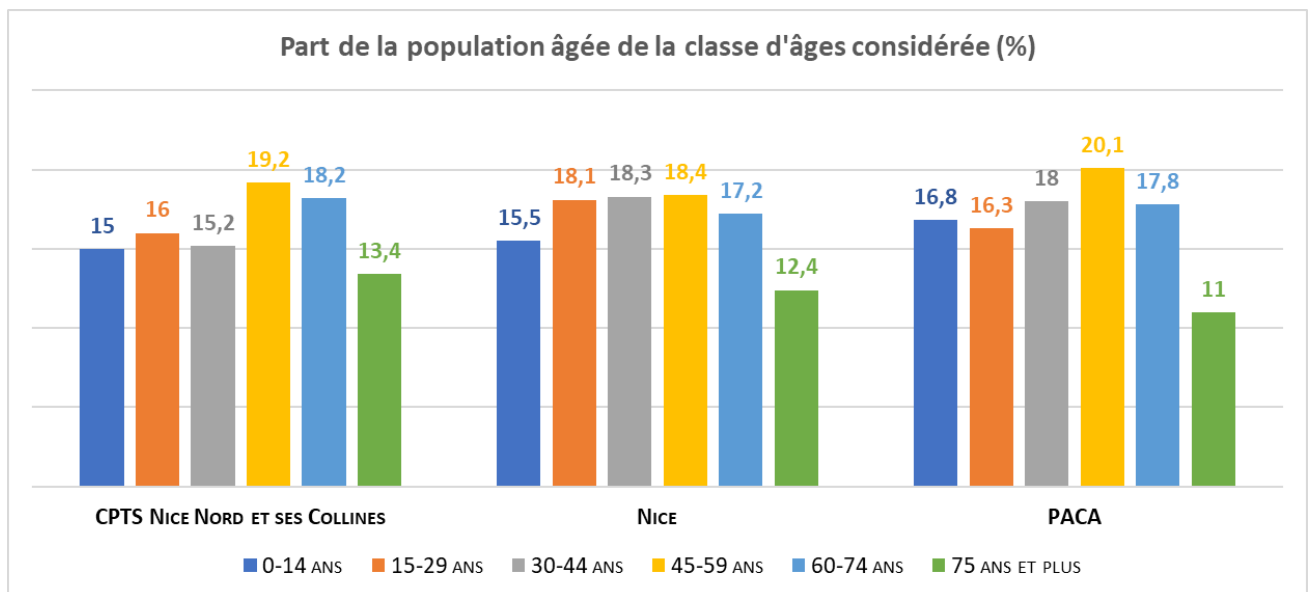


Source : Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR), fichier BAAC (Bases d'analyse des accidents corporels de la circulation)

La population

La structure :

Le territoire compte 66 232 habitants dont 2 187 Aspremontais (RP Insee 2017) et 1 992 Faliconnais.



Sur le territoire sélectionné, la répartition des habitants par tranche d'âge montre une proportion des 45 – 59 ans plus importante que celle de la commune : 18,4% (Insee RP-2017), comme celle des 60-74 ans plus élevée qu'en région (18,2% vs 17,8%) et des 75 ans et plus (12,5% vs 11%).



Dans les communes de Falicon et Aspremont, la répartition des habitants par tranche d'âge montre une proportion des 45-59 ans et 60-74 ans plus importantes qu'à Nice et qu'en région :

	Falicon	Aspremont	Nice	PACA
Part des 45-59 ans (%)	21,3	26,7	18,4	20,1
Part des 60-74 ans (%)	22	22,4	17,2	17,8

La commune de Falicon compte, parmi sa population, de nombreuses personnes de plus de 75 ans : 14% bien plus qu'à Nice (12,4%) et qu'en région (11%) qui explique l'indice de vieillissement élevé dans cette commune :

Indicateurs	Aspremont	Falicon	NICE	PACA
Taux annuel moyen de variation de la population (%)	0,6	0,3	-0,1	0,4
Taux annuel moyen de variation de la population due au solde naturel (%)	0,1	-0,1	0,3	0,2
Taux annuel moyen de variation de la population due au solde migratoire (%)	0,5	0,4	-0,3	0,2
Indice de vieillissement	98	127,5	110,7	101,5

Les fragilités démographiques :

Le territoire sélectionné présente des taux de personnes de 75 ans ou plus et de nationalité étrangère plus élevés qu'en région PACA :

Indicateurs	CPTS Nice Nord et ses Collines	NICE	PACA
Part des 75 ans ou plus (%)	48,3	48,6	42,2
Familles monoparentales (%)	32,6	32,9	28,8
Personnes sans diplôme (%)	28,5	28,7	27,6
Personnes de nationalité étrangères (%)	14,3	14,5	7,5

Source : SirsePaca, portrait de territoire socio-sanitaire et Insee 2018

Revenus – Emploi – Chômage – Précarité

Les revenus :



Libellé de l'IRIS	Part des ménages fiscaux imposés (%)	Médiane (€)	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%)
Nice-Nord-Saqui	39,1	17 170	26,5
Comte de Falicon	49,7	20 800	11,2
Cernuschi	58,7	22 360	16,1
Las Planas-La Valliere		19 820	
Cessole	44,0	18 920	21,5
Saint-Barthelemy	52,2	20 590	18,8
Gorbella	53,2	20 930	14,5
Saint-Sylvestre	55,5	21 410	12,8
Villa Arson	52,9	20 830	16,4
Cyrnos	55,4	22 580	13,7
Cyrille Besset-La Forêt	61,5	23 510	11,1
La Clua	49,4	20 430	17,3
Canavese	48,5	19 310	18,6
Eveche	50,8	20 870	17,5
Bellevue	51,8	21 010	19,2
Le Righi	54,3	22 330	15,7
Mantega	46,3	19 920	20,5
Marceau	41,4	17 510	30,1
Thiole	52,6	20 760	17,7
Jeanne d'Arc-Fuon-Cauda	55,2	22 090	15,2
Michel-Ange	53,8	21 490	16,5
Michelet	46,3	18 610	19,8
Borriglione-Saint Lambert	52,5	20 670	19,3
Cremat-Belle t	68,3	28 280	8,3
Saint-Pierre de Feric	67,6	25 390	9,0
Costiere	65,6	24 840	
Saint-Panrace-Pessicart	69,8	27 200	7,7
Gairaut	77,5	31 780	

5 IRIS ont un revenu médian inférieur à celui de Nice (18 990 €) et 14 à celui de la région (20 900 €). Et 11 ont un revenu médian nettement supérieur, c'est donc un territoire mélangé sur le plan des revenus et de l'échelle sociale.

Certains IRIS comptent de nombreux indicateurs de fragilité :



- Part de ménages fiscaux imposés inférieure à celle de la commune (51%), du département (55,2%) et de la région (51.3%),
- Un taux de pauvreté bien supérieur à celui PACA (17,3%) mais également de Nice (21%) et des Alpes-Maritimes (15,8%).

Les communes de Falicon et Aspremont sont plus favorisées avec un revenu médian bien supérieur à celui de la région, respectivement 31 030 € et 29 030 € versus 20 900 €.

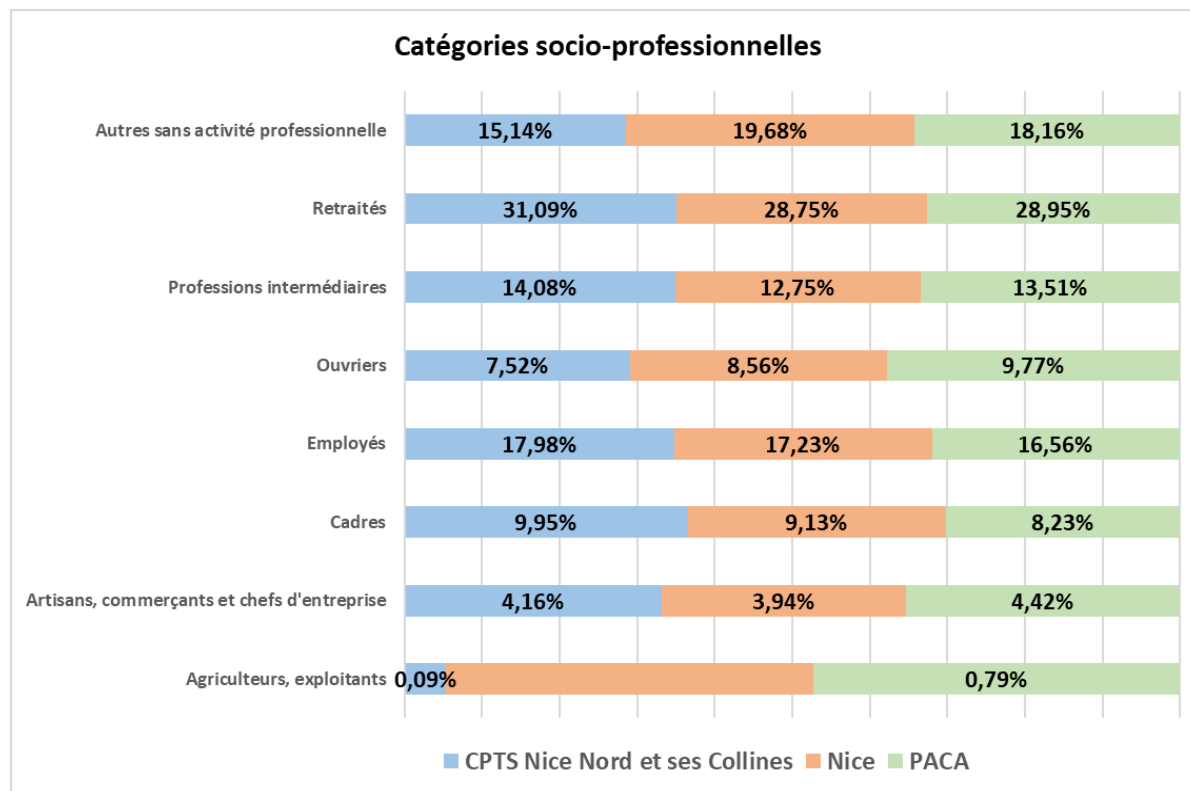
Enfin, parmi les allocataires habitant le département, environ 1 sur 4 avait des revenus qui dépendaient au moins pour moitié des prestations sociales (25,3 %), un chiffre inférieur à la moyenne régionale (27,3 %), sauf dans la commune de Nice (30 %).

En 2017, environ 56 700 assurés du régime général âgés de moins de 65 ans étaient bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) dans le département des Alpes-Maritimes, représentant 7,6 % des assurés du régime général, soit le second chiffre le plus faible de la région (11,1 %) derrière les Hautes-Alpes (5,8 %). Là encore, la commune de Nice se distinguait par des chiffres supérieurs aux moyennes départementale et régionale (12,4 %). (Portrait territoire Alpes-Maritimes – ORS PACA – p9)

L'emploi

Les catégories socioprofessionnelles sur la population des 15 ans ou plus

On observe sur le territoire une proportion d'employés, de cadres, de retraités et de professions intermédiaires plus importante que dans la commune de Nice et qu'en région :



Source : France découverte - 2017



	Taux de chômage chez les 15-64 ans (RP 2017) %	Taux de chômage chez les 15-24 ans (RP 2017) %	Part de la population en emploi précaire 2017 (%)
Aspremont (commune non irisée)	6,9	18,6	8,4
Falicon (commune non irisée)	8,5	23,4	9,2
Nice-Nord-Saqui	19,4	39,7	15,2
Comte de Falicon	9,8	12,4	10,3
Cernuschi	11,7	12,2	8,5
Las Planas-La Valliere	15,8	30,1	15,1
Cessole	19,1	34,0	19,8
Saint-Barthelemy	9,6	7,8	12,2
Gorbella	9,9	13,8	11,1
Saint-Sylvestre	12,2	41,0	12,2
Villa Arson	14,6	12,9	12,5
Cyrmos	7,2	20,3	10,2
Cyrille Besset-La Forêt	10,7	21,8	8,1
La Clua	7,7	17,9	10,3
Canavese	15,5	35,8	14,3
Eveche	17,6	30,0	13,3
Bellevue	17,8	31,2	12,7
Le Righi	12,8	33,1	11,2
Mantega	11,9	31,2	15,0
Marceau	16,6	22,7	14,4
Thiole	14,7	33,4	11,4
Jeanne d'Arc-Fuon-Cauda	13,1	22,4	13,5
Michel-Ange	14,1	22,0	15,9
Michelet	9,5	15,8	16,9
Borriglione-Saint Lambert	14,0	25,7	15,3
Saint-Pierre de Feric	14,7	38,6	9,0
Costiere	8,0	27,5	6,8
Saint-Panrace-Pessicart	9,2	23,0	8,8
Gairaut	10,8	30,4	6,5

Source : Insee



Les données statistiques concernant les prestations sociales que nous avons, montrent qu'une part importante de la population niçoise est couverte par des prestations sociales.

La moitié des allocataires perçoivent l'APL et un tiers la prime d'activité. Quant au RSA socle, ils sont environ 10%

Le logement :

Catégories et types de logements :

Les indicateurs relatifs au logement sont plus favorables qu'en région :

Indicateurs	CPTS Nice Nord et ses Collines	NICE	PACA
Résidences principales HLM (%)	11,7	11,8	11,7
Résidences principales occupées par des locataires (%)	48,6	48,9	42,4
Résidences secondaires ou occasionnelles (%)	13,8	13,8	17,8

Source : Insee 2018

La commune de Falicon ne compte pas de HLM et Aspremont, seulement 1,3%. Les autres indicateurs sur ces deux communes montrent que les propriétaires sont nombreux et qu'ils occupent leur résidence.



Quartiers prioritaires : Nice

Un quartier prioritaire est situé sur le territoire de la CPTS Nice Nord et ses Collines.

Las Planas



La population des QPV :

Sources : Insee, Recensement de la Population 2013 et fichiers CAF au 31/12/2016

Au 1er janvier 2013 (Insee), le quartier prioritaire comptait 1 328 habitants soit 2% de la population du territoire de la CPTS.

38% des habitants ont moins de 25 ans et 43% entre 25 et 59 ans (population en âge d'être active).

Un tiers des ménages sont constitués d'une personne et 8% de la population du quartier est d'origine étrangère.

Un nombre important des foyers percevant au moins une prestation Caf vivent dans ces quartiers prioritaires parmi ces foyers, 26,5% sont des familles monoparentales.

L'emploi

Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations Démographiques 2010

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2017

Le taux d'emploi des 15-64 ans dans le quartier Las Planas est inférieur à celui de la commune.



Un tiers des demandeurs d'emploi toutes catégories de ces quartiers sont bénéficiaires du RSA.
Sur le quartier, la part des 15 ans et plus non-scolarisés sans diplôme ou inférieur au BAC atteint 59%.

Les revenus

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2014

Source : Cnaf, Fichier des allocataires des Caf au 31 décembre 2016

Seulement 20,4% des ménages sont imposés.

Un taux de pauvreté de 40%, supérieur à celui de la commune (20,7%), Tout comme le taux de bas revenus déclarés à 60,4% bien au-dessus de la commune (28,8%).

Synthèse sur le Quartier prioritaire du territoire

Source : Compas – Portrait de quartier – Las Planas 2018

Ils présentent des caractéristiques communes en termes de fragilité :

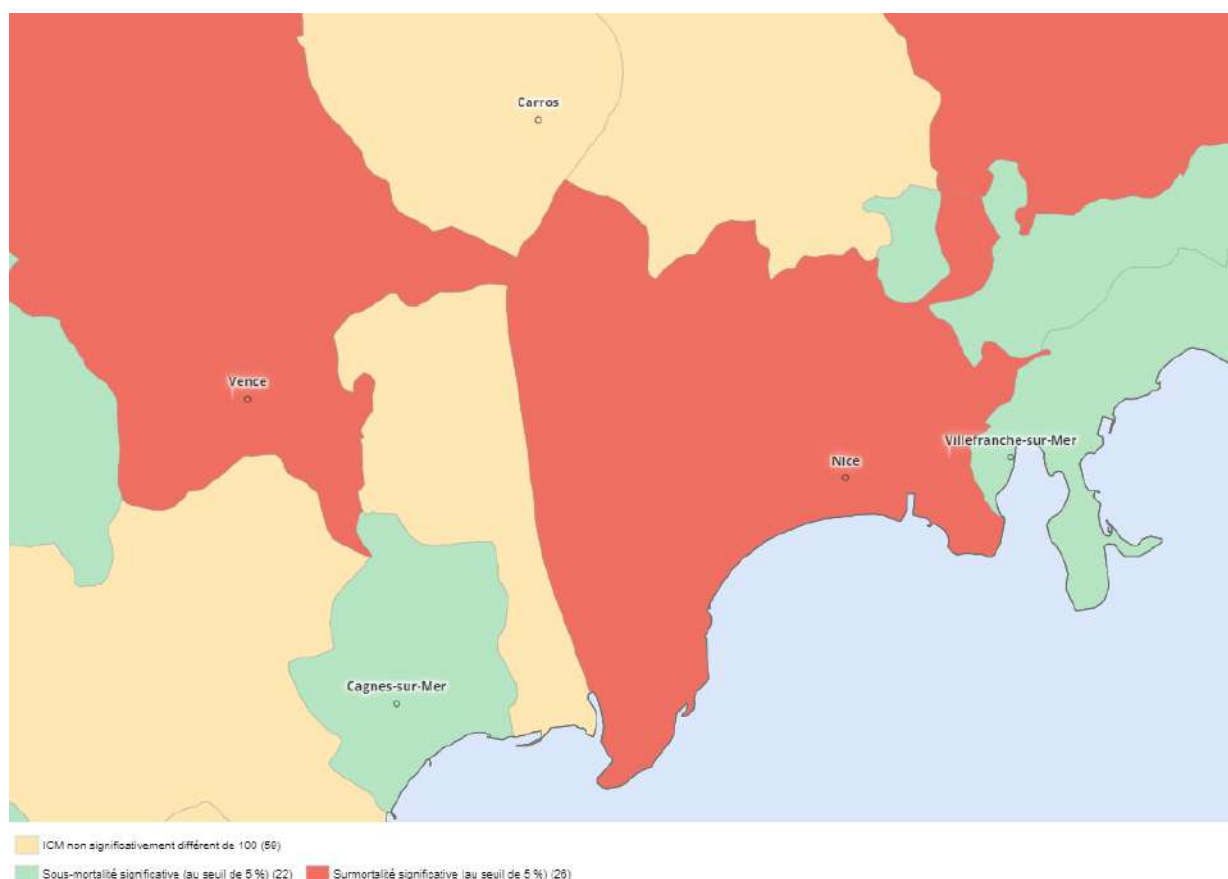
- Une population jeune avec 38% de moins de 25 ans
- De nombreuses personnes seules, des ménages plus grands que sur le reste de la commune et un quart des familles sont des familles monoparentales.
- Un niveau de vie faible (35%% de la population vit sous le seuil de pauvreté)
- Un quart des allocataires ont des revenus dépendant totalement des prestations

L'état de santé

Les indicateurs de mortalité

Les indicateurs de mortalité 2012-2016 sont disponibles qu'au niveau cantonal et non à l'échelle des IRIS sur le site SirsePaca de l'ORS Paca.

Lorsqu'on observe les données de mortalité disponibles sur les cantons villes qui intègrent les communes de Falicon, Aspremont et Nice, on retrouve une surmortalité significative toutes causes à Nice :



Même observation concernant la mortalité :

- Prématurée.

Une mortalité prématurée élevée dans certains cantons du Haut-Pays et dans les grandes villes du département : +22% à Nice sur la période 2011-2015 (Portrait territoire Alpes Maritimes – ORS PACA – p13)

- Evitable

- Sida chez les hommes et hépatites virales pour les deux sexes

L'étude Prevagay réalisée en 2015 à Nice a montré que 17 % des hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes (HSH) participant à cette enquête étaient infectés par le VIH, dont près de 10 % ignoraient leur séropositivité. (Portrait territoire Alpes Maritimes – ORS PACA – p14)



- Par symptômes et états morbides non définis,
- Troubles mentaux et du comportement notamment psychose alcoolique et alcoolisme (hommes),
- Par cancer du poumon qui touche essentiellement les femmes

Le taux de mortalité infantile (mortalité toutes causes survenant avant l'âge d'un an pour 100 000 naissances domiciliées) est supérieur à celui de la région : 419,1 versus 309,8.

Les activités de soins et recours aux professionnels de santé

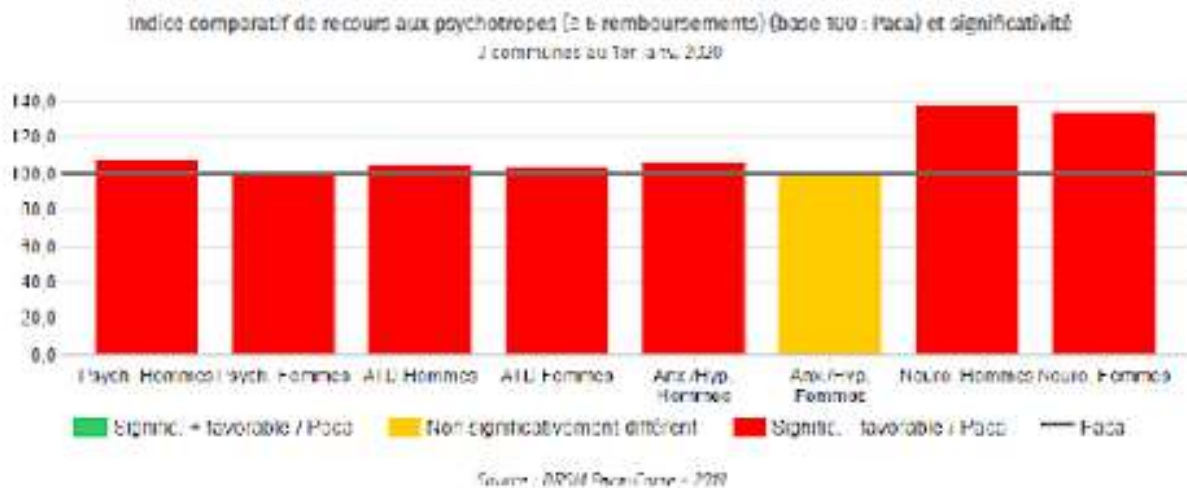
Concernant les différents items relatifs à l'activité de soins et les professionnels de santé, nous étudierons les communes de Falicon, Aspremont et de Nice dans son intégralité en s'appuyant sur sirsépaca, CartoSanté et Rézone CPTS.

Activités de soins sur les communes de Nice, Aspremont et Falicon

(Diabète, psychotropes, ALD, participation à la prévention organisée)

La prévalence pharmacologique du diabète traité est inférieure au niveau régional sur les 3 communes (Aspremont, Falicon et Nice) : ICM à 94,3.

Une forte consommation de psychotropes, avec un indice de recours à ces médicaments moins favorable qu'en moyenne PACA, chez les hommes comme chez les femmes :





Traitement par psychotrope

Rapport entre le nombre de patients de plus de 75 ans hors ALD 23 (troubles psychiatriques) ayant eu au moins 2 psychotropes prescrits (hors anxiolytiques) de 2 classes ATC différentes, remboursés avec une date identique de prescription et le nombre de patients de plus de 75 ans hors ALD 23

Commune(s) neutralisée(s) : Falicon

Taux de commune(s) neutralisée(s) : 33.3 %

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
6.8% 2 377 pat.	6%	5.8%	5.3%	0.8	1	1.5

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante du 01/07/2020 au 30/06/2021)

Traitement par benzodiazepine anxiolytique

Rapport entre le nombre de patients ayant initié un traitement correspondant à 4 délivrances au moins de BZD anxiolytique sur 6 mois et le nombre de patients sans délivrance de BZD anxiolytique sur 6 mois avant la 1ère délivrance

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
23.1% 5 027 pat.	21.8%	20%	18.1%	1.3	3.1	5

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante du 01/07/2020 au 30/06/2021)

Traitement par benzodiazepine hypnotique

Rapport entre le nombre de patients ayant initié un traitement correspondant à plus de 28 unités de BZD hypnotique délivrées sur 6 mois et le nombre de patients sans délivrance de BZD hypnotique sur 6 mois avant la 1ère délivrance

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
52.5% 6 209 pat.	51.5%	50.6%	46.7%	1	1.9	5.8

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante du 01/07/2020 au 30/06/2021)

À noter des remboursements de neuroleptiques (+ 33,1 %) et d'antidépresseurs (+ 5,1 %) significativement plus fréquents dans la commune de Nice que dans le département et la région. (Portrait territoire Alpes Maritimes – ORS PACA – p14)

Le taux de vaccination contre la grippe chez les personnes âgées de 65 ans ou plus est de 59,1% en 2020 supérieur au taux départemental (57,5%) et égal au taux régional (59,2%).

En revanche, les personnes à risque se vaccinent plus contre la grippe saisonnière (32%) qu'en région (29,9%). Le taux est quasi identique à celui du département (31,6%).

Selon Rézone CPTS, sur les 3 Communes du territoire de la CPTS Nice Nord et ses Collines, la participation au dépistage organisé du cancer du sein est inférieure à la moyenne régionale :



Dépistage Cancers : Sein

Rapport entre la part des femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage (organisé ou individuel) du cancer du sein (au moins un remboursement pour les actes CCAM ciblés) et le nombre de femmes entre 50 et 74 ans

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
61.6% 37 523 pat.	62.6%	60.9%	61.5%	-1	0.7	0.1

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante du 01/07/2020 au 30/06/2021)

On note également que la participation au dépistage du cancer :

- Colorectal (19,2%) est inférieure au département (21,6%) et à la région (25,7%)
- Du Col de l'utérus avec 52,2%, plus bas que celui du département : 53,9% et au-dessus de la région : 50,5%

Le taux des bilans de prévention bucco-dentaire chez les moins de 16 ans est inférieur à celui de la région :

Examen bucco-dentaire chez les moins de 16 ans

Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 16 ans ayant eu au moins un acte dentaire dans les 18 mois et le nombre d'enfants de moins de 16 ans

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
70.4% 12 201 pat.	72.6%	71.8%	69.8%	-2.2	-1.4	0.6

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante du 01/07/2020 au 30/06/2021)

Certaines grandes villes côtières du département, comme Menton (33,1 %), Cannes (39,5 %) et Nice (40,7 %) se distinguent par une réalisation moins fréquente de bilans buccodentaires que dans le reste du département et dans la région. (Portrait territoire Alpes Maritimes – ORS PACA – p16)

Recours aux professionnels de santé :

La population recourt significativement plus aux professionnels de santé qu'en moyenne régionale à part le recours aux médecins généralistes et chirurgiens-dentistes :



Indice comparatif de recours aux professionnels de santé libéraux (base 100 : Paca) et significativité
 5 communes du 12F, 31% 2020



Source : DRSF Paca-Corse - 2019

Autres comportements de santé :

Médecin traitant :

Sur le territoire défini parmi les patients consommateurs, n'ont pas de médecin traitant déclaré :

- 10,9% des 17 ans et plus soit 33 458 patients
- 1,1% des patients de 17 ans et plus en ALD (soit 3 483 personnes),
- 5,7% des patients âgés de plus 70 ans (soit 3 884 personnes),
- 1,4% des patients en CSS (soit 4 408).

Les taux sont très proches de ceux départementaux et régionaux.

L'hospitalisation :

Le taux des passages aux urgences non suivis d'hospitalisation (26,8%) est supérieur à la moyenne départementale (23,4%) et régionale (23%).

Avec 53,5%, le taux d'admissions directes en service médecine est supérieur à celui du département (47%) et inférieur à la région (43%).

Parcours de soins : Prévalence des pathologies dans la population consommante

Les prévalences majeures en nombre de patients par pathologie sont supérieures pour les affections psychiatriques de longue durée et le diabète :



Prévalence des Pathologies dans la population consommante

Pathologies Patients consommateurs(5)	Ter.	Taux			Différence territoire et		
		Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
Top 5 sur le territoire en référence à la liste des Affections de Longue Durée (6)							
Diabète de type 1 et diabète de type 2	4.8% 18 524 pat.	4.7%	4.9%	5.1%	0.1	-0.1	-0.3
Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique	3.7% 14 288 pat.	4.1%	4.1%	3.8%	-0.4	-0.4	-0.1
Affections psychiatriques de longue durée	3.6% 13 932 pat.	2.8%	2.9%	2.4%	0.8	0.7	1.2
Maladie coronaire	2.4% 9 338 pat.	2.6%	2.5%	2.2%	-0.2	-0.1	0.2
Insuf. Cardiaque grave, tr. du rythme graves, cardiop. valvulaires graves, cardiop. congénitales graves	2.2% 8 531 pat.	2.4%	2.4%	2.2%	-0.2	-0.2	0

(5) Pathologies patients consommateurs : patients ayant eu une ALD active et un remboursement au titre d'une ALD ou d'une polypathologie (avec ou sans rapport) dans la période de référence et ce pour chaque numéro d'ALD retenue

(6) Top 5 : Indication des 5 Prévalences majeures (en nombre de patients) par pathologie sur la CPTS projetée

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante du 01/07/2020 au 30/06/2021)

L'offre de soins et de prévention

Soins de ville :

Professionnels de santé libéraux sur le territoire

Professionnels de santé libéraux			
Densité (pour 100 000)			
Indicateurs	3 communes au 1er janv. 2020		Paca
1 - Médecins généralistes libéraux (pour 100 000 habitants)	130,4	▲	104,0
2 - Médecins spécialistes libéraux (pour 100 000 habitants)	213,8	▲	121,6
3 - Pédiatres libéraux (pour 100 000 habitants)	50,8	▲	31,0
4 - Gynécologues-obstétriciens libéraux (pour 100 000 habitants)	77,3	▲	35,5
5 - Psychiatres libéraux (pour 100 000 habitants)	34,0	▲	13,8
6 - Ophtalmologues libéraux (pour 100 000 habitants)	13,1	▲	5,2
7 - Chirurgiens dentistes libéraux (pour 100 000 habitants)	113,5	▲	71,8
8 - Infirmiers libéraux (pour 100 000 habitants)	310,6	▲	258,9
9 - Masseurs-kinésithérapeutes libéraux (pour 100 000 habitants)	181,0	▲	155,6
10 - Pharmaciens de ville (pour 100 000 habitants)	60,1	▲	45,1

Source : DRSM PACA-Corse - 2020



Tous les professionnels de santé sont représentés sur le territoire et leur densité est supérieure à la moyenne régionale.

Globalement, l'offre de soins libérale est supérieure aux densités régionales : +7,96% pour les médecins généralistes, +24,81% pour les spécialistes, exceptés pour les infirmiers -9,04%. Elle est nettement supérieure aux densités nationales : +34,07% pour les médecins généralistes, +90,8% pour les spécialistes, +66,85% pour les infirmières. (PTSM des Alpes Maritimes 2021)

Médecins libéraux :

Le territoire compte (Rézone CPTS /Données SNDS janvier 2022) :

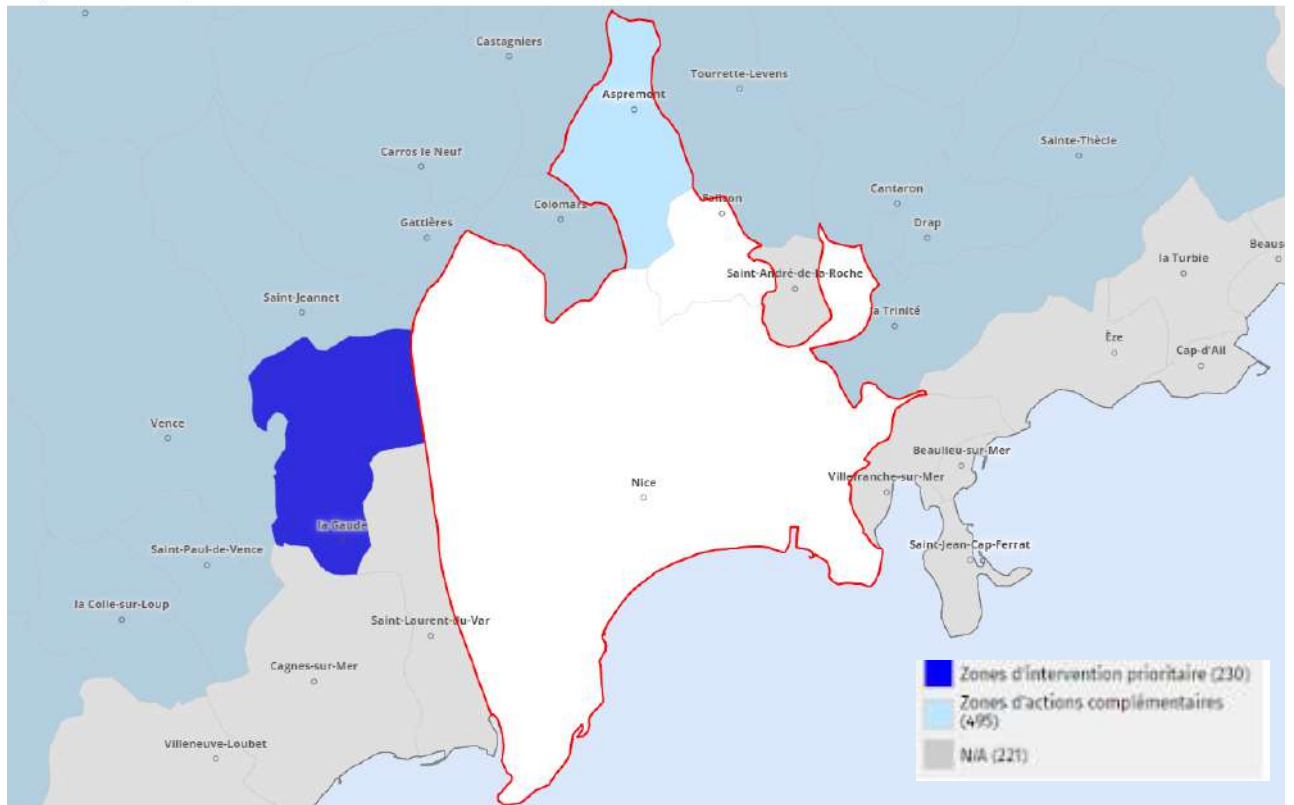
- 454 omnipraticiens dont 196 ayant plus de 60 ans (dont 122 plus de 65 ans). On note la présence de 49 Médecins à exercice particulier (30 ont plus de 65 ans). Entre 2020 et 2022 le territoire a perdu 19 omnipraticiens (comparatif Rezone)
- 795 spécialistes dont 326 ont plus de 60 ans (dont 214 plus de 65 ans).

Dans le zonage ARS définissant les zones ouvrant droit aux aides à l'installation des médecins :

La commune d'Aspremont est en Zone d'Intervention Prioritaire depuis le nouveau zonage ARS de février 2022. Les médecins souhaitant exercer dans ces zones peuvent prétendre aux mêmes aides incitatives à l'installation que celles des zones d'intervention prioritaire, hormis les contrats d'aides conventionnelles de l'Assurance maladie et l'exonération de la fiscalisation sur la PDSA. A compter de mars 2021, les médecins nouvellement installés peuvent prétendre au Contrat de Début d'Exercice (CDE) pour favoriser leur installation. Il se formalise avec l'ARS.



Zonage des médecins libéraux, 2018 - Source : ARS PACA





Les médecins généralistes libéraux

La densité de médecins généralistes sur les 3 communes (13,6) est supérieure à la densité régionale (10,9) :



Lorsqu'on analyse le profil de chaque commune, seule Aspremont présente une densité inférieure à celle de la région (9) alors qu'à Falicon, cette densité est bien supérieure (20,1) à celle de la région. En effet la commune d'Aspremont compte seulement 2 médecins généralistes, dont l'un est âgé de plus de 60 ans, pour une population de 2 187 habitants, on peut en déduire des difficultés dans l'accès au premier recours. De plus, l'un d'eux consulte uniquement un jour par semaine.

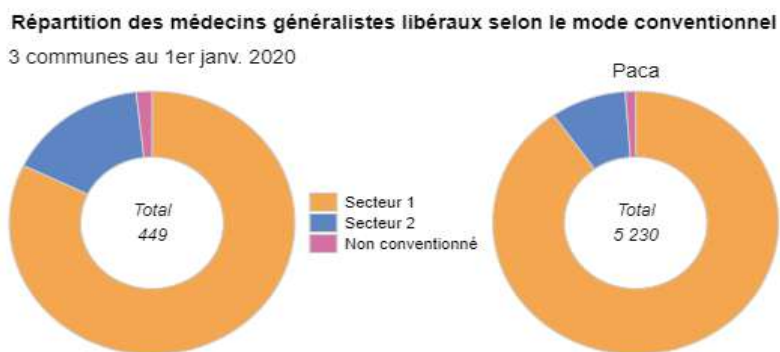
A l'opposé, Falicon comprend 4 médecins généralistes, tous âgés de moins de 60 ans, pour une commune de 1 992 habitants.

L'année 2020 avait vu le nombre de médecins généralistes légèrement augmenter (+4). Depuis le territoire perd des professionnels. L'activité des médecins est inférieure à celle de la région : 948 actes pour les généralistes vs 960 pour le département et 1017 pour la région.

La structure d'âge des omnipraticiens sur le territoire est un facteur d'inquiétude 41% ont plus de 60 ans, ce qui laisse présager une vague de départ à la retraite d'ici quelques années.

Si Nice semble être la plus concernée par ce constat, sa densité supérieure à celle de la région pourrait permettre de pallier cette difficulté. Concernant Aspremont, en plus d'une densité très faible, sur les deux omnipraticiens présents, un à plus de 60 ans et consulte uniquement une fois par semaine.

La proportion de secteur 2 est supérieure à la moyenne régionale : 16% versus 8,6% pour PACA :





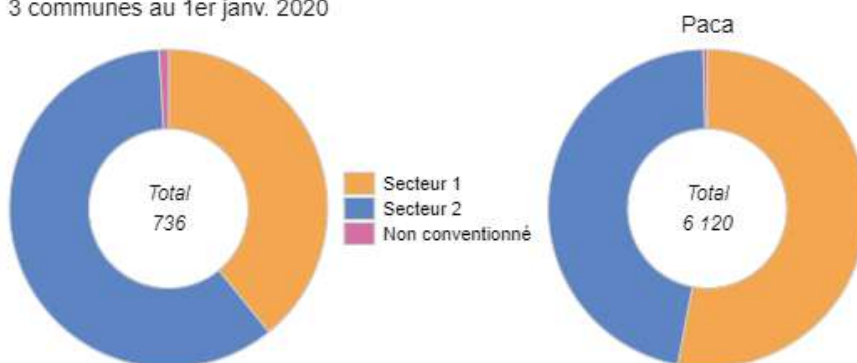
Il faut également tenir compte d'une proportion de plus de 10,3% de médecins à exercice particulier qui vient en déduction de l'effectif réel de médecins généralistes.

Médecins spécialistes libéraux

Ils sont plus nombreux en secteur 2 (59,9%) qu'en moyenne régionale (46,6%). Ce qui peut être un frein pour l'accès à certaines spécialités.

Répartition des médecins spécialistes libéraux selon le mode conventionnel

3 communes au 1er janv. 2020



Source : DRSM Paca-Corse - 2020

A noter que selon le portrait de l'ORS PACA 2018, les médecins spécialistes des Alpes-Maritimes sont essentiellement concentrés dans les trois plus grandes villes : Nice, Antibes et Cannes.

Les autres professionnels de santé :

Infirmiers

Le nombre d'infirmiers libéraux sur les trois communes est de 1120 (données SNDS de Mars 2021) et 13,4% d'entre eux ont plus de 60 ans.

La densité des infirmiers libéraux est supérieure à celle de la région : 32,5 pour 10 000 hab. versus 27,3 en 2020 pour PACA. 20 Infirmiers se sont installés sur le territoire durant l'année 2020.

L'activité moyenne par infirmier (Actes AMI + Actes AIS) est inférieure à celle de la région : 6 458 actes versus 6 725. Les AIS représentent l'essentiel de l'activité (4 261).

Par ailleurs, 7 SSIAD interviennent sur la commune de Nice.

Masseurs-kinésithérapeutes (MK)

En mars 2021 (données SNDS), il y a 663 MK sur le territoire, soit une densité de 19,2 pour 10 000 hab., supérieure à la densité régionale (16,1). Plus de moitié des MK a moins de 40 ans (50,3%).

Le nombre d'actes 4 103 est supérieur à celui de la région : 3 474.



Chirurgiens-dentistes

Cartosanté identifie 388 chirurgiens-dentistes au 31.12 2020. 48,7 % ont moins de 50 ans. Leur densité (11,2 pour 10 000 hab.) est supérieure à la densité régionale (7,2).

Par ailleurs, le territoire compte 6 centres de santé dentaires.

Orthophonistes :

Il y a 191 orthophonistes au 31.12 2020, on note que plus de la moitié a moins de 50 ans.

Leur densité, à 55,3 pour 100 000 habitants, est supérieure à la densité régionale (40,9).

Sage-femmes libérales

Le territoire comporte 30 sage-femmes libérales qui réalisent une partie des actes de gynécologie courants (contraception, frottis). 50% ont moins de 40 ans.

L'activité moyenne : 1 983,3 est supérieure à celle de la région : 1 542,7.



Offre hospitalière

Sur le territoire, l'offre hospitalière est importante, à la fois publique et privée.

Offre de soins hospitalière (lits et places) Taux d'équipement (pour 10 000)			
Indicateurs	3 communes au 1er Janv. 2020		Paca
1 - Médecine - TIC (pour 10 000 habitants)	31,5	▲	19,5
2 - Médecine - Alternative à l'HC (pour 10 000 habitants)	4,9	▲	2,4
3 - Chirurgie - HC (pour 10 000 habitants)	20,8	▲	11,5
4 - Chirurgie - Alternative à l'HC (pour 10 000 habitants)	6,1	▲	3,0
5 - Gynécologie Obstétrique - TIC (pour 10 000 habitants)	20,9	▲	13,1
6 - Gynécologie-Obstétrique - Alternative à l'HC (pour 10 000 habitants)	1,5	▲	0,9
7 - Soins de suite et de réadaptation - HC (pour 10 000 habitants)	16,0	▼	21,7
8 - Soins de suite et de réadaptation - Alternative à l'HC (pour 10 000 habitants)	1,2	▼	2,6
9 - Soins de longue durée (pour 10 000 habitants)	31,8		32,3
10 - Psychiatrie infanto-juvénile - HC (pour 10 000 habitants)	4,5	▲	1,7
11 - Psychiatrie infanto-juvénile - Alternative à l'HC (pour 10 000 habitants)	12,0	▲	6,2
12 - Psychiatrie générale - HC (pour 10 000 habitants)	10,8	▲	12,5
13 - Psychiatrie générale - Alternative à l'HC (pour 10 000 habitants)	8,0	▲	4,1
14 - Hospitalisation à domicile en médecine (pour 10 000 habitants)	0,0	▼	2,3

Source : Drees, SAF - 2019

Avec ses centres hospitaliers et ses cliniques, la commune de Nice propose :

- Une offre de soins en médecine, chirurgie et maternité
- Un accueil de médecine d'urgence et chirurgie
- Des soins de suite et de réadaptation non spécialisés,
- Une offre de prise en charge psychiatrique

Ainsi sur la commune, on recense :

- Le CHU de l'Archet qui propose : une offre de soins en médecine, chirurgie et maternité, un accueil de médecine d'urgence et chirurgie, oncologie et des soins de suite et de réadaptation.
- Le CHU Pasteur avec de la médecine, de la psychiatrie, un accueil de médecine d'urgence et chirurgie, oncologie et de la neurochirurgie.
- Le CHU Cimiez répond aux besoins en médecine et soins de suite et de réadaptation.

Les différentes cliniques sont présentes sur le territoire

- La clinique Saint-Antoine
- La clinique du Parc Impérial



- La clinique Saint-Georges
- La polyclinique Sante Maria

Elles couvrent les besoins en médecine, chirurgie, traitement des cancers, médecine d'urgence et gynécologie obstétrique.

Le centre Antoine Lacassagne est un centre de lutte contre le cancer.

L'hôpital Lénval permet une prise en charge pédiatrique pluridisciplinaire.

Exercice coordonné :

On recense également :

- 3 maisons de santé pluri professionnelles (MSP) sur Nice qui proposent une offre de soins coordonnée, des actions de prévention et des plages de consultations sans rendez-vous : Nice les Moulins, Nice Centre Est, Azur Nice Nord La Planas. Cette dernière fait partie du territoire de la CPTS
- Sur Nice, il y a :
 - 2 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) en préprojet à l'initiative des professionnels qui assurent des soins de premier et de second recours et disposent d'acteurs médico-sociaux et sociaux : Nice Nord et ses Collines, Nice Centre-Nice Est.
 - 1 communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) : Nice Ouest Vallée
- Autour, il y a encore une autre CPTS : Vallée du Paillon et de la Banquière (limitrophe à Nice Nord et ses Collines, Riviera Française, Nice Centre-Nice Est)
 - 16 centres de santé, majoritairement dentaires, dispensant des soins de premier recours (consultation de médecine, actes de radiologie, soins dentaires, spécialistes, paramédicaux, ...) pour une prise en charge coordonnée dans des zones de désertification médicale.

Les Alpes Maritimes et notamment Nice comportent donc un maillage assez dense en structures d'exercice coordonné.

Données / aux recours aux urgences

Avec 90 809 passages comptabilisés en 2016, le service d'urgences du CHU Pasteur à Nice a été le plus fréquenté du département et de la région, suivi par le service d'urgences pédiatriques du CHU Nice-Lénval, (59 010 passages, soit le service d'urgences pédiatriques le plus fréquenté de la région) (Portrait territoire Alpes Maritimes – ORS PACA – p11)

Offre en Santé Mentale : (PTSM Alpes Maritimes – 2021)

En 2017, le département disposait de 1 220 lits et places en psychiatrie générale répartis dans les 10 établissements de santé des 5 secteurs (CH Antibes, CH Cannes, CH Grasse, CHRU Nice, CHS Ste Marie) :

- 4 publics : CH Antibes, CH Cannes, CH Grasse et CHRU Nice
- 6 privés : CHS Ste Marie (dont psychiatrie personne âgée), Cliniques La Costière, St François, St Luc (Nice), Clinique La Grangéa (Mougins), Clinique Val d'Estreilles (Pégomas)



- Le CHU de Nice possède une Equipe Mobile Précarité qui peut intervenir en collaboration avec les différents services de psychiatrie et de santé mentale en dehors des situations d'urgence.
- Concernant les personnes âgées, le CHU de Nice a une équipe mobile de psychogériatrie qui réalise des évaluations à domicile, le CH Sainte Marie a une consultation mémoire et l'Institut Claude Pompidou est dédié à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer

Le département dispose de 135 lits et places en psychiatrie infanto-juvénile répartis dans les 3 centres hospitaliers des secteurs psychiatriques : CH Antibes, CH Cannes (établissements publics) et l'ESPIC Hôpitaux pédiatriques de Nice CHU-Lenval (établissement privé).

L'offre de psychiatrie infanto juvénile est répartie sur 2 structures : le CHU de Lenval qui propose 1 USPE dédiée aux enfants de moins de 13 ans et 1 UPAG dédiée aux adolescents et 1 UPTAD dédiée aux troubles alimentaires et dépression pour les adolescents et le Centre Hospitalier Sainte Marie qui propose un SIPAD destinée aux adolescents difficiles.

Au niveau de l'offre libérale 117 psychiatres ou neuropsychiatres libéraux sont présents sur la commune de Nice. Selon le PTSM 2021, leur densité est nettement supérieure à la région et à la France (18,5 contre 14 en région et 9,4 en France).

Nice propose plusieurs lieux d'accueil (parmi lesquels Centre d'Accueil Polyclinique Consultation post-urgence psychiatrique pour les adultes et le CE2P – Centre d'Évaluation Pédiatrique du Psycho traumatisme, psycho trauma) concernant le psycho trauma des adultes et enfants. Ces espaces s'adressent aux personnes qui :

- Ont besoin de consulter par suite d'un choc psycho traumatique
- Souhaitent bénéficier d'une consultation spécialisée sur le suicide
- Ont besoin de consulter pour souffrance au travail

4 CMP, dont 1 est spécialisé en psycho-traumatismes sont présents sur la ville de Nice. On compte également 4 CATT, 2 Hôpitaux de Jour, 1 centre d'accueil, 1 centre psychothérapeutique de jour. L'offre infanto juvénile dispose de 6 CMP, 5 Hôpitaux de Jour dont 1 qui est un centre psychodynamique de jour pour adolescents, une Maison des Adolescents est située dans l'enceinte du CH Lenval.

A noter également la présence d'un GEM sur la commune « J'aime Nice » qui travaille avec le Centre Hospitalier de Sant Marie sur les approches de type Empowerment. La commune de Nice dispose d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM), un lieu de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, les services de psychiatrie publics, les usagers et les aidants. Il définit et met en œuvre les politiques locales et les actions pour améliorer la prévention et le parcours de soins en santé mentale.

Depuis février 2021, le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) des Alpes Maritimes propose les axes et actions à venir pour les 5 années sur le territoire.

Plusieurs fiches actions concernent potentiellement la CPTS.

- Fiche Action « Organisation de la prise en charge des soins somatiques des patients suivis en CMP du secteur psychiatrique du CHSM », page 203 : comporte des renforcements des échanges avec les professionnels de ville afin d'éviter les ruptures de parcours et le suivi des pathologies somatiques.
- Fiche Action « Mise en place d'un appui spécialisé psychiatrique à la régulation téléphonique du Samu » page 233. Elle comprend la mise en place d'une organisation graduée pour traiter les appels. Cette action est portée par le CH de Nice



- Fiche action « Mise en place d'un dispositif d'accompagnement vers la pratique physique adaptée à destination des personnes touchées par une maladie psychique » page 297, mise en œuvre par le CLSM et l'équipe Nice ActiSanté

Offre en Addictologie :

Nice compte 4 CSAPA, dont 3 portent des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) et 2 CAARUD pour les personnes souffrant de conduites addictives. Le Réseau de coordination et de santé « Addiction 06 » propose un soutien aux professionnels de premiers recours notamment les médecins généralistes qu'elle accompagne en termes de suivis des patients, formation et sensibilisation à la réduction des risques.



Offre médico-sociale

L'offre médico-sociale est existante dans toutes les catégories recensées :

Places en structures de prise en charge médico-sociale pour personnes âgées
Taux d'équipement (pour 1 000)

Indicateurs	3 communes au 1er janv. 2020	Paca
1 - Maisons de retraite (pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus)	61,0 ▼	90,4
2 - Logements foyer (pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus)	0,6 ▼	12,4
3 - Accueil de jour pour personnes âgées (pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus)	1,8 ▼	2,2
4 - Hébergement temporaire pour personnes âgées (pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus)	0,1 ▼	1,3

Source : Drees - Aress - 2019

On compte sur la commune de Nice 35 EHPAD. On notera que l'offre en hébergement complet ou accueil de jour est jugée inférieure à l'offre moyenne régionale pour ce territoire.

Le Centre de soutien santé social porte le dispositif MAIA Alpes-Côte d'azur Nice. Le territoire est couvert par la PTA C3S.

1 CCAS est présent, actif notamment dans le repérage de la personne âgée.

Places en structures de prise en charge médico-sociale pour adultes et enfants handicapés
Taux d'équipement (pour 1000)

Indicateurs	3 communes au 1er janv. 2020	Paca
Taux d'équip. en struct. d'héberg. pour adultes handic. (pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans)	2,1 ▼	3,7
Taux d'équip. en struct. d'insertion prof. (pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans)	2,2 ▼	3,5
Taux d'équip. en services d'accomp. pour adultes handic. (pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans)	1,5 ▲	1,4
Taux d'équip. en struct. de prise en charge pour enf. handic. (pour 1 000 personnes de moins de 20 ans)	10,7 ▲	9,3
Taux d'équip. en services d'éducation spéciale et de soins à domicile pour enf. handic. (pour 1 000 personnes de moins de 20 ans)	4,8 ▲	7,5

Source : Creaf Paca-Corse - 2019

Prise en charge adulte :

Offre médico-sociale :

Une prise en charge des personnes handicapées, sur la commune de Nice, avec :

- 1 Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés



- 4 Foyers de vie pour adultes handicapés,
- 6 Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés
- 1 ITEP
- 1 Maison d'accueil spécialisé

Offre sociale :

- 5 Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- 3 CADA
- 7 Maisons relais – pension de famille

Prise en charge infantile :

Médico-sociale :

- 1 Etablissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés

Sociale :

- 1 pouponnière à caractère social
- 3 Etablissements expérimentaux enfance protégée
- 1 Foyer de l'enfance
- 4 Maisons d'enfants à caractère social
- 1 Centre Placement familial socio-éducatif
- 1 Etablissement d'accueil mère-enfant



Offre de prévention

L'interrogation du site Oscars du CRES Paca objective 24 actions de prévention se déroulant sur au moins une commune ou plus du territoire défini pour les années 2020 et 2021.

Ces actions concernent les thématiques suivantes :

- Accidents de la vie courante
- Conduites addictives
- Environnement
- Maladies chroniques (autres)
- Maladies infectieuses
- Nutrition (alimentation et activité physique)
- Politique de santé
- Précarité
- Périnatalité – parentalité
- Risque routier
- Santé au travail
- Santé mentale
- Santé scolaire
- Sexualité (contraception, IVG)
- Vieillesse

Des actions de prévention peuvent être engagées en lien avec les porteurs déjà répertoriés.



Synthèse

Le portrait de territoire établi sur les quartiers Nords de la commune de Nice et sur les communes de Falcon et Aspremont met en évidence, des indicateurs globalement plus défavorables sur la zone niçoise qui compte un quartier prioritaire.

C'est une population relativement jeune, avec un taux élevé de locataires et de résidence en HLM. Le revenu médian est plus faible sur certains IRIS niçois et quelques îlots de précarité importante.

Les communes de Falcon et Aspremont présentent des indicateurs bien plus favorables avec de nombreux propriétaires, peu voire pas de résidences HLM et un revenu médian élevé.

La mortalité toutes causes est supérieure à celle de la région comme celle prématurée et pour les maladies infectieuses, les pathologies liées à une consommation excessive d'alcool, le cancer du poumon chez les femmes.

Ce profil de mortalité incite à renforcer les actions de prévention concernant la santé sexuelle et les addictions.

D'autres problématiques sont identifiées sur le territoire : taux de mortalité infantile élevé et surconsommation de psychotropes.

L'offre de soins est importante. On identifie cependant un facteur de fragilité concernant les médecins généralistes : structure d'âge élevée.



Annexe 2 - Les statuts associatifs loi 1901

ASSOCIATION CPTS NICE NORD ET SES COLLINES

Constituée le 06/03/2021

N°RNA : W062017048

*164 Bd de Cessole
06100 NICE*

Statuts à jour de l'AGE du 1/06/2021



CPTS NICE NORD ET SES COLLINES

TITRE PREMIER – CONSTITUTION ET OBJET DE L'ASSOCIATION	4
Article 1 – Constitution de l'association	4
Article 2 – Dénomination de l'Association	4
Article 3 – Objet de l'Association	4
Article 4 - Moyens d'actions	5
Article 5 – Siège social de l'association	6
Article 6 – Durée de l'Association	6
TITRE DEUXIEME – COMPOSITION DE L'ASSOCIATION	6
Article 7 – Membres	6
7.1 Membres fondateurs :	7
7.2 Membres Actifs :	8
7.3 Membres d'honneur :	9
7.4 Perte de la qualité de membre :	9
7.5 Cotisation :	10
TITRE TROISIEME – RESSOURCES DE L'ASSOCIATION	10
Article 8– Ressources	10
TITRE QUATRIEME – ADMINISTRATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	11
Article 9 – Conseil d'Administration	11
9.1 Composition du Conseil d'Administration :	11
9.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration :	14
9.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration :	15
Article 10 – Bureau	16
10.1 Composition du Bureau :	16
10.2 Pouvoirs du Bureau	17
10.3 Fonctionnement du Bureau	17
Article 11 – Président de l'Association	18
11.1 Qualités du Président de l'Association :	18
11.2 Pouvoirs du Président de l'Association	19
Article 12 – Vice-Président de l'Association	19
Article 13 – Secrétaire de l'Association (et éventuellement les adjoints)	20
Article 14 – Trésorier de l'Association	20
Article 15 – Assemblées Générales	21
15.1 Assemblées Générales ordinaires	22
15.2 Assemblées Générales Extraordinaires	23
Article 16 – Exercice social	24
Article 17 – Comptabilité et comptes annuels	24
Article 18 – Commissaires aux comptes	25



TITRE CINQUIEME – DISPOSITIONS DIVERSES	25
Article 19 – Dissolution.....	25
Article 20 – Règlement intérieur / Charte.....	26
Article 21 – Indemnités	26
Article 22 – Formalités.....	26



TITRE PREMIER – CONSTITUTION ET OBJET DE L'ASSOCIATION

Article 1 – Constitution de l'association

Il a été fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 en vue de constituer le cadre juridique d'une communauté professionnelle territoriale de santé prévue par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (notamment articles 64 et 65), des articles L. 1411-1, L. 1411-11, L. 1411-12 et L. 1411-13 du Code de la santé publique et l'arrêté du 21 août 2019 en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des CPTS signé le 20 juin 2019.

La présente association a pour objet de constituer le cadre juridique de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), en vue d'assurer une meilleure coordination de l'action des professionnels de santé sur le territoire de la CPTS NICE NORD ET SES COLLINES tel que défini par le projet de santé (ci-dessous défini « *Le territoire de la communauté* », et de concourir à la structuration des parcours de santé mentionnés à l'article L. 1411-1 du Code de la santé publique.

A l'issue de la signature des statuts intervenue lors de l'AGE du 19 janvier 2021, l'association a été enregistrée auprès de la Préfecture sous le n°W062017048.

Article 2 – Dénomination de l'Association

L'Association a pour dénomination :

« CPTS NICE NORD ET SES COLLINES »

Au cours de la vie sociale de l'Association, l'Assemblée Générale Extraordinaire – en respectant les modalités de vote visées au sein des présents statuts – sera en capacité de modifier ladénomination de l'Association.

En application des dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, l'Association a l'obligation légale de faire connaître, par une déclaration modificatrice, toutes les modifications apportées aux statuts et ce, dans un délai de trois (3) mois à compter de la décision de modification de l'Assemblée générale.

Article 3 – Objet de l'Association

L'association a pour objet, sur le territoire de la CPTS NICE NORD ET SES COLLINES tel que défini par le projet de santé de :

- Faciliter la coordination des parcours de santé des patients et de contribuer à l'amélioration des prises en charge ;
- Favoriser l'égal accès aux soins ainsi que la qualité et l'efficacité de ces derniers ;
- Contribuer au développement de l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale ;

Statuts CPTS Nice Nord et ses Collines - 4/27



- Répondre favorablement au projet de santé ; Organiser les modalités de fonctionnement entre les membres de l'association ;
- Proposer et réaliser des actions tendant à la formation des acteurs du dispositif en lien avec l'objet de l'association ;
- Pourvoir au financement de l'association ;
- Participer aux actions mises en œuvre dans le cadre de l'urgence sanitaire ;
- Mettre en place des actions de santé publique (prévention, éducation thérapeutique, dépistage, etc) sur des thèmes ciblés correspondants aux besoins spécifiques de la population du territoire ;
- Faciliter la coopération et la coordination entre les membres de l'association notamment par l'utilisation de plateformes numériques de communication ;
- Organiser des réunions pluriprofessionnelles régulières, conférences, ateliers, etc ;
- Animer ou organiser des manifestations entrant dans l'objet de la CPTS ;

Et, plus généralement, réaliser toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser le but poursuivi par l'association, son extension ou son développement.

L'association garantit la liberté de choix des patients et l'indépendance des professionnels de santé.

Elle s'interdit conformément aux règles légales et déontologiques, toute discrimination des patients pour quelque motif que ce soit ainsi que toute forme de compérage.

L'association se proclame apolitique et asyndicale, mais elle se réserve le droit de mener une réflexion sur la politique de santé.

Au jour de la création de l'Association, son objet et ses moyens d'action n'impliquent aucune activité économique au sens des dispositions de l'article L. 442-7 du Code de Commerce.

Article 4 - Moyens d'actions

Afin de réaliser son objet, l'Association peut être amenée à recourir aux moyens d'actions suivants :

- Organisation de réunions régulières entre ses membres,
- Organisation et / ou relais de formations,
- Recrutement de personnel ou de prestataires spécialisés en droit de la santé pour sa constitution et son fonctionnement,
- Mise en place d'un système d'informations partagées entre les membres de la communauté ;
- Réflexion et recherche de solutions techniques par le partage des connaissances et des expériences de ses membres,

Sans préjudice de tout autre moyen utile à la réalisation de l'objet de l'association et validé par le bureau et le président.



Article 5 – Siège social de l'association

Le siège social de l'Association est fixé à l'adresse suivante :

164 Bd de Cessole – 06100 NICE

Il pourra être transféré par décision simple du bureau.

Article 6 – Durée de l'Association

La durée de l'Association est illimitée.

TITRE DEUXIEME – COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 7 – Membres

Conformément à l'article L. 1434-12 du Code de la santé publique, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé est composée de professionnels de santé regroupés, le cas échéant, sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier ou de deuxième recours, et d'acteurs médico-sociaux et sociaux concourant à la réalisation des objectifs du projet régional de santé.

Des personnes morales peuvent être membres de l'association. Elles sont représentées par leur représentant légal ou toute autre personne dûment habilitée à cet effet.

L'Association se compose de membres fondateurs, de membres actifs et de membres d'honneur.



7.1 Membres fondateurs :

Sont considérés comme membres fondateurs les membres qui ont constitué l'association au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire Constitutive du 19/01/2021.

Les membres fondateurs sont les membres suivants :

Noms / Prénom	Profession	Adresse professionnelle
DYBAL J.LUC	Médecin Généraliste	8 Bd Gorbella
BIENFAIT Eric	Médecin généraliste	29 Av Borriglione
PAPALARDO Jean François	Médecin généraliste	12 Bd Auguste Raynaud
ZACCONI Anne-Marie	Médecin généraliste	19 Bd Gorbella
FIGINI Melissa	Infirmière libérale	164 Bd de Cessole
CUCCIA Yonnel	Infirmier libéral	39 Bd Gorbella,
BOTTASSO Aurélie	Infirmière libérale	209 Corniche des Oliviers
GIRAUDO Béata	Infirmière libérale	119 Bd Cessole
RIBERO Aurélie	Infirmière libérale	14 Av Cap de Croix,
CREPEL Mireille	Infirmière libérale	14 Av Cap de Croix
BENAOUINA Samir	Infirmier libéral	39 Bd Gorbella,
BENVENISTE Patricia	Infirmière libérale	11 AV Clerissi, 06790 Aspremont
PERIN Sophie	Pharmacie	140 Bd de Cessole,
MILLIERE Cedric	Pharmacie	39 bd Gorbella
LAFONT Françoise	Pharmacie	98 bd De Cessole
BLANC Louis-Michel	kinesithérapeute	39 Bd Gorbella, 06100
NOOMAN Youssef	kinesithérapeute	39 bd Gorbella

Par définition, la liste des membres fondateurs n'a pas vocation à être modifiée.

Toutefois, les membres fondateurs pourront perdre cette qualité dans les conditions de l'article 7.3 des présents statuts.

Les membres fondateurs bénéficient du droit de vote pour l'ensemble des décisions collectives relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et/ou Extraordinaire.

Chaque membre fondateur bénéficie d'une voix (1) lors des décisions collectives relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et/ou Extraordinaire.

Un membre fondateur ne peut recevoir que deux (2) délégations de vote (mandats écrits ou pouvoirs) par séance d'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire en vue de représenter un

Statuts CPTS Nice Nord et ses Collines - 7/27



autre membre lors des prises de décisions collectives de l'Association (AGO/AGE). Les mandats en blanc seront attribués au Président automatiquement.

Le montant de la cotisation annuelle des membres fondateurs ainsi que sa date d'échéance sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

7.2 Membres Actifs :

Outre les membres fondateurs ayant participé à la constitution de la présente association, peuvent devenir membres actifs de l'association, les personnes physiques ou morales qui participent activement au fonctionnement de l'Association ainsi qu'à la réalisation de son objet et qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Être un professionnel de santé, un établissement ou professionnel médico-social ou social, ou toute autre personne susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social sur le territoire de la communauté ;
- Avoir fait acte de candidature par écrit motivé au Président de l'Association ;
- Être à jour de sa cotisation et s'en acquitter de façon annuelle.

La validité des candidatures aux regards des conditions cumulatives précitées sera étudiée par le bureau au cours de sa prochaine réunion.

La décision du bureau n'a pas à être motivée et est insusceptible de recours.

Dans l'attente de la réunion de bureau qui se prononcera sur l'adhésion du candidat, ce dernier, s'il le souhaite, peut être intéressé aux travaux réalisés par l'association sur autorisation du Bureau.

L'autorisation temporaire de participation octroyée par un membre du Bureau ne constitue pas, pour autant, un droit à devenir membre de celle-ci. Seul le bureau étant compétent pour accorder la qualité de membre.

Chaque membre actif bénéficie d'une (1) seule voix lors des décisions collectives relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et/ou Extraordinaire.

Chaque personne physique ou morale en sa qualité de membre actif peut déléguer à un autre membre actif de l'association - par voie de mandat écrit – la faculté de la représenter lors des prises de décisions collectives de l'association.

Un membre actif ne peut recevoir que deux (2) délégations de vote (mandats écrits ou pouvoirs) par séance d'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire en vue de représenter un autre membre lors des prises de décisions collectives de l'Association (AGO/AGE). Les mandats en blanc seront attribués au Président automatiquement.

Chaque représentant légal des personnes morales – ayant la qualité de membre actif – délègue, en cas d'absence lors des décisions collectives, le pouvoir décisionnel, à un de ses subordonnés qui siègera lors de la séance d'AGO/AGE.



7.3 Membres d'honneur :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle aux personnes physiques ou morales qui, en raison de services rendus à l'Association ou de contributions intellectuelles ont été signalées à son attention.

Les membres d'honneur peuvent assister aux décisions collectives relevant de la compétence de l'Assemblée générale Ordinaire et/ou Extraordinaire ou du Bureau sur invitation du Président de l'association. La qualité de membre d'honneur ne confère pas le droit de vote. En revanche, les membres d'honneur peuvent participer aux échanges et discussions lors des séances de l'Assemblée générale Ordinaire et/ou Extraordinaire ou du bureau auxquelles ils sont invités par le Président.

Indéniablement, ces personnes ont contribué au développement de l'objet social de l'Association et sont, à ce titre, dispensés du versement d'une cotisation annuelle.

7.4 Perte de la qualité de membre :

La perte de la qualité de membre peut être automatique ou faire suite à un vote du bureau

➤ Les membres peuvent perdre leur qualité de membre automatiquement dans les cas suivants :

- 1) Démission notifiée par le membre par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Président de l'Association ;
- 2) Décès du membre, les héritiers et ayant droits n'acquérant pas du seul fait du décès de leur auteur la qualité de membre de l'association ;
- 3) L'absence non excusée à 3 Assemblées Générales consécutives constatée par le Président de l'Association entraîne automatiquement la perte de la qualité de membre ;
- 4) La dissolution, pour quelque cause que ce soit, des personnes morales, la perte de leur personnalité juridique ou leur restructuration (fusion, scission, etc.) ou leur liquidation judiciaire constatée par le Président de l'association entraîne automatiquement la perte de la qualité de membre ;

La condamnation pénale ou la sanction disciplinaire entraînant une suspension de son exercice professionnel d'une durée de plus de six (6) mois.

➤ L'exclusion d'un membre peut être prononcée par le bureau, dans les cas suivants :

- 1) Comportement jugé contraire à la réglementation en vigueur, à l'esprit ou aux intérêts de l'association ou susceptible de perturber son bon fonctionnement, pour non-respect des présents statuts. Dans ce cas, l'intéressé devra préalablement avoir été invité à faire valoir ses moyens de défense devant le bureau, dans le délai d'un (1) mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception émise par le Président de l'association. La décision est prise à la majorité des trois quarts (3/4) des membres du bureau ;
- 2) De non-paiement de la cotisation annuelle à la date de l'AG suivante, après deux (2) rappels demeurés infructueux et après que l'intéressé ait été invité à fournir des explications écrites au Président de l'Association dans le délai d'un (1) mois suivant la réception d'une lettre

Statuts CPTS Nice Nord et ses Collines - 9/27



recommandée avec avis de réception ; Cette décision est prise à la majorité des trois quarts (3/4) des membres du bureau.

- 3) En cas de fin d'exercice de la profession du membre, notamment dans le cadre d'une installation vers un autre territoire pendant une période supérieure à six (6) mois,
Le bureau pourra se prononcer à la majorité des trois quarts (3/4) sur la perte de la qualité de membre ;
- 4) En cas d'arrêt par le membre de l'exercice de son activité professionnelle pendant une période supérieure à six (6) mois, le bureau pourra se prononcer à la majorité des trois quarts (3/4) sur la perte de sa qualité de membre de l'association ;

7.5 Cotisation :

Le montant de la cotisation annuelle des membres ainsi que sa date d'échéance sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration ou du bureau.

Le montant de la première cotisation faisant suite à la constitution de l'association est fixé par le Conseil d'Administration pour la période du 19/01/2021 au 31/12/2021 à :20€

TITRE TROISIEME – RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Article 8– Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- Des cotisations versées par les membres qui en sont redevables,
- Des recettes générées par des prestations fournies par l'association,
- Des financements et / ou subventions éventuelles de l'Union européenne, de l'Etat, de l'Assurance maladie, des régions, des départements, de la Communauté de Communes, des communes, et de leurs établissements publics,
- Des dons manuels (personnes physiques ou personnes morales), et des dons des établissements d'utilité publique,
- D'apports en nature ou de la mise à disposition de biens, matériels ou ressources humaines de ses membres,
- De toutes ressources autorisées par la loi, la jurisprudence, et les réponses ministérielles.



TITRE QUATRIEME – ADMINISTRATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'association est administrée par une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration et un Bureau.

Les Assemblées Générales sont « ordinaires » ou « extraordinaires » et leurs décisions régulièrement adoptées sont obligatoires pour tous.

Article 9 – Conseil d'Administration

9.1 Composition du Conseil d'Administration :

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 9 à 22 membres élus pour deux ans par l'Assemblée Générale ordinaire, parmi les adhérents à l'association.

Le Conseil d'Administration est composé, dans la mesure où les candidatures le permettent, d'au moins un membre de chaque profession de santé réunis en cas de besoin en collèges pluridisciplinaires,

Le nombre maximal d'administrateur par collège est calculé proportionnellement au nombre total de professionnels de santé sur le territoire : (évaluation du nombre de professionnels issue de l'annuaire santé www.ameli.fr pour les professions conventionnées).

Seuls les membres, personnes physiques peuvent être élus au sein du Conseil d'Administration.

Les membres fondateurs non élus au Conseil d'Administration sont invités à participer aux réunions du Conseil d'Administration à titre consultatif pour toute la durée de vie de l'association.

Les candidats à venir au poste d'administrateur, issus de professions ou de collèges présentant des postes vacants, seront également autorisés à participer aux réunions du Conseil d'Administration à titre consultatif dans l'attente de leur élection officielle.

Le coordonnateur salarié est membre de droit du Conseil d'Administration avec pouvoir consultatif.



Collège professionnel :	Nombre de professionnels	Nombre d'administrateurs Au Conseil d'Administration	1 administrateur. Pour X professionnels
Infirmiers	212 professionnels	4 administrateurs	1 pour 53
Masseurs-Kinésithérapeutes	137 professionnels	3 administrateurs	1 pour 45
Autres Paramédicaux conventionnés : - Orthophonistes, - Orthoptistes, - Pédicures-Podologues	35 professionnels	1 administrateurs	1 pour 35
Paramédicaux non conventionnés : - Psychologues / Neuro Psychologues, - Diététiciens.	34 professionnels	1 administrateurs	1 pour 34
Médecins Généralistes	72 professionnels	2 administrateurs	1 pour 36
Médecins Spécialistes	80 professionnels	1 administrateurs	1 pour 80
Chirurgiens-Dentistes	40 professionnels	1 administrateurs	1 pour 40
Docteurs en : - Pharmacie, - Biologie, - Radiologie.	86 professionnels	2 administrateurs	1 pour 43
Collège des sages femmes	2 professionnels	1 administrateur	1 pour 2
TOTAL	697 professionnels 662 conventionnés 35 non conventionnés	16 administrateurs 9 Para Médicaux 7 Médicaux	Moyenne : 1 administrateur pour 47 professionnels



Par exception, le premier Conseil d'administration sera composé jusqu'à l'AGO devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et devant se tenir au plus tard le 30/06/2022, est composé des membres fondateurs suivants :

- Collège des Médecins Généralistes (2 administrateurs – 2 postes pourvus – 0 poste vacant) :
 - o Dr BIENFAIT Eric
 - o Dr DYBAL Jean- Luc
- Collège des Médecins Spécialistes (1 administrateur – 0 poste pourvu - 1 poste vacant) :
 - o (Néant)
- Collège des Chirurgiens-Dentistes (1 administrateur – 1 poste pourvu – 0 poste vacant) :
 - o Dr PANTALEO Mathieu
- Collège des Docteurs en Pharmacie, en Biologie, en Radiologie (2 administrateurs - 2 postes pourvus – 0 poste vacant) :
 - o Dr PERIN Sophie
 - o Dr MILLERE Cedric
- Collège des Infirmiers (4 administrateurs – 4 postes pourvus – 0 poste vacant) :
 - o BENVENISTE Patricia
 - o FIGINI Melissa
 - o CUCCIA Yonnel
 - o BOTTASSO Aurélie
- Collège des Masseurs-Kinésithérapeutes (2 administrateurs – 2 postes pourvus – 0 poste vacant) :
 - o BLANC Louis Michel
 - o NOOMAN Youssef
- Collège des Autres Paramédicaux Conventionnés : (Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicure-Podologue) (1 administrateur – 1 poste pourvu – 0 poste vacant)
 - o POTTIER Valérie
- Collège des Paramédicaux non Conventionnés (Diététiciennes, Psychologues, Neuropsychologues, etc.) (1 administrateur – 1 poste vacant – 0 poste pourvu) :
 - o (Néant)
- Collège des sages femme : (1 administrateur – 1 poste pourvu – 0 poste vacant)
 - o Nooman Aménie

A l'échéance de cette période initiale, l'ensemble des postes d'administrateurs seront soumis à élection lors de l'AGO annuelle de l'association devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et devant se tenir au plus tard le 30/06/2022.



Les membres élus du Conseil d'Administration le sont pour deux (2) ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Les membres éligibles de l'association candidats à un poste d'administrateur doivent être à jour de leurs cotisations à la date fixée pour le dépôt des candidatures. Ils doivent adresser leur candidature au Président quinze (15) jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée générale appelée à statuer sur l'élection des membres du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration agréé la liste définitive des candidats.

Les membres du Conseil d'administration ne peuvent recevoir une rétribution à raison des fonctions qui leurs sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par tout adhérent disponible. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

9.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous les actes ou opérations dans la limite de son objet et qui ne sont pas du ressort de l'assemblée générale. Il définit la politique et les orientations générales de l'Association.

Il élit les membres du Bureau et met fin à leurs fonctions. Il surveille la gestion des membres du bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes.

Il décide de l'acquisition et de la cession de tous biens meubles et objets mobiliers, fait effectuer toutes réparations, tous travaux et agencements, et achète et vend tous titres et toutes valeurs.

Il prend à bail et acquiert tout immeuble nécessaire à la réalisation de l'objet de l'Association, confère tous baux et hypothèques sur les immeubles de l'Association, procède à la vente ou à l'échange desdits immeubles, effectue tous emprunts et accorde toutes garanties et sûretés.

Il arrête les grandes lignes d'actions de communications et de relations publiques.

Il statue sur l'admission et l'exclusion des membres actifs.

Il établit les convocations aux Assemblées Générales et fixe leur ordre du jour.

Il autorise les actes et engagements dépassant le cadre des pouvoirs propres du Président.



Il arrête le budget et les comptes annuels de l'association.

Cette énumération n'est pas limitative.

Il peut faire toute délégation de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

9.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que nécessaire et au moins trois (3) fois par an, sur convocation du président, au besoin par vidéoconférence ou conférence par téléphone. La convocation est adressée par le Secrétaire à chaque membre du Conseil d'Administration, par courrier simple ou par courrier électronique : Sauf urgence, au moins quinze (15) jours avant la date de la réunion.

Les membres peuvent prendre part aux délibérations par tous moyens mis en place par le Conseil d'Administration et notamment électroniques. Le vote électronique est valable sur les questions fermées, c'est-à-dire dont la liste des réponses possibles est limitativement énumérée dans la convocation.

Le vote par procuration est autorisé dans la limite de deux (2) mandats par membre, les pouvoirs en blanc étant attribués au Président. Les procurations ne peuvent être remises qu'à un autre administrateur, personne physique, de l'Association.

L'ordre du jour est établi par le Président.

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, à la condition de réunir un quorum représentant au minimum la moitié (1/2) des administrateurs de l'Association, présents ou représentés. Sont considérés comme présents les membres ayant voté par voie électronique. Si le quorum de la moitié (1/2) des membres n'est pas atteint lors de la réunion du Conseil d'Administration, ce dernier sera convoqué à nouveau à quinze (15) jours d'intervalle. Au cours de cette nouvelle réunion, aucun quorum ne sera nécessaire pour délibérer.

Pour les délibérations au Conseil d'Administration chaque administrateur bénéficie d'une (1) voix.

Les décisions sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) des suffrages exprimés ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le mandat de membre du Conseil d'Administration prend fin par la démission, la perte de la qualité de membre de l'Association, l'absence non excusée à trois (3) réunions consécutives du Conseil d'Administration ou la révocation prononcée par l'Assemblée Générale et la dissolution de l'Association.

La présence de personnes tierces n'est pas autorisée, sauf accord exprès des membres du Bureau.

Préalablement à toute réunion du Conseil d'Administration et hormis le cas des votes par voie électronique, la séance sera ouverte par la signature de la feuille de présence qui sera ensuite annexée au procès-verbal. Il est tenu procès-verbal des séances. Les



procès-verbaux sont rédigés par le Secrétaire et signés par le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Les procès-verbaux sont retranscrits dans l'ordre chronologique, sur le registre des délibérations de l'Association côté et paraphé par le Président.

Les délibérations prises par les membres du Conseil d'administration sont établies sans blanc, ni rature, par procès-verbal communiquée par voie électronique aux membres et disponible physiquement au siège social de l'association.

Article 10 – Bureau

10.1 Composition du Bureau :

Jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire approuvant les comptes clos, le 31 décembre 2021, devant intervenir au plus tard le 31 mars 2022, les membres du bureau sont élus au sein du Conseil d'Administration Constitutif selon les mêmes modalités que détaillées ci-après.

Seuls les membres, personnes physiques peuvent être élus au sein du bureau. Le président de l'association est le président du bureau. Il préside les assemblées.

Les premiers membres du Bureau provisoire sont nommés parmi les membres fondateurs par le Conseil d'Administration ayant adopté les présents statuts.

La présence des $\frac{3}{4}$ (trois quarts) des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour élire les membres du Bureau. Sont considérés comme présents les membres ayant voté par voie électronique.

Si le quorum des trois quarts (3/4) des membres n'est pas atteint lors de la réunion du Conseil d'Administration, ce dernier sera convoqué à nouveau à quinze (15) jours d'intervalle. Lors de cette séance, le quorum de la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration devra être atteint.

Les membres du Bureau sont élus au scrutin majoritaire à bulletin secret, par le Conseil d'Administration parmi les membres du Conseil d'administration.

Pourront être élus, les membres personnes physiques qui auront fait acte de candidature par écrit, au siège social de l'association, au minimum sept (7) jours avant la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle le renouvellement du bureau est à l'ordre du jour.

Les membres du Bureau sont élus pour deux (2) ans et les membres sortants seront rééligibles au maximum deux fois consécutifs au même poste.

Les fonctions de membre du Bureau prennent fin par la démission, la perte de la qualité de membre, l'absence non excusée à trois (3) réunions consécutives du Bureau, la révocation par l'Assemblée Générale, laquelle ne peut intervenir que pour de justes motifs ou le décès d'un membre.



En cas de carence d'un des membres du Bureau, le Président ou le Secrétaire convoque le Conseil d'Administration dans les plus brefs délais pour nommer un remplaçant.

Les premiers membres du bureau sont :

Président(e) : BOTTASSO Aurélie

1^{er} Vice-Présidente : Dr DYBAL Jean Luc 2nd Vice-Président : Dr BIENFAIT Eric

Secrétaire Général : FIGINI Melissa

1^{er} Secrétaire Général Adjoint : CUCCIA Yonnel
2nd Secrétaire Générale Adjointe : NOOMAN Youssef

Trésorière : NOOMAN Aménie

1^{er} Trésorier Adjoint : Dr PANTALEO Matthieu 2nd Trésorier Adjoint : Dr PERRIN Sophie

10.2 Pouvoirs du Bureau

Le Bureau est chargé de préparer les décisions de l'Assemblée Générale et agit sur délégation de celui-ci.

Le Bureau participe à la gestion courante de l'association et veille à la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale. A ce titre, le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus, pour gérer, diriger et administrer l'Association, sous réserve de ceux statutairement réservés aux Assemblées générales.

Les décisions du bureau sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Les fonctions de membres du Bureau sont exercées à titre gracieux.

10.3 Fonctionnement du Bureau

Le Bureau se réunit chaque fois que nécessaire et au moins trois (3) fois par an à l'initiative et sur convocation du Président de l'Association. Le Bureau sera obligatoirement réuni en vue de la préparation de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

La convocation peut être faite par tous moyens, mais au moins quinze (15) jours avant la date de séance. L'ordre du jour est établi par le Président de l'Association.

Le Bureau et le Conseil d'Administration peuvent entendre toute personne susceptible d'éclairer ses délibérations.



Il est tenu procès-verbal des réunions du Bureau. Les procès-verbaux sont signés par le Président de l'Association et un autre membre du Bureau. Les procès-verbaux sont enregistrés sur le registre des délibérations de l'Association et sont conservés au siège social de l'Association CPTS NICE NORD ET SES COLLINES.

Article 11 – Président de l'Association

11.1 Qualités du Président de l'Association :

Le Président de l'Association est le représentant légal de celle-ci. Il est chargé d'exécuter les décisions du Bureau, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale et d'assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Ses actes engagent l'Association à l'égard des tiers (banques, administrations, justice, autres associations, etc.).

Il peut déléguer par écrit tout ou partie de ses pouvoirs (par exemple, au Secrétaire ou au Trésorier) :

- Par principe, pour une délégation partielle concernant des missions strictement énumérées dans une délégation de pouvoirs et pour une durée maximum d'un (1) an ; elle pourra être renouvelée ;
- Par exception et après un vote pris en Conseil d'administration selon le quorum et les modalités prévues par les présents statuts, il pourra être prévu une délégation totale pour une durée maximum de trois (3) mois. Cette dernière ne peut intervenir que dans les cas strictement énumérés ci-après (absence, empêchement, maladie, révocation). Au-delà, le poste sera considéré comme vacant. Dans cette hypothèse, il sera procédé à une nouvelle élection du Président tel que prévu ci-après.

Malgré la délégation totale ou partielle, le Président de l'Association demeure co-responsable des actes réalisés au nom de l'Association par ceux à qui il a délégué ses pouvoirs.

Il peut à tout instant et sans motif, mettre fin aux dites délégations. Le Président de l'Association est élu au scrutin majoritaire par Le Conseil d'Administration. Le président sortant est rééligible pour deux mandats consécutifs maximum.

Chaque candidat devra faire parvenir sa candidature au siège social de l'Association, au plus tard sept (7) jours avant la date de réunion du Conseil d'Administration.

A défaut d'obtention d'une majorité simple lors d'un premier vote, le Conseil d'Administration soumet la ou les candidature(s) à un second vote à la majorité relative. Le mandat de Président de l'Association est exercé pour une période de deux (2) ans.



11.2 Pouvoirs du Président de l'Association

Le Président de l'Association assure la gestion quotidienne de l'Association.

Il agit au nom et pour le compte du Bureau, du Conseil d'Administration et de l'Association, et notamment :

1. Assurer le fonctionnement et la gestion quotidienne de l'association.
2. Représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a, notamment, qualité pour ester en justice en nom de l'association, tant en demande qu'en défense. En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.
3. Convoquer, présider et diriger les travaux des Assemblées Générales, Conseils d'Administration et du Bureau et fixer leur ordre du jour.
4. Exécuter les décisions arrêtées par le Bureau, le Conseil d'Administration et les Assemblées générales.
5. Signer tout contrat d'achat ou de vente et, plus généralement tous actes et tous contrats nécessaires à l'exécution des décisions émanant du Bureau, du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.
6. Ordonner les dépenses et contrôler l'exécution des budgets et des comptes annuels.
7. Remplir toutes les formalités de déclarations et publications prescrites par le législateur.
8. Présenter un Rapport de gestion et un rapport moral à l'Assemblée Générale annuelle.
9. Embaucher, gérer ou licencier du personnel salarié après avis du Bureau, du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

Il doit être majeur pour réaliser les actes de constitution, de modification ou de transmission du patrimoine de l'Association.

Tout acte, tout engagement dépassant le cadre des pouvoirs ci-dessus définis devra être autorisé préalablement par l'Assemblée Générale.

En cas d'absence, maladie, révocation ou empêchement du Président, il est remplacé par un des vice-présidents désignés par le Conseil d'administration.

Article 12 – Vice-Président de l'Association

Le ou les Vice-président(s) ont vocation à assister le Président de l'Association dans l'exercice de ses fonctions. Il(s) peut(vent) agir sur délégation du Président de l'Association et sous son contrôle ou après un vote pris par les membres du Conseil d'administration tel que prévu à l'article 11.1 en cas de délégation totale. Il(s) peut(vent) recevoir des attributions spécifiques et temporaires, définies par le Président de l'Association. Le Vice-président le plus âgé remplace le Président de l'Association en cas d'empêchement, de démission ou de décès de celui-ci.



Article 13 – Secrétaire de l'Association (et éventuellement les adjoints)

Le Secrétaire, en collaboration avec le Président, veille au bon fonctionnement matériel, administratif, comptable et juridique de l'Association.

Il établit, ou fait établir sous son contrôle, les procès-verbaux des réunions du Bureau, du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

Il tient, ou fait tenir sous son contrôle, les registres de l'Association.

Le secrétaire sortant est rééligible pour deux mandats consécutifs maximum. Le mandat du secrétaire est exercé pour deux (2) ans.

Il procède, ou fait procéder sous son contrôle, aux déclarations à la Préfecture, et aux publications au J.O.A.F.E, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires.

Article 14 – Trésorier de l'Association

Le Trésorier établit, ou fait établir sous son contrôle, les comptes annuels de l'Association. Il procède à l'appel annuel des cotisations. Il établit un rapport financier, qu'il présente avec les comptes annuels à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Il présente les budgets annuels.

Il fait ouvrir et fonctionner au nom de l'Association, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tout compte de dépôt ou compte courant.

Il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tout chèque et ordre de virement pour le fonctionnement des comptes.

Il peut, par délégation, et sous le contrôle du Président de l'Association, procéder au paiement des dépenses d'investissement inférieures à 1000 euros et à l'encaissement des recettes.

Pour toute dépense d'investissement supérieure à 1000 euros, le Trésorier procède au règlement après délibération du Bureau.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, l'Assemblée Générale alloue chaque année un budget prévisionnel de dépenses.

Le contrôle des dépenses de fonctionnement engagées par l'Association est effectué par le Trésorier et ce, sous le contrôle du Président de l'Association.

Le mandat du secrétaire est exercé pour deux (2) ans.

Le secrétaire sortant est rééligible pour trois mandats consécutifs maximum



Article 15 – Assemblées Générales

Les décisions collectives des membres sont prises en assemblée, ordinaire ou extraordinaire, réunie au besoin par vidéoconférence ou conférence par téléphone et convoquées par le Président.

Leurs décisions valablement adoptées sont obligatoires pour tous y compris absents ou représentés.

Seuls les membres fondateurs et les membres actifs à jour de leur cotisation à la date de la réunion de l'Assemblée Générale ont droit de vote en assemblée générale. Les membres d'honneur et les membres associés peuvent y participer avec voix consultative.

Pour les délibérations des assemblées générales, les membres fondateurs et actifs, personnes physiques, disposent chacun d'une (1) voix.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Toutes les délibérations sont prises à mains levées ou à bulletins secrets. La décision du mode de scrutin est prise avant le vote par les membres présents.

Les délibérations de l'Assemblée Générale et en particulier les votes concernant les personnes sont effectués à bulletins secrets, sauf si l'unanimité des présents accepte de voter à main levée. Sont ensuite ajoutés au vote les résultats du vote par voie électronique.

Au début de chaque réunion, l'Assemblée Générale appelée à délibérer, procède à la désignation de son bureau de séance, composé au moins d'un président et d'un secrétaire. Sauf absence exceptionnelle, le Président de l'association préside l'Assemblée Générale. A défaut, l'Assemblée Générale est présidée par un membre du Bureau.

Les fonctions de Secrétaire de l'assemblée sont remplies par le Secrétaire, membre du Bureau ou, en son absence, par un membre de l'Assemblée Générale.

Les membres d'honneur, personnes physiques ou morales, sont représentés par leur représentant légal en exercice, ou par toute autre personne dont l'habilitation aura été notifiée à l'Association. Leur vote est consultatif.

Les Assemblées Générales peuvent entendre toute personne susceptible d'éclairer leurs délibérations.

Les membres de l'Association peuvent demander par recommandé avec accusé de réception, que soit inscrit à l'ordre du jour tout point qu'ils souhaiteraient aborder, au moins un (1) mois avant la date de l'Assemblée Générale.



En cas de convocation d'une assemblée, l'ordre du jour est rédigé par le Président et / ou par le Bureau et transmis, par les soins du Secrétaire, au moins quinze (15) jours à l'avance à tous les membres par courrier simple et / ou par courrier électronique.

Le vote électronique est valable sur les questions fermées dont la liste des réponses possibles est limitativement énumérée par la convocation. Le vote électronique est proposé chaque fois que l'ordre du jour le permet.

Le vote électronique est ouvert à compter de la réception de l'ordre du jour par le membre votant. Il est clos quand débute matériellement l'Assemblée Générale. Le Secrétaire recueille les votes électroniques et indique, lors de chaque assemblée, le résultat des votes électroniques.

Le vote par procuration est autorisé dans la limite de deux (2) mandats par membre, les pouvoirs en blanc étant attribués au Président.

Les procurations ne peuvent être remises qu'à un autre membre de l'Association.

Une feuille de présence est établie et signée par les membres de l'Association présents ou représentés. Elle est certifiée par les membres du Bureau ; la liste des membres ayant pris part au vote par voie électronique y est annexée.

Les délibérations et résolutions des Assemblées Générales sont établies sans blanc, ni rature, sur des feuilles numérotées, paraphées et signées à la fin du procès-verbal par le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Elles sont consignées dans un registre spécial, conservé au siège de l'Association.

15.1 Assemblées Générales ordinaires

1. Périodicité des réunions et convocations

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une (1) fois par an, dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social et chaque fois que nécessaire, à l'initiative du Président de l'Association. Seuls les points indiqués à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une décision.

2. Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport de gestion, le rapport financier, et le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel, et donne quitus de leur gestion aux membres du Bureau.

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à l'élection et à la révocation des membres du Conseil d'Administration à l'exception des membres de droit de celui-ci.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Bureau à signer tous actes, à conclure tout



engagement, et à contracter toute obligation qui dépasse le cadre de ses pouvoirs statutaires.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour et ne relevant pas de la compétence exclusive d'un autre organe de l'association.

L'ordre du jour pourra, en outre, comprendre des questions diverses, mais ne pourront être traitées que celles qui auront été préalablement précisées sur la convocation, ou celles envoyées auprès du Bureau de l'association au plus tard quinze (15) jours avant la réunion de l'AGO.

Les personnes rétribuées par l'association peuvent être invitées par le Président à participer aux réunions de l'Assemblée Générale, avec voix consultative.

L'Assemblée Générale peut entendre toute personne susceptible d'éclairer ses délibérations, selon l'ordre du jour.

3. Quorum et majorité

L'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer, à la condition de réunir un quorum représentant au minimum, un cinquième (1/5) des membres de l'association présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés par les membres, présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de l'Association est prépondérante.

Les pouvoirs sont autorisés dans la limite de deux (2) pouvoirs par membre présent.

Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint sur la base de la première convocation, le Président de l'Association s'engage à convoquer et à tenir une nouvelle séance dans les quinze (15) jours. Aucun quorum ne sera requis lors de cette seconde séance. Les décisions seront adoptées selon les mêmes modalités que celles prévues pour la première convocation.

15.2 Assemblées Générales Extraordinaires

1. Convocation

Elle est convoquée chaque fois que nécessaire, à l'initiative du Président de l'Association, dans un délai de quinze (15) jours avant la date fixée. La convocation doit indiquer l'ordre du jour et comporter en annexe le texte de la modification proposée.

2. Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire a compétence pour procéder, sur proposition du



Bureau et / ou du Président de l'Association à la modification des statuts, décider la dissolution, la liquidation, la fusion ou transformation de l'association.

D'une façon générale, elle a compétence pour prendre toute décision de nature à mettre en cause son existence, à porter atteinte à son objet essentiel ou tout événement exceptionnel impliquant l'avenir de l'association.

3. Quorum et majorité

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer, à la condition de réunir un quorum représentant au minimum la moitié (1/2) des membres de l'Association, présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des deux-tiers (2/3) des suffrages exprimés par les membres fondateurs et actifs présents ou représentés arrondi au nombre entier supérieur.

Les délégations de votes sont autorisées dans la limite de deux (2) pouvoirs par membre présent.

A défaut de quorum sur première convocation, l'Assemblée Générale est à nouveau convoquée, à quinze (15) jours d'intervalle, et avec le même ordre du jour.

A défaut d'obtention du quorum lors de cette seconde séance, le quorum de un tiers (1/3) des membres de l'Association, présents ou représentés, devra être atteint.

Les décisions seront adoptées selon les mêmes modalités que celles prévues pour la première convocation.

Article 16 – Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année civile.

Par exception, le premier exercice débutera au jour de la constitution de l'association pour se terminer au 31 décembre 2021.

Article 17 – Comptabilité et comptes annuels

L'association établit dans les six (6) mois qui suivent chaque exercice social, une comptabilité selon les normes du plan comptable et faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et, le cas échéant, une ou plusieurs annexes.

Les comptes annuels sont tenus à la disposition de tous les membres, avec le rapport de gestion, le rapport financier et éventuellement le rapport du commissaire aux comptes, pendant les quinze (15) jours précédant la date de l'Assemblée Générale



Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Article 18 – Commissaires aux comptes

Le Bureau peut être amené à proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, de sa propre initiative ou afin de répondre aux exigences légales, la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire, et un commissaire aux comptes suppléant, inscrits sur la liste des commissaires aux comptes de la Compagnie Régionale.

Le commissaire aux comptes exerce sa mission selon les normes et règles de la profession.

Il établit et présente, chaque année, à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos, un rapport rendant compte de sa mission et certifiant la régularité et la sincérité des comptes.

TITRE CINQUIEME – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 19 – Dissolution

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou judiciaire, la dissolution de l'Association est proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire par :

- Le Président de l'Association ;
- Ou une décision à la majorité simple du Bureau.

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet et statuant aux conditions de quorum et de majorités indiquées à l'article 15.2 des présents statuts.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés des opérations de liquidation.

A la clôture des opérations de liquidation, il conviendra de distinguer parmi les ressources suivantes :

1. L'actif qui provient des financements publics : dans cette hypothèse, la dévolution sera opérée selon les dispositions prévues dans la convention tripartite entre l'association, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et l'ARS ;
2. L'actif qui provient des cotisations des membres, de dons ou d'apports en nature : dans cette hypothèse, l'actif sera transféré :
 - o Soit à une autre association même n'ayant pas le même objet social,
 - o Soit une autre personne morale de droit privé (fondation, fonds de dotation, syndicat, société ou GIE),
 - o Soit à l'association nouvellement créée installée sur tout ou partie du territoire de la communauté, suite à autorisation de l'ARS,
 - o Soit à une personne morale de droit public (collectivité territoriale, établissement public ou groupement d'intérêt public).



Dans ces quatre derniers cas de dévolution, il est nécessaire que l'attributaire ait la capacité de recevoir des libéralités si la dévolution se fait à titre gratuit, et de ne pas être un écran dissimulant frauduleusement les membres. Le choix de la dévolution sera décidé en Assemblée Générale Extraordinaire, aux règles de quorum et de majorité prévues par l'article 15.2 des présents statuts.

En aucun cas, les membres de l'Association ne pourront se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'Association.

Article 20 – Règlement intérieur / Charte

Des éventuels documents pourront préciser et compléter les dispositions statutaires relatives au fonctionnement de l'Association. Le Bureau chargé de cette mission, pourra déléguer la rédaction de ces documents à une commission ad hoc constituée à cet effet. Il est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

L'adhésion aux statuts emporte de plein droit adhésion au règlement intérieur et/ou à la charte.

Article 21 – Indemnités

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du bureau, sont gratuites et bénévoles.

Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs.

Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire présente, par bénéficiaire, les indemnités compensatrices et les remboursements de déplacement ou de représentation.

Article 22 – Formalités

En application des dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, toutes modifications des statuts seront déclarées dans les trois (3) mois à compter de la décision de l'Assemblée Générale à la Préfecture et seront inscrites sur le registre spécial prévu dans le cadre des dispositions légales.

A cet effet, le Président de l'Association, au nom du Bureau, est chargé de remplir les formalités de déclarations et de publication prescrites par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901. Le Président peut donner mandat exprès à toute personne de son choix pour accomplir les formalités de déclarations et de publications prévues par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901.

Tous pouvoirs sont conférés à cet effet au porteur d'un original des présentes.



Les présents statuts ont été approuvés lors du Conseil d'Administration Constitutif du 01/06/2021

Ils ont été établis en cinq (5) exemplaires originaux.

Chacun des membres pourra solliciter la remise d'une copie certifiée conforme par le Président.

FAIT à NICE le 01/06/21 EN CINQ (5) EXEMPLAIRES ORIGINAUX,
dont UN (1) pour être déposé à la Préfecture des Alpes Maritimes et UN (1) pour être conservé au siège social de l'Association.

LA PRESIDENTE
BOTTASSO Aurélie

LE SECRETAIRE
FIGINI Melissa.

LA TRESORIERE
NOOMAN Aménie



ASSOCIATION NICE NORD ET SES COLLINES
comité de pilotage pour une communauté professionnelle
territoriale de sante

164 Boulevard de Cessole

06100 NICE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

25 MAI 2021 – 21 HEURES

N° RNA : W062017048

Le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt-et-un à 21 heures, le Conseil d'Administration de l'association NICE NORD ET SES COLLINES s'est réuni suite à la convocation de son Président pour délibérer sur la nomination d'un nouveau Président parmi les administrateurs suite à la démission de Madame Aurélie BOTTASSO en date du 20 MAI 2021, conformément à l'article 9.2 des statuts.

Madame Mélissa FIGINI, s'est seule portée candidate à la fonction de Présidente.

Il est proposé de réorganiser les postes au sein du bureau comme suit :

Président(e) : FIGINI Mélissa

1er Vice-Présidente : Dr *DYBAL Jean Luc*

2nd Vice-Président : Dr *BIENFAIT Eric*

Secrétaire Général : CUCCIA Yonel

1^{er} Secrétaire Général Adjoint : *NOOMAN Youssef*

2nd Secrétaire Général Adjoint : *BENVENISTE Patricia*

Trésorière : NOOMAN Aménie

1er Trésorier Adjoint : Dr *PANTALEO Mathieu*

2nd Trésorier Adjoint : Dr *PERRIN Sophie*

Monsieur Jean-Luc DYBAL, est nommé Président de séance.

Monsieur Yonel CUCCIA est nommé secrétaire de séance.

La liste des membres présents est annexée au présent procès-verbal (**ANNEXE I**).

10 des 12 administrateurs étaient présents.

Le quorum des trois-quarts (3/4) prévu par les statuts est atteint et le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election de Madame Mélissa FIGINI en qualité de Présidente de l'association CPTS NICE NORD ET SES COLLINES.
- Election de Mme Patricia BENVENISTE en qualité de 2nd Secrétaire général adjoint de l'association CPTS NICE NORD ET SES COLLINES.
- Réorganisation des postes au sein du bureau.

1/4

Procès-Verbal Conseil d'Administration du 25/05/21 - CPTS NICE NORD ET SES COLLINES



PREMIERE DELIBERATION- ELECTION DE MADAME MELISSA FIGINI EN QUALITE DE PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION CPTS NICE NORD ET SES COLLINES

Le Conseil d'Administration de l'association CPTS NICE NORD ET SES COLLINES décide d'élire en qualité de Président Madame MELISSA FIGINI jusqu'au prochain renouvellement du bureau devant intervenir au plus tard le 31 mars 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité des administrateurs votants.

DEUXIEME DELIBERATION - ELECTION DE MME PATRICIA BENVENISTE EN QUALITE DE 2ND SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE L'ASSOCIATION CPTS NICE NORD ET SES COLLINES.

Le Conseil d'Administration de l'association CPTS NICE NORD ET SES COLLINES décide d'élire en qualité de 2nd Secrétaire Général Adjoint Madame BENVENISTE PATRICIA jusqu'au prochain renouvellement du bureau devant intervenir au plus tard le 31 mars 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité des administrateurs votants.

SECONDE DELIBERATION- REORGANISATION DES POSTES AU SEIN DU BUREAU

Le Conseil d'Administration de l'association CPTS NICE NORD ET SES COLLINES décide d'adopter la réorganisation des postes du bureau de la manière suivante :

Président(e) : FIGINI Melissa
1er Vice-Présidente : Dr DYBAL Jean Luc
2nd Vice-Président : Dr BIENFAIT Eric
Secrétaire Général : CUCCLA Yonnel
1er Secrétaire Général Adjoint : NOOMAN Youssef
2nd Secrétaire Général Adjoint : BENVENISTE Patricia
Trésorière : NOOMAN Aménie
1er Trésorier Adjoint : Dr PANTALEO Matthieu
2nd Trésorier Adjoint : Dr PERRIN Sophie ;

La délibération est adoptée à l'unanimité des administrateurs votants.

Plus personne ne demande la parole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration est levée à 21 heures 30.

2/4

Procès-Verbal Conseil d'Administration du 25/05/21 - CPTS NICE NORD ET SES COLLINES



De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal certifié conforme par le Président démissionnaire, le Président élu, et le secrétaire de l'association.

<p>Président de séance Jean-Luc DYBAL</p> 	<p>Présidente Elue Mélissa FIGINI</p> 	<p>Secrétaire de séance Yonnel CUCCIA</p> 
--	--	---



ANNEXE 1 : LISTE DES ADMINISTRATEURS PRESENTS

Mr DYBAL Jean Luc

Mr BIENFAIT Eric

MR CUCCIA Yonel

Mme FIGINI Melissa

MR MILLER CEDRIC

MR NOOMAN Youssef

Mme NOOMAN AMENIE

Mme PERIN Sophie

Mr BLANC Louis Michel

Mme BENVENISTE Patricia



Association NICE NORD ET SES COLLINES
164 Bd de Cessole – 06100 Nice

**ASSOCIATION NICE NORD ET SES COLLINES
comité de pilotage pour une communauté professionnelle
territoriale de santé**

N°RNA : W062017048
164 Boulevard de Cessole
13100 NICE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

1^{er} JUIN 2021 – 20 H

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, le Président de l'association NICE NORD ET SES COLLINES a décidé d'organiser une assemblée générale extraordinaire par consultation écrite à échéance du 1^{er} JUIN 2021 à 20 heures et ayant pour ordre du jour :

- Modification des statuts de l'association NICE NORD ET SES COLLINES ;
- Rémunération de Madame Aurélie BOTASSO en qualité de coordinatrice de la CPTS NICE NORD ET SES COLLINES ;
- Modification de la dénomination de l'association ;

Les résultats de la consultation écrite sont communiqués au sein du présent procès-verbal.

L'ensemble des membres de l'association ont été régulièrement convoqués par courrier électronique.

21 bulletins ont été réceptionnés sur les 24 membres à jour que compte l'association étant précisé que Madame Aurélie BOTASSO n'a pas pris part aux votes.

La liste des membres ayant délibéré certifiée par la Présidente est annexée au présent procès-verbal (ANNEXE I).

Conformément aux dispositions statutaires, l'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer qu'à condition que soit atteint le quorum des trois-quarts (3/4) des membres de l'association et que la délibération soit adoptée à la majorité des trois-quarts (3/4) des membres délibérants.

Le quorum des trois quarts étant atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

PREMIERE DELIBERATION – ADOPTION DES STATUTS REFONDUS

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'intégralité des articles 1 à 20, d'ajouter 2 articles et de retenir comme nouvelle numérotation la suivante :

Article 1 – Constitution de l'association

th



Association CPTS NICE NORD ET SES COLLINES
164 Bd de Cessole – 06100 Nice

- Article 2 – Dénomination de l'association
- Article 3 – Objet de l'association
- Article 4 – Moyens d'action
- Article 5 – Siège social de l'association
- Article 6 – Durée de l'association
- Article 7 – Membres
- Article 8 – Ressources
- Article 9 – Conseil d'administration
- Article 10 – Bureau
- Article 11 – Président de l'association
- Article 12 – Vice-Président de l'Association
- Article 13 - Secrétaire de l'association (et éventuellement adjoint)
- Article 14 – Trésorier de l'association
- Article 15 – Assemblées générales
- Article 16 – Exercice social
- Article 17 – Comptabilité et comptes annuels
- Article 18 – Commissaire aux comptes
- Article 19 – Dissolution
- Article 20 – Règlement intérieur / Charte
- Article 21 – Indemnités
- Article 22 – Formalités

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres délibérants.

DEUXIEME DELIBERATION – ACCEPTATION DU DEVIS POUR LA MISSION DE COORDINATION D'AURELIE BOTASSO

L'assemblée générale décide d'accepter le devis proposé par Madame Aurélie BOTASSO pour la mission de coordination.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres délibérants.



TROISIEME DELIBERATION – MODIFICATION DE LA DENOMINATION

L'assemblée générale décide d'adopter la dénomination "CPTS NICE NORD ET SES COLLINES" comme nouvelle dénomination.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres délibérants.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal certifié conforme par le Président et le secrétaire de l'association, pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Nice, le 1^{er} juin 2021,

La Présidente Mélissa Figini 	Le Secrétaire Yonnel Cuccia 
--	--



Annexe 3 - Liste des adhérents de la CPTS Nice Nord et ses Collines

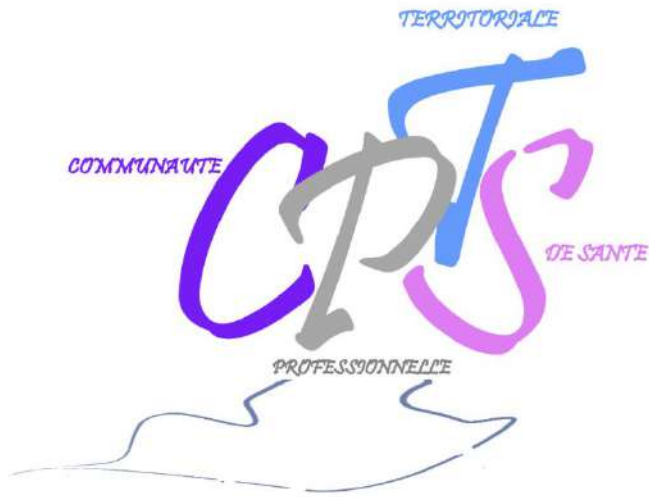
Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville	Professions
ABBYAD	Richard	54 Avenue Cyrille Besset	06100	Nice	
ACQUILINA	Marion	109 Route de Nice	06790	Aspremont	
AIM	Rebecca	12 Boulevard Gorbella	06100	Nice	
ALLOUCH	Anne Sophie				
ALLOUCH	Nicolas	23 Boulevard Gorbella	06100	Nice	
AMARA	Nadia				Infirmière libérale
AMBESI	Marie	3 Rue Charles Baudelaire	06100	Nice	Infirmière
BENKEMOUN	Annie	6 Avenue René Boylesve	06100	Nice	
BENSAID	Marion	141 Boulevard de Cessole	06100	Nice	Infirmière
BENTURA	Cécile	50 Ave Bellevue 06100 Nice			
BENTURA	Rémi	50 Ave Bellevue 06100 Nice	06100	Nice	
BENVENISTE CASSAGNABRE	Patricia	1 av Gaspard clarissi 06670 Aspremont	06790	Aspremont	
BERRIG	Jamel	7 Avenue Mireille	06100	Nice	
BES	Benjamin	1013 route de l'aire Saint Michel	06950	Falicon	Kinésithérapeute
BIENFAIT	Eric	29 av Borriglione 06100 nice			
BLANC	Louis Michel				
BLANCHET	Stephane	80 Avenue des Palmiers Henri Dunant	06100	Nice	
BLAZY	Laurence	53 bd de Cessole 06100 Nice	06100	Nice	
BOOSTEN	Dominique	209 Corniche des Oliviers	06100	Nice	
BORIE	Celine				
BOTTASSO	Aurélié	209 Corniche des Oliviers	06100	Nice	Infirmiere
BOUVIER UTEZA	Isabelle	1 Avenue Gaspard Clerissi	06790	Aspremont	Infirmière



CAILLAUD	Raphaëlle	3 bis Place du General Goiran	06100	Nice	
CALDERON	Cecile	1 Rue Paul Bounin	06100	Nice	Infirmière libérale
CANCIAN	Elisa	10 Place de la Fontaine du Temple	06100	Nice	Orthophoniste
CAPRINI	Celine	67 Boulevard Henri Sappia	06100	Nice	
CAPRON	Carole	67 Boulevard Henri Sappia	06100	Nice	
CAUVIN ZACCONI	Anne Marie	19 Boulevard Gorbella	06100	Nice	medecin
CECCALDI	Lucie	28 Avenue du Ray	06100	Nice	
CHNEBIERK	Laure	136 Boulevard de Cessole	06100	Nice	
CLICQ	Laura	3 bis Place du General Goiran	06100	Nice	
COMBALBERT	Anthony	143 Boulevard de Cessole	06100	Nice	
COSTA	Mikaël	07 Boulevard Auguste Raynaud	06100	Nice	Infirmier liberal
CREPEL	Mireille				
CUCCIA	Yonnel	39 Boulevard Gorbella	06100	Nice	
DE SAINT RAPT	Chloé				
DENIS	Katy	24 Avenue Saint-Sylvestre	06100	Nice	INFIRMIÈRE LIBÉRALE
DETOUR OCULY	Michele	71 Boulevard de Cessole	06100	Nice	
DONNEFORT	Anne	9 Avenue du Ray	06100	Nice	Infirmière libérale
DOS SANTOS	Olivia	1013 Route de l'Aire Saint-Michel	06950	Falicon	KINESITHERAPEUTHE
DOUET	Stéphanie	14 Avenue Audiffret	06100	Nice	
DRISS	Farida	1 Rue Paul Bounin	06100	Nice	Infirmière
DUDAL	Marianne	32 Avenue de la Vallière	06100	Nice	Infirmière
DUDAL	Marianne				
DURBANO	Nathalie	1013 Route de l'aire Saint Michel	06950	Falicon	kinesitherapeute
DUSQUESNE BOOSTEN	Dominique	209 corniche des oliviers Nice	06100	Nice	



Annexe 4 - Dossier de presse CPTS Nice Nord et ses Collines



CPTS NICE NORD ET SES
COLLINES
COORDINATION INTERPROFESSIONNELLE

**DOSSIER DE
PRESSE**

Septembre 2021



Historique

Instaurées par la loi de Modernisation du système de santé de janvier 2016.

Elles font partie des 10 mesures de transformation du système de santé du plan "Ma Santé 2022". Elles constituent une nouvelle forme d'organisation des soins.

Les acteurs

Issues de l'initiative des professionnels de santé libéraux, les CPTS représentent un cadre de coopération entre ces professionnels et les secteurs sanitaire, médico social et social. Les CPTS sont basées sur le principe de la co-construction.

Terrain d'Action

Les CPTS se coordonnent à l'échelle d'un territoire défini dans leur projet de santé.

Leur approche est populationnelle et ne repose pas sur une patientèle.

Objectifs

Permettre de répondre aux besoins de santé du territoire de la CPTS.

Améliorer les prises en charge de la population.



Financement des actions

Les CPTS doivent contractualiser avec l'ARS et l'Assurance Maladie un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI). Signé pour 5 ans, ce contrat détaille les missions auxquelles elles vont répondre, en regard des besoins du territoire. Cet accord fixe des objectifs et définit les indicateurs de suivi et de résultats qui serviront de base au financement.

Tailles des CPTS

Il existe 4 tailles possibles, fonction du nombre d'habitants

Taille	Nombre d'habitants
Taille 1	< 40 000 habitants
Taille 2	Entre 40 et 80 000 habitants
Taille 3	Entre 80 et 175 000 habitants
Taille 4	> 175 000 habitants



Les CPTS s'organisent autour de 5 missions, dont 3 sont des socles (obligatoires) et 2 sont optionnelles. Ces missions sont intégrées dans leur projet de santé

MISSIONS

Mission Socle 1 – Accès aux Soins

Elle se décline autour de deux objectifs :

Faciliter l'accès au médecin traitant

Améliorer la prise en charge des Soins non Programmés

Mission Socle 2 – Parcours de soins

Fluidifier les parcours de soins,

Favoriser la coordination entre les professionnels,

Améliorer le lien Ville-établissements

Mission Socle 3 – Prévention

Développement d'actons territoriales de prévention,

Relai et soutien des campagnes nationales de dépistage,

Mise en œuvre d'actions de prévention ciblées en approche pluriprofessionnelle



CPTS

MISSIONS

Les CPTS s'organisent autour de 5 missions, dont 3 sont des socles (obligatoires) et 2 sont optionnelles. Ces missions sont intégrées dans leur projet de santé

Mission Optionnelle 1

Amélioration de la Qualité et Pertinence des Soins

Mise en place de réunions de concertations entre professionnels,
Groupes d'analyse de pratique,
Formations,
Sensibilisation

Mission Optionnelle 2

Accompagnement des professionnels de santé

Amélioration de l'activité du territoire,
Valorisation des terrains de stage,
Actions en faveur des professionnels (bien être, prévention, épuisement professionnel),
Communication

CPTS

Le territoire Niçois et alentours sera couvert par plusieurs CPTS, du fait de sa densité de population et de son étendue géographique. La CPTS Nice Nord et ses collines fait partie de cet ensemble.

Elle travaille en interaction avec les autres projets émergents ou labellisés sur le secteur de Nice.

**L'EQUIPE DE LA CPTS
NICE NORD
ET SES COLLINES**

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
- en région Provence - Alpes - Côte d'Azur -





La CPTS est structurée en association 1901

Elle est administrée par un Conseil d'Administration et un Bureau représentatifs de la pluriprofessionnalité



L'EQUIPE DE LA CPTS
NICE NORD
ET SES COLLINES



Mélissa FIGINI (Infirmière)
Présidente



Dr Jean-Luc DYBAL (Médecin)
Vice-Président



Dr Eric BIENFAIT (Médecin)
Vice-Président



L'EQUIPE DE LA CPTS
NICE NORD
ET SES COLLINES



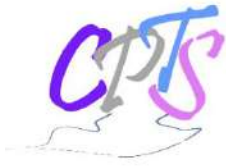
Yonnel CUCIA (Infirmier)
Secrétaire Général



Youssef NOOMAN (Kinésithérapeute)
Vice-Secrétaire



Patricia BENVENISTE (Infirmière)
Vice-Secrétaire



L'EQUIPE DE LA CPTS
NICE NORD
ET SES COLLINES



*Amélie NOORMAN (Sage-Femme)
Trésorière*



*Sophie PERRIN (Pharmacienne)
Vice-Trésorière*



*Mathieu PANTALEO (Dentiste)
Vice-Trésorière*



L'EQUIPE DE LA CPTS
NICE NORD
ET SES COLLINES



*Aurélie BOTASSO (infirmière)
Coordonnatrice*

Le poste de coordination est essentiel au sein d'une CPTS.

La coordinatrice remplit plusieurs missions:

- ✓ *Participer au développement de la CPTS*
- ✓ *Animer sa communication*
- ✓ *Coordonner l'écriture du projet de santé et les groupes de travail.*
- ✓ *Etablir des liens avec de nouveaux partenaires*
- ✓ *Être le relai entre les professionnels du terrain, la gouvernance de l'association et les instances.*



HISTORIQUE

Une équipe pilote projet s'investit depuis déjà plus d'une année dans une réflexion autour de la CPTS.

2020

Emergence d'une volonté de travail en coordination entre plusieurs professionnels du territoire. Identification de problématiques communes.

Début
2021

Présentation d'une lettre d'intention projet.
Validation en commission de Coordination des Soins Départementale.
Mise en place de l'équipe projet.
Constitution de la l'association Loi 1901.

Automne
2021

Soirée de lancement de la CPTS.
Création de Groupes de travail pour rédaction de projet de santé.

Objectif
Fin 2021

Dépôt du projet de santé



TERRITOIRE DE LA CPTS NICE NORD ET SES COLLINES

CPTS Nice Nord et ses Collines

Un territoire urbain et rural

66 230 Habitants - CPTS taille 2

3 COMMUNES

* ASPREMONT 1 992 habitants

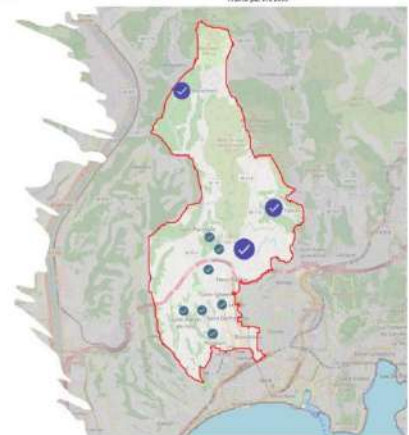
* FALICON 2 187 habitants

* NICE NORD 62 053 habitants

(Code postal 06100)

7 grands quartiers couverts :

- ✓ Las Planas (classé Quartier Prioritaire Ville),
- ✓ Saint Pancrace - Pessicart,
- ✓ Le Ray,
- ✓ La Libération,
- ✓ Gairaut,
- ✓ Saint Sylvestre,
- ✓ Mantega-Righi





*LES THEMATIQUES
DEVELOPPEES PAR LA
CPTS*

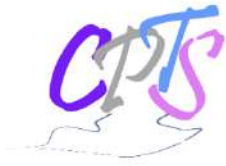
- ✓ *Prise en charge de la personne âgée*
- ✓ *Coordination autour de parcours en santé mentale*
- ✓ *Amélioration de l'articulation Ville-Hôpital*
- ✓ *Actions de dépistage des cancers*
- ✓ *Action de prévention en faveur des jeunes*
- ✓ *Développement des terrains de stage*



LIENS UTILES

ARS PACA : CPTS en Région
<https://www.paca.ars.sante.fr/cpts>

Ministère de la Santé
https://solidarites-sante.gouv.fr/DJMG/pdf/fiche_12.pdf



CONTACTEZ-NOUS

TELEPHONE : 06.59.25.24.68

MAIL : cpts.nicenord.collines@gmail.com

Association Loi 1901 N° SIREN 895283711



Annexe 5 - Listing des professionnels de santé libéraux de Nice Nord-Aspremont et Falicon

Médecins généralistes : 72 professionnels

NOM	PRENOM	ADRESSE	code postal	ville
ABBYAD	RICHARD	54 AV cyrille besset ,	6100	NICE
ALBERTINI	P. Antoine	19 av borriglione,	6100	NICE
ALLEGRIANI	PHILIPPE	L'eloa, 1 av alfred de vigny ,	6100	NICE
BAROUCH	FRANCINE	Le castel st jacques, 10 av françois bottau ,	6100	NICE
BENKEMOUN	J. PATRICK	153 bd de cessole,	6100	NICE
BENOUALI	WIDYAN	cabinet dr ELZIERE, 3 bd henri sappia ,	6100	NICE
BENYCHOU	ERIC	l'horizon C, 67 bd henri sappia ,	6100	NICE
BEZZINA	REMY	Les freesias , 8 bd comte de falicon ,	6100	NICE
BIENFAIT	ERIC	29 av borriglione,	6100	NICE
BISSON	SYLVIE	Palais chambrun, 1 av andré chenier ,	6100	NICE
BLAISE	NICOLAS	47 av cap de croix,	6100	NICE
BURTIN	GILLES	clinique st george, 2 av de rimiez ,	6100	NICE
CALAFELL	FEDERIQUE	Bat D , av de la marne ,	6100	NICE
CASTELLI PRIETO	MAUD	Le volubilis, 1 rue pierre vogade ,	6100	NICE
CERUTI	HUGUES	32 av cyrille besset,	6100	NICE
CHABRIER	MATHIEU	32 av saint sylvestre,	6100	NICE
CHAN	HENRY	32 av saint sylvestre,	6100	NICE
CHAPUIS SICARD	CORINNE	L eola , 1 av alfred de vigny ,	6100	NICE
CHAUVET DUCHATEAU	CHRISTINE	32 bd gorbella,	6100	NICE
CLAIS	EDOUARD	66 av alfred borriglione ,	6100	NICE
COLOMB	VERONIQUE	7 av romain rolland,	6100	NICE



DENNER	JACQUES	36 BD GORBELLA,	6100	NICE
DJIAN	BERNARD	clinique st George, 2 av de rimiez	6100	NICE
DYBAL	J.LUC	8 bd gorbella,	6100	NICE
DZBANEK	ELISABETH	clinique st George, 2 av de rimiez	6100	NICE
ELZIERE	J. louis	l'anjou A, 3 bd henri sappia ,	6100	NICE
GIACOMO	VERONIQUE	493 av de pessicart,	6100	NICE
GUILLOT	MARGAUX	clinique st George, 2 av de rimiez	6100	NICE
HALIOUA	MICHAEL	16 bis av borriglione,	6100	NICE
JOLLY	HERVE	38 bd gorbella,	6100	NICE
JOLLY	CEDRIC	38 bd gorbella,	6100	NICE
KOUJI	CRISTIANE	Le lyautey, 166 bd de cessole ,	6100	NICE
MANSOUR	SCHAMYL	30 CHE DE GAIRAUT	6100	NICE
MASCARELLO	ALAIN	93 AV CYRILLE BESSET	6100	NICE
MAYANCE	OLIVIA	8 bd gorbella,	6100	NICE
MAZIGH BENATTAR	MONICA	Le richelieu , 140 bd de cessole ,	6100	NICE
MEIMOUN	CLAUDE	Le richelieu , 140 bd de cessole ,	6100	NICE
MONTAGNE	MICHEL	La closerie , 2 av henri dunant ,	6100	NICE
MONTAGNE	CHRISTINE	La closerie , 2 av henri dunant ,	6100	NICE
MOREN MANDRINO	PATRICIA	clinique st George, 2 av de rimiez	6100	NICE
MOUCHEL	CLAIRE	6 av de valliere,	6100	NICE
MOURGUES	MATHILDE	6 av henri dunant,	6100	NICE
NGUYEN HUY PHAN	elisabeth	6 rue paul bounin,	6100	NICE
NGUYEN VAN	MINH	le st barthelemy, 30 bd de cessole,	6100	NICE
OLIVESI	EZMY	L'oree de cessole , 85 bd de cessole ,	6100	NICE
ORENGO	RUBY	Les jardinS de cessole , 141 bd de cessole,	6100	NICE



PAPPALARDO	J. F	12 bd auguste raynaud	6100	NICE
PENSA	PAOLA	Le bellanissa, 63 av cap de croix ,	6100	NICE
POUZET	MARC	La SErena , 4 av de rimiez ,	6100	NICE
PROTHERY	ERIC	Clinique du parc imperial, 28 bd tzarewitch ,	6100	NICE
PUPPO	ANTOINE	cabinet dr CHAN,32 AV SAINT SYLVESTRE,	6100	NICE
RAKOTOARIVONIN A	SOLO	Les tilleuls , 44 av cap de croix ,	6100	NICE
RENUCCI	FRANCK	493 av de pessicart,	6100	NICE
ROUX	FRANCOIS	68 place fontaine du temple,	6100	NICE
RUIZ	ULYSSE	clinique st George, 2 av de rimiez	6100	NICE
SANTOUL	JEROME	52 av cyrille besset ,	6100	NICE
SANTOUL SAVREUX	KARINE	52 av cyrille besset,	6100	NICE
SIOU	REBECCA	10 montée claire virenque,	6100	NICE
STOITCHKOV	IVAYLO	98 BD DE CESSOLE ,	6100	NICE
TETARD	JONATAHN	32 av de st sylvestre,	6100	NICE
TIBONI	LOUIS	Le val d'or, 27 bd de cessole ,	6100	NICE
TOUATI	LAURENT	Le venise A , 143 bd de cessole ,	6100	NICE
TOUBOUL	ROLLAND	Cabinet nedical l'eloa, 1 av alfred de vigny ,	6100	NICE
TOUTEL	PIERRE	67 bd gorbella,	6100	NICE
TRUONG	QUACTHANH	28 av borriglione,	6100	NICE
ZACCONI CAUVIN	A. MARIE	19 BD gorbella,	6100	NICE
NIESAR	Eric	45 AVENUE CARAVADOSSI -	6790	Aspre mont
PANTALEO	Michel	70 AVENUE CARAVADOSSI -	6790	Aspre mont
DEBIEUVRE	Coralie	CABINET DU DR ERWANN GENOUX LA CHIMERE 1013 ROUTE DE L'AIRE SAINT MICHEL	6950	Falicon
BROT CANETI	Sabrina	LA CHIMERE - 1013 Rte de l'aire St Michel -	6950	Falicon



GENOUX	Erwan	LA CHIMERE - 1013 Rte de l'aire St Michel -	6950	Falicon
ANDREA	Slim	LA CHIMERE - 1013 Rte de l'aire St Michel -	6950	Falicon

IDEL : 213 professionnels

NOM	PRENOM	ADRESSE	code postal	Ville
ABID	CAROLINE	9 AVENUE DU RAY,	6100	Nice
ABID	SAMIRA	54 BOULEVARD SCUDERI,	6100	Nice
ADDARIO	ALEXANDRE	1 BOULEVARD HENRY SAPPJA,	6100	Nice
ALAZARD	MARIE LUCE	3 AVENUE DES MOMOSAS,	6100	Nice
ALLOUCH	ANNE SOPHIE	24 AVENUE SAINT SYLVESTRE,	6100	Nice
ALLOUCH	NICOLAS	23 BOULEVARD GORBELLA,	6100	Nice
ANDOQUE	NICOLAS	85 BOULEVARD DE CESSOLE,	6100	Nice
ANDRIEU	PHILIPPE	CENTRE DE SOINS ,39 BOULEVARD GORBELLA,	6100	Nice
ARMAND	BEATRICE	16 RUE VERNIER,	6100	Nice
AYACHE	MICHEL	59 AVENUE DU RAY,	6100	Nice
BARBIER	EMILIEN	5 RUE CROS DE CAPEU,	6100	Nice
BARELLI	MARTINE	33 RUE MICHEL ANGE,	6100	Nice
BEAUBESTRE MECHAIN	CELINE	85 BOULEVARD DE CESSOLE,	6100	Nice
BENAOUINA	SAMIR	CENTRE DE SOINS ,39 BOULEVARD GORBELLA,	6100	Nice
BENOLIEL	LARA	4 RUE CRO DE CAPEU,	6100	Nice
BENSAID	MARION	141 BOULEVARD DE CESSOLE,	6100	Nice
BENTURA	REMI	50 AVENUE BELLEVUE ,	6100	Nice
BERINGER	FLORENCE	27 AVENUE BORRIGLIONE,	6100	Nice
BERNARD	KATIA	CABINET INFIRMIER ,50 AVENUE DE BELLEVUE,	6100	Nice
BERNARD	REGIS	50 AVENUE BELLEVUE ,	6100	Nice



BERRIG	JAMEL	7 AVENUE MIREILLE,	6100	Nice
BIANCHERIE	AURELIE	1 BOULEVARD HENRY SAPPPIA,	6100	Nice
BIDET	FABIENNE	12 BOULEVARD AUGUSTE RAYNAUD,	6100	Nice
BLANC	XAVIER	1 BOULEVARD HENRY SAPPPIA	6100	Nice
BLAZY	LAURENCE	53 BOULEVARD DE CESSOLE,	6100	Nice
BOISSIN	THIERRY	4 RUE MICHELET,	6100	Nice
BOIVERT	BEATRICE	L'HORIZON A, 65 BOULEVARD HENRY SAPPPIA,	6100	Nice
BONELLO	STEPHANIE	85 BOULEVARD DE CESSOLE,	6100	Nice
BORG	VIRGINIE	CENTRE DE SOINS ,39 BOULEVARD GORBELLA,	6100	Nice
BORGOGNO	CHRISTINE	L'HORIZON A, 65 BOULEVARD HENRY SAPPPIA,	6100	Nice
BOTTASSO	AURELIE	209 CORNICHE DES OLIVIERS,	6100	Nice
BOUVIER GALLO	VALERIE	62 AVENUE CYRILLE BESSET,	6100	Nice
BOUVY	CORINNE	7 AVENUE DE REIMS,	6100	Nice
BREST	PASCALE	19 AVENUE SAINT BARTHELEMY,	6100	Nice
BRIATORE	CAROLINE	9 BOULEVARD GORBELLA,	6100	Nice
BUGNA	ANNE CAROLINE	3 AVENUE DES MOMOSAS,	6100	Nice
BULZOMI	ERIC	2 RUE DES LILAS,	6100	Nice
CAILLAUD	RAPHAELLE	RESODIL, 26 AVENUE SAINT SYVESTRE,	6100	Nice
CALDERON	CECILE	1 RUE PAUL BOUNIN,	6100	Nice
CAPDEVILLE	FABIENNE	SOINS INFIMIERS, 19 BOULEVARD HENRY SAPPPIA ,	6100	Nice
CAPRINI	Céline	67 boulevard Henri Sappia,	6100	Nice
CAPRON	Carole	67 boulevard Henri Sappia,	6100	Nice
CARAMELLINO	Sophie	52 avenue Cyrille besset,	6100	Nice
CASCARINO	Virginie	85 boulevard de cessole,	6100	Nice
CATHELINIAU	Cécile	136 boulevard de cessole,	6100	Nice



CATHERIN	Danielle	4 rue Michelet,	6100	Nice
CECCONI	Alexandra	10 avenue Cyrille besset,	6100	Nice
CHAKER	Khedidja	5 rue cros de capeu,	6100	Nice
CHAOUFI	Nawale	8 boulevard Gorbella,	6100	Nice
CHARCO	Tifanie	15 rue Dabray	6100	Nice
CHIARIELLO	Josiane	11 rue Michel ange	6100	Nice
CHNEBIERK	Laure	136 boulevard de cessole,	6100	Nice
CIOTTI COUGOT	Christelle	15 rue Dabray	6100	Nice
CLICQ	Laura	3B place du général Goiran	6100	Nice
CLUZEL	Clotilde	1 boulevard Henri Sappia	6100	Nice
COESSENT	Pierre	46 boulevard Joseph Garnier	6100	Nice
COEURE	Carolyne	50 avenue Bellevue	6100	Nice
COLATRELLA	Virginie	15 rue Dabray	6100	Nice
COLLA	Elisa	15 rue Dabray	6100	Nice
COMBALBERT	Anthony	143 boulevard de Cessole	6100	Nice
herve	romain	26 av de st sylvestre	6100	Nice
idier	marie christine	7 av de mirielle	6100	Nice
jabot	yvana	9 bd gorbella	6100	Nice
juliani	maxime	3 rue charles baudelaire	6100	Nice
khaitaeva	celina	229 av de pessicart	6100	Nice
kieffer	valerie	62 av cyrille besset	6100	Nice
le bouteiller cordier	marie pierre	71 bd de cessole	6100	Nice
le gall	lea	8 bd gorbella	6100	Nice
le gallais	sylvaine	56 av cap de croix	6100	Nice
lebrun	anne marie	114 av henri dunant	6100	Nice



lebrun	daisy	114 av henri dunant	6100	Nice
lecointre	brigitte	1 bd henri sappia	6100	Nice
lecointre	laurie	1 bd henri sappia	6100	Nice
lemaitre	nathalie	32 av jean sebastien bares	6100	Nice
leplay	margot	33 rue michel-ange	6100	Nice
Mahier	olivier	9 bd gorbella	6100	Nice
mai	abla	46 bd joseph garnier	6100	Nice
mai	alexandre	1 place alexandre medecin	6100	Nice
manier	raphael	51 av de bellevue	6100	Nice
marais	celia	1 bd henri sappia	6100	Nice
MARASOVIC	Christine	44 av cap de croix	6100	Nice
MARCEL	Regine	5 rue cros de capeu	6100	Nice
MARCHAL	Karine	39 bd Gorbella	6100	Nice
MARCHAND	Severine	175 av de Pessicart	6100	Nice
MARCHETTO	Sabrina	39 bd Gorbella	6100	Nice
MARIANE	Siza	19 bd Barthelemy	6100	Nice
MARIDET	Romain	33 rue Michel-Ange	6100	Nice
MARTIN	Danielle	12 bd auguste Raynaud	6100	Nice
MARTIN	Romain	3 rue Parmentier	6100	Nice
MARTIN	Jonathan	52 av cyrille Besset	6100	Nice
MARTIN VASSALLO	Marianne	65 bd henri Sappia	6100	Nice
MARTINAT	Paule André	3 rue Charles Beaudelaire	6100	Nice
MARTINEZ	Pascale	27 av Borriglione	6100	Nice
MARTINEZ	Sylvie	51 bd Auguste Raynaud	6100	Nice
MAURO	Marion	121 bd de cessole	6100	Nice



MAZZOLA	Michel	61 av henri Dunant	6100	Nice
MERZOUGA	Farida	85 bd cessole	6100	Nice
MICALLEF	Mikael	11 rue Michel Ange	6100	Nice
MODET	Clarisse	51 av cap de croix	6100	Nice
MORALES	Melissa	1 bd henri Sapia	6100	Nice
MORELLE	LAURENT	7 BOULEVARD AUGUSTE REYNAUD	6100	Nice
MURIEL	KARINE	IMMEUBLE ST FRANCOIS 52 - 54 AV CYRILLE BESSET	6100	Nice
NASPINI	LOUIS	18 AVENUE ROMAIN ROLLAND	6100	Nice
NICOLI	RACHEL	3 RUE CHARLES BAUDELAIRE	6100	Nice
NOVEMBRE	CEDRIC	CENTRE DE SOINS 3 RUE PARMENTIER	6100	Nice
ORSINI	ADELINE	33 RUE MICHEL ANGE	6100	Nice
PANIS	BENOIT	1 BOULEVARD HENRI SAPPYA	6100	Nice
PEBEYRE	CORINNE	78 AVENUE BORRIGLIONNE	6100	Nice
PELLEGRIN	RICHARD	6 CHEMIN DU TEMPLE	6100	Nice
PERRIGOT	MARIE JEANNE	15 RUE DABRAY	6100	Nice
PIROUELLE	GISELE	LE THALIE 33 RUE MICHEL-ANGE	6100	Nice
PIZZANELLI	RICHARD	RES TENESSEE 3 RUE PARMENTIER	6100	Nice
PLEINET	LAURENCE	121 BOULEVARD DE CESSOLE	6100	Nice
POMPEI GIOVANNACCI	MARIE CHRISTINE	82 AVENUE CYRILLE BESSET	6100	Nice
PREVOT KARAKOYUN	JOCELYNE	62 AVENUE CYRILLE BESSET	6100	Nice
RAKOTONDRA NAIVO	MAMY	CENTRE PARAMEDICAL ST BARTHELEMY 19 AVENUE SAINT BARTHELEMY	6100	Nice
RAMETTE	LAETITIA	15 RUE DABRAY	6100	Nice
RAYMOND	SOPHIE	5 BOULEVARD GORBELLA	6100	Nice
RIBERO	AURELIE	CITE STE COLETTE 14 AVENUE CAP DE CROIX	6100	Nice



RIBUOT	JULIETTE	LES SALONS DU REGINA 73 BOULEVARD DE CIMIEZ	6100	Nice
VIGUIER	Nicolas	3B place du général Goiran	6100	Nice
VINCENT	Stéphanie	23A boulevard Gorbella	6100	Nice
VISCIANO	Marjolaine	50 avenue Bellevue	6100	Nice
VOLLE	Cecile	9 avenue du ray	6100	Nice
WAGNER LE FER	Christine	9 boulevard Gorbella	6100	Nice
WRZALIK	Mihaela	229 avenue de Pessicart	6100	Nice
ZEROUAL	Catherine	82 avenue Cyrille Besset	6100	Nice
CONE	Noumanignan	3 rue Parmentier	6100	Nice
CONQUET	Frederic	111 boulevard Gambetta	6100	Nice
COSTA	Mikael	7 BOULEVARD AUGUSTE REYNAUD	6100	Nice
COTTE	Sebastien	5 BOULEVARD GORBELLA	6100	Nice
COULOMB	Bernard	114 avenue Henri Dunant	6100	Nice
CREPEAUX	Myriam	9 boulevard Gorbella	6100	Nice
CREPEL GIAUME	Mireille	14 avenue cap de croix	6100	Nice
CUCCIA	Yonnel	39 boulevard Gorbella	6100	Nice
CURINGA	Ludivine	82 avenue Cyrielle Besset	6100	Nice
DE SAINT RAPT	Chloe	119 boulevard de cessole	6100	Nice
DE WEWEIRE	Odile	93 avenue Cyrille Besset	6100	Nice
DEMARECAUX	Magda	1 boulevard Henri Sappia	6100	Nice
DENGLOS	Françoise	7 avenue de la valière	6100	Nice
DENIS	Katy	24 avenue saints Sylvestre	6100	Nice
DEREY	Corinne	4 rue cros de capeu	6100	Nice
DETOUR OCULY	Michele	71 boulevard de cessole	6100	Nice
DJEFFAL	Jamal	46 rue andré Theuriet	6100	Nice



DJELASSI	Marcel	46 rue andré Theuriet	6100	Nice
DONNEFORT	Anne	9 avenue du ray	6100	Nice
DOREMIEUX	Jerome	143 boulevard de Cessole	6100	Nice
GERARDI	Vincent	85 Bd de cessole Bel age service	6100	Nice
GIACOMUZZO	Amandine	15 Rue Dabray	6100	Nice
GIAMBI	Lucie	62 Av Cyrille Besset	6100	Nice
GIAMBI	Mathieu	Actymed - 3 Rue Charles beaudelaire	6100	Nice
GIORDANINO	Laurie	1 Bd Henri Sappia	6100	Nice
GIRAUD	Florence	53 Bd de cessole	6100	Nice
GLAYAT MARKL	Christine	52 Avenue Cyrille besset	6100	Nice
GOETSCHY	Aurélie	9 Bd Gorbella	6100	Nice
GOUDET	Sandrine	175 Av de pessicart -	6100	Nice
GROSSO	Catherine	37 Rue Theodore de banville -	6100	Nice
GUERRE	Marie line	14 Avenue Cap de Croix -	6100	Nice
GUIDICELLI	Julia	53 bd de cessole	6100	Nice
HADJEB MASSON	Marielle	26 av de flirey	6100	Nice
HAFFAD	Lahcene	5 Rue Cros de Capeu	6100	Nice
HALLER	Marie Christine	1 bd henri Sappia	6100	Nice
HAMADEINE	Sandra	3 Av des mimosas	6100	Nice
HATTAB	Omar	5 Rue Cros de Capeu	6100	Nice
HECK	Awatef	63 Av Cyril besset	6100	Nice
HECK	Mohamed El laid	63 Av Cyril besset	6100	Nice
ROBERT	Christophe	2 Rue des Lilas -06100 Nice	6100	Nice
ROSSI	Catherine	12 Bd Auguste Raynaud	6100	Nice
ROSTAGNI	Lisa	51 Rue Dabray	6100	Nice



ROUET RIMA	Odile	3 rue Charles baudelaire	6100	Nice
ROUQUIE	Stephanie	74 Av de brancolar	6100	Nice
RUBIO VALENTINI	Ghislaine	82 Av Cyril Besset	6100	Nice
RUIZ	Anne	62 Av Cyrille Besset	6100	Nice
SAHNOUN	Julia	123 Av Henri Dunant	6100	Nice
SANCHEZ	Charles	52 Avenue Cyrille besset	6100	Nice
SANCHEZ	Florian	44 Av Cap De Croix	6100	Nice
SCHULER	Michel	3B Place général Goiran	6100	Nice
SELEMANI VIZZINI	Sabrina	141 B de cessole	6100	Nice
SIBI NGUYEN	Thuk kim	16B Av borriglione	6100	Nice
SIPOS	Maria	19 Rue Puge	6100	Nice
SOUILLE	Nathalie	1 Rue Alfred Binet	6100	Nice
STEPHAN	Fatiha	50 Av Bellevue	6100	Nice
TINEL BENTURA	Cecile	50 Av Bellevue	6100	Nice
TOSEL	France	3 rue Jean Canavese	6100	Nice
VACHEZ	Solenn	1 Bd Henri Sappia	6100	Nice
VELLA	Michele	93 Av Cyril Besset	6100	Nice
Doumail Tijahi	Nora	11 rue Michel Ange	6100	Nice
Drai	Brigitte	82 av. Cyrille Besset le Florida	6100	Nice
Driss	Farida	1 rue Paul Bounin	6100	Nice
Dufasne	Marion	209 Corniche des Oliviers	6100	Nice
Dupret	Christel	51 rue Dabray -	6100	Nice
Evrard	Olivier	3 rue Charles Baudelaire	6100	Nice
Fakee Ahmed	Wafeen	46 rue Andre Theuriet	6100	Nice
Fakih	Nadine	136 boulevard de Cessole	6100	Nice



Faure	Corinne	32 rue Cyrille Besset	6100	Nice
Feraud	Catherine	50 avenue Bellevue Bat Le Rivoli	6100	Nice
Ferroud Plattet	Ingrid	19 boulevard Las Planas	6100	Nice
Fhal	Raphael	39 boulevard Gorbella Centre de Soins	6100	Nice
Figini	Melissa	164 boulevard de Cessole	6100	Nice
Figueiredo Gama	Dario	52 avenue Cyrille Besset Le St François.	6100	Nice
Fiorucci	Thierry	67 avenue de la Clua	6100	Nice
Flores	Jean Pierre	61 avenue Henri Dunant	6100	Nice
Fradin	Fabienne	53 boulevard de Cessole.	6100	Nice
Galliano	Candice	50 avenue Bellevue Bat Le Rivoli	6100	Nice
Garcia	Rebecca	3 rue Parmentier	6100	Nice
Gaucel	Christiane	52 avenue Cyrille Besset Le St François.	6100	Nice
Boosten	Dominique	209 Corniche des Oliviers	6100	Nice
Houtard	Michele	11 RUE DE L'EGLISE	6950	Falicon
KAIBOU	Barta	9 RUE DE L EGLISE	6950	Falicon
BENVENISTE CASSAGNABERE	Patricia	11 AVENUE CLERISSI	6790	Aspre mont
UTEZA	Isabelle	11 AVENUE CLERISSI	6790	Aspre mont
FEJZULI	Nurije	55 CHEMIN DU BOIS.	6790	Aspre mont

Masseurs-kinésithérapeutes : 136 professionnels

NOM	PRENOM	ADRESSE	code postal	Ville
abbafati	cristian	kine adom, 10 Boulevard Auguste Raynaud		
Amilcar	Patrice	Residence chambrun 8 av henry dunant	6100	Nice
Antonietti	Nicolas	62 av cyrille Besset	6100	Nice



argini	damien	1 rue paul bounin	6100	Nice
Bastoul	Marion	3 av des platanes	6100	Nice
benattar	dominique	67 bd henri sappia	6100	Nice
Benattar	Béatrice	67 bd Henri Sappia	6100	Nice
Benkemoun	Annie	6 av René Boylesve	6100	Nice
benzaquen	gregory	51 av cap de croix	6100	Nice
Bettendorf	Mathieu	16 rue defly, la lino	6100	Nice
Bijon	Cathy	78 av de Brancolar, EHPAD Oreadis	6100	Nice
Bimbi	Marie-pierre	165 av de Rimiez supérieur	6100	Nice
Blanc	Louis Michel	39 bd Gorbella	6100	Nice
boeuf	remi	12 rue jean canavese	6100	Nice
Bourdier	Matthieu	7 av coquette	6100	Nice
Bourry	Jean-baptiste	116 av de Brancolar	6100	Nice
Branca	frederique	29 Bd Gorbella	6100	Nice
Buisson	anne	19 bd Gorbella	6100	Nice
Buron	Jean-Paul	67 av Cyrille Besset	6100	Nice
Carlotti	Romain	18 av des poilus, villa le charmeine	6100	Nice
carneiro	martinho	kine adom, 10 Boulevard Auguste Raynaud	6100	Nice
Castel	Pascaline	101 av Cyrille Besset, le Bengali	6100	Nice
castro faria	tiago	kine adom, 10 Boulevard Auguste Raynaud	6100	Nice
Chape	Florent	115 av de rimiez, villa la manardiére	6100	Nice
charpenel	annie	158 bd de cessole	6100	Nice
circosta	simone	kine adom, 10 Boulevard Auguste Raynaud	6100	Nice
coelho	hugo	kine adom, 10 Boulevard Auguste Raynaud	6100	Nice
Costa	Apolline	209 corniche des oliviers	6100	Nice



cros	julien	6 bd joseph garnier	6100	Nice
Da Silva Alves	Diogo fernando	KINEADOM, 10 boulevard Auguste raynaud	6100	Nice
Dabbene	Marie	29 bd Gorbella	6100	Nice
Dalmasso	Mathieu	2 rue Parmentier	6100	Nice
Danglehant	Louis Michel	141 bd de Cessole, les jardins de cessole	6100	Nice
danino	arthur	190 av de pessicart	6100	Nice
De Riso	Antonio	KINEADOM, 10 boulevard Auguste raynaud	6100	Nice
Debruyne-Deville	Nadège	190 av Pessicart	6100	Nice
del rey	johan	2 rue parmentier	6100	Nice
Descraques	Philippe	8 av Henry dunant, res Chambrun	6100	Nice
Di Russo	Manolo	KINEADOM, 10 boulevard Auguste raynaud	6100	Nice
dinu	brenda	141 bd de cessole	6100	Nice
Dore	Marie-Anne	158 bd de Cessole	6100	Nice
Douet	Stéphanie	14 A Av Audiffret, res la Marjolaine	6100	Nice
Douet	Yohann	8 av henry dunant, rés Chambrun	6100	Nice
dragu	maria ofelia	SCP gainon 5 rue du cros capeu	6100	Nice
Dudal	laurene	Res les canaries 10 rue cros de capeu	6100	Nice
dumas	vincent	31 av cap de croix	6100	Nice
Ellul	Regis	18 av gravier/ 5 av St sylvestre	6100	Nice
emeline	sylviane	98 bd de cessole	6100	Nice
Eyraud	Elodie	19 bd de cessole	6100	Nice
faure	olivier	32 av cyrille besset	6100	Nice
fayula	anne charlotte	80 av de pessicart	6100	Nice
felicetta	agostino	10 bd auguste raynaud	6100	Nice
Fenollar	Sophie	141 Bd de Cessole, les jardins de Cessole	6100	Nice



Fenouille	Thomas	16 rue defly, la lino	6100	Nice
Ferchichi	Heddy	19 bd Gorbella	6100	Nice
francione	davide	13 av valrose	6100	Nice
francois	mathilde	62 av Cyrille besset	6100	Nice
furiani	mathieu	62 av Cyrille Besset	6100	Nice
Gainon	Leslie	5 rue Cros capeu	6100	Nice
gharach	naoufal	165 av de rimiez	6100	Nice
giappichelli	laurent	3 av des platanes	6100	Nice
gimenez bermudo	gemma	5 bd henri sappia	6100	Nice
gomez	alicia	21 av scuderi	6100	Nice
Gomez	Jean-Luc	11 rue Michel Ange	6100	Nice
Gratadour	Pierre-alexis	10 bd Auguste Raynaud	6100	Nice
Grossi	Gilles	36 bd Gorbella	6100	Nice
guilhaume	andrea	107 bd las planas	6100	Nice
guillod	gilbert	98 bd de cessole	6100	Nice
Guirchowski	Lisa	4 av Ste Claire, le bois de Cimiez	6100	Nice
hernandez cenalmor	olga	142 bd de cessole	6100	Nice
jugant	christiane	43 bd gorbella, les jardins de gorbella	6100	Nice
khinini zaatout	walid	39 bd gorbella	6100	Nice
Lacrampe	Fanny	39 bd gorbella	6100	Nice
Lalitte	Jean-Philippe	5 Bd Gorbella	6100	Nice
LARSEN	Michelle	109 av de gairaut	6100	Nice
leccia	paul	63 av borriglione, le soleil	6100	Nice
Lee	Wilson	3 av des platanes	6100	Nice
limozin	renaud	16 rue defly	6100	Nice



lopez	mathieu	4 av leo imbert	6100	Nice
lopez delgado	alejandro	5 av St sylvestre	6100	Nice
Loupias	pierre francois	93 av cyrille besset	6100	Nice
Luccio	Jean-louis	52 av Cyrille Besset	6100	Nice
Magiolini Base	Xavier	5 rue Charles Peguy	6100	Nice
Mailhos	Stéphanie	19 bd Cessole	6100	Nice
mallemon menardo	nathalie	21 av scuderi	6100	Nice
marabuto	cedric	6 av mireille	6100	Nice
Marchais-Torrente	Valérie	4 av de Rimiez, maison de convalescence	6100	Nice
MAZZOCCO	paul	39 bd gorbella, les jardins de gorbella	6100	Nice
Meynier	Christophe	3 av clement ader	6100	Nice
Montagne	Maxime	141 bd Cessole	6100	Nice
Motais	Erwan	20 rue André Theuriet	6100	Nice
Nguyen	the vinh cuong	63 av Borriglione	6100	Nice
Nooman	Youssef	39 bd Gorbella	6100	Nice
pappalardo	melanie	4 av de rimiez	6100	Nice
Pascual	Antony	18 av Henry Dunant, St Dominique	6100	Nice
pinheiro da silva	joana	kineadom, 10 boulevard Auguste raynaud	6100	Nice
Plas	Virginie	115 av de rimiez, res villa la manardiére	6100	Nice
Potard	Estelle	1 av Alfred de Vigny	6100	Nice
Rebours	Jessy	103 AV Henry Dunant, res les acacias	6100	Nice
REHIMI	MEHDI	3 avenue des platanes	6100	Nice
renson	aude	3 av de plaisance	6100	Nice
Reynaud	Mathilde	19 bd Gorbella	6100	Nice
Rhem	Pierre	10 place fontaine du temple	6100	Nice



riviere	loic	141 bd de cessoie	6100	Nice
Robert	Emeline	16 rue defly	6100	Nice
Rocchesani	Marie-pierre	37 av Monplaisir	6100	Nice
rocher	matthias	3 av des platanes	6100	Nice
ronin	bruno	6 rue delrieu	6100	Nice
rosenberg dell angella	dominique	La reone st pancrace, route de la sirole	6100	Nice
roudiere	olivier	141 bd de cessoie	6100	Nice
roulet	florent	109 rue de France	6100	Nice
Rousseau	Dimitri	39 bd Gorbella	6100	Nice
santa	yves	7 rue jean canavese	6100	Nice
Scalisi	Gianfranco	KINEADOM, 10 boulevard Auguste raynaud	6100	Nice
sediari	leslie	141 bd de cessoie	6100	Nice
Sorrentino	Candice	1 av du Ray, res les rotondes	6100	Nice
Soulier	François	21 av Scuderi	6100	Nice
Suarez-Gonzales	Paula	5 av St Sylvestre	6100	Nice
talmacsi	anett	5 rue charles peguy	6100	Nice
Teyssier	Robin	141 bd de Cessoie	6100	Nice
Tiberi	Marlène	141 bd de Cessoie	6100	Nice
tremey	nathalie	1 av andre chenier	6100	Nice
varenne	cedric	5 bd gorbella	6100	Nice
verdun	pierre	1 av st maurice	6100	Nice
Vigier	Christophe	58 bd Auguste Raynaud	6100	Nice
viorello	gael	4 rue vincent fossat/ 5 rue charles peguy	6100	Nice
weinstein	jean-marc	2 rue mantega, Res ste marguerite	6100	Nice
Youyou Chen	Wei Bing	14 av ALfred de Vigny	6100	Nice



DOS SANTOS	Olivia	1013 ROUTE DE L'AIRE ST MICHEL -	6950	Falicon
BLOND	Jean Michel	442 ROUTE DE L'AIRE SAINT MICHEL	6950	Falicon
BIJAOU	Joseph	9 RUE DE L'EGLISE	6950	Falicon
BES	Benjamin	CHIMERE COLLE DE L HUBAC 1013 ROUTE DE L'AIRE ST MICHEL	6950	Falicon
FLORENTIN	Flavie	1013 ROUTE DE L'AIRE SAINT MICHEL -	6950	Falicon
DURBANO	Nathalie	1013 ROUTE DE L'AIRE ST MICHEL -	6950	Falicon
BRUDIEUX	Valentin	7 ROUTE DE CASTAGNIERS-	6790	aspremont
CHARLES	Sophie	35 ROUTE DE COLOMARS.	6790	Aspremont

Médecins spécialistes : 159 professionnels

NOM	PRENOM	ADRESSE	PROFESSION	Code postal	ville
AFOTA	FRANCK	CLINIQUE ST GEORGE, 2 AVENUE DE RIMIEZ ,	Dentiste	6100	Nice
ALEXANDRESCU	DANA	shangrila, 120 bd de cessole ,	Gynécologue	6100	Nice
ALLAIN	CLEMENCE	29 BOULEVARD GORBELLA,	Dentiste	6100	Nice
ARNAUD	JEAN CHRISTOPHE	2 RUE CHEVALIERS DE MALTE,	Dentiste	6100	Nice
AVIOTTIGASPERO	Alda	36 avenue de Valombrose	Radiologue	6100	Nice
BAKOUCHE	DAN	12 BOULEVARD AUGUSTE RAYNAUD	Dentiste	6100	Nice
BAQUE	Jean	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
BARACHET	Jean marc	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
BECQUET	Eddy	2 avenue de Rimiez	Chirurgien orthopédique	6100	Nice
BENAYOUNE	JEAN LUC	118 B BOULEVARD DE CESSOLE,	Dentiste	6100	Nice
BERNARD	Mael	2 avenue de rimiez -	Cardiologue	6100	Nice



BIANCHI BEAUFAY	VANESSA	36 BOULEVARD GORBELLA,	Dentiste	6100	Nice
BITTMAN	Otokar	67 av Cyrille Besset	Radiologue	6100	Nice
BOITEAU	ALEXANDRE	6 AVENUE HENRY DUNANT,	Dentiste	6100	Nice
BONNARD	Eric	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
BORIELLO	Celia	16 rue des Boers	Psychiatre	6100	Nice
BOUFFAULT	CHRISTIAN	41 BOULEVARD GORBELLA,	Dentiste	6100	Nice
BOUKARI	FERIEL	10 AVENUE FELIX FAURE,	Dermatologue	6100	Nice
Boukari	feriel	10 av felix faure	venerologue	6100	Nice
BUFFET	Michel	2 avenue de rimiez -	Chirurgien G	6100	Nice
BUTORI CHAMBAR	Brigitte	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
CABOT	JEAN LUC	5 AVENUE SAINT SYLVESTRE,	Dentiste	6100	Nice
CALVET	Cyril	2 avenue de Rimiez	Chirurgien Urologue	6100	Nice
CAMOUS	Jean Pierre	2 avenue de Rimiez	Cardiologue	6100	Nice
CARLIN	PHILIPPE	49 AVENUE DU RAY,	Dentiste	6100	Nice
CARTA	CHRISTOPHE	6 AVENUE HENRY DUNANT,	Dentiste	6100	Nice
CASAGRANDE	NICOLAS	28 AVENUE SAINT SYLVESTRE,	Dentiste	6100	Nice
CASSAR	Jean Pierre	2 avenue de Rimiez	Chirurgien G	6100	Nice
CAUVIN	Patrick	19 bd Gorbella	Psychiatre	6100	Nice
CHARPENTIER	Gilles	2 avenue de Rimiez	Chirurgien G	6100	Nice
CHATELIER	gerard	73 bd Henri Sappia	Psychiatre	6100	Nice
CLAVE	Arnaud	2 avenue de Rimiez	Chirurgien orthopédique	6100	Nice
CLAVE	HENRI	clinique st george, 2 av de rimiez ,	Gynécologue	6100	Nice
CONIO	MASSIMO	clinique st george, 2 av de rimiez	Gastro-	6100	Nice



			entérologue		
COUCHOUD	OLIVIER	493 AVENUE DE ST PANCRACE,	Dentiste	6100	Nice
CRISTALLI	MARIE THERESE	155 AVENUE CYRILLE BESSET,	Dentiste	6100	Nice
DABIRI ABKENARI	Lara	2 avenue de Rimiez	Cardiologue	6100	Nice
DARCOURT	VINCENT	12 BOULEVARD AUGUSTE RAYNAUD,	Dentiste	6100	Nice
DE PAZ	Gilbert	2 av de rimiez	Pediatre	6100	Nice
DEHAN	NATHALIE	CLINIQUE SAINT GEORGE 2 AVENUE DE RIMIEZ	neurologue	6100	Nice
DELMOTTE	PIERRE	93 Av cyrille besset,	Gériatre	6100	Nice
DEMICHELIS	VALERIE	71 BOULEVERD DE CESSOLE,	Dentiste	6100	Nice
DESPREZ	PATRICK	CLINIQUE SAINT GEORGES 2 AVENUE DE RIMIEZ	ophtalmologis te	6100	Nice
DI GIOVANNI	YANN	67 BOULEVARD HENRY SAPPPIA,	Dentiste	6100	Nice
DI MARTINO	JACQUES	166 BOULEVARD DE CESSOLE,	Dentiste	6100	Nice
DI MEGLIO	MarieCorinn	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
DRISSI	Lamyra	2 avenue de rimiez -	Cardiologue	6100	Nice
DROGOUL	Laurent	63 avenue cap de croix	Cardiologue	6100	Nice
DUBES	ANTOINE	41 BOULEVARD GORBELLA,	Dentiste	6100	Nice
DUCREUX	Dorothee	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
ERNOULT	PASCALE	clinique st george, 2 av de rimiez ,	Gynécologue	6100	Nice
ETTORE	JEAN RENAUD	28 AVENUE SAINT SYLVESTRE,	Dentiste	6100	Nice
FARAG	AHMED	40 BOULEVARD AUGUSTE RAYNAUD,	Dentiste	6100	Nice
FOISSAC	Remi	2 avenue de Rimiez	Chirurgien plasticien	6100	Nice
FRESCO GIARMON	CATHERINE	50 AVENUE BORRIGLIONE	Dentiste	6100	Nice



FREYDIER	CLARA	118B BOULEVARD DE CESSOLE,	Dentiste	6100	Nice
GERAUDIE	PHILIPPE	clinique st george, 2 av de rimiez ,	Gynécologue	6100	Nice
GIMENEZ	GEORGES MARIE	LE CHAMBORD 149 BOULEVARD DE CESSOLE	Dentiste	6100	Nice
GIORDANO	Philippe	2 avenue de Rimiez	Chirurgien plasticien	6100	Nice
GUERET LOUBOUT	Sylvie	2 avenue de Rimiez	Radiologue	6100	Nice
GUIDONI	JEAN FRANÇOIS	4 AVENUE SAINT SYLVESTRE,	Dermatologu e	6100	Nice
guidoni	jean francois	4 av st sylvestre	venerologue	6100	Nice
GUSTINELLI BASS	BEATRICE	95 BOULEVARD DE CESSOLE,	Dermatologu e	6100	Nice
gustinelli bass	beatrice	95 bd de cessole	venerologue	6100	Nice
HABIB	Yacoub	2 avenue de Rimiez	Cardiologue	6100	Nice
HASSAN	CATHERINE	10 place fontaine du temple,	Gynécologue	6100	Nice
HAVET	Julien	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
HAYOT	LAURENT	6 AVENUE HENRY DUNANT,	Dentiste	6100	Nice
HOVORKA	Istvan	2 avenue de Rimiez	Chirurgien orthopédique	6100	Nice
HUGUES	Thomas	2 avenue de Rimiez	Cardiologue	6100	Nice
HUYS	Christian	67 av Cyrille Besset	Radiologue	6100	Nice
IZZILLO	Reynald	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
JERAM	Antony	7 av romain Rolland le Beausoleil	Psychiatre	6100	Nice
JOUVE	Franck	56 avenue cap de croix	Chirurgien orthopédique	6100	Nice
JUAN	Georges	2 avenue de Rimiez	Cardiologue	6100	Nice
JUGNET LACOSTE	NATHALIE	clinique st george, 2 av de rimiez ,	Gynécologue	6100	Nice
JUVEN	LISA LAN	66B AVENUE BORRIGLIONE,	Dentiste	6100	Nice



KALLE	Roger	2 avenue de Rimiez	Cardiologue	6100	Nice
KESTEMONT	Philippe	159 avenue de Rimiez,	ORL-chir cervico	6100	Nice
KURZENNE	Jean Yves	69 avenue cap de croix,	Chirurgien infantile	6100	Nice
LAGHA	Kamel	2 avenue de Rimiez	Chirurgien Urologue	6100	Nice
LAPORTE	LAURENCE	12 BOULEVARD AUGUSTE RAYNAUD,	Dentiste	6100	Nice
LAPORTE	MARC	6 AVENUE HENRY DUNANT,	Dentiste	6100	Nice
LAURON	Jerome	69 avenue cap de croix,	Chirurgien infantile	6100	Nice
LE GALLAIS	LOIC	71 BOULEVERD DE CESSOLE,	Dentiste	6100	Nice
LEGER MEYNIER	Isabelle	3 av clement Ader	Pediatre	6100	Nice
LEROUX	GUILLAUME	6 AVENUE HENRY DUNANT,	Dentiste	6100	Nice
LUCAS	Philippe	3 allée Philippe Seguin	Cardiologue	6100	Nice
MARTINAGE	Aurélien	2 avenue de Rimiez	Chirurgien plasticien	6100	Nice
MERCANTI GIORD	Isabelle	2 av de rimiez	Pediatre	6100	Nice
MILLET	PATRICE	24 AVENUE ST SYLVESTRE,	Dentiste	6100	Nice
MINOYAN	CHARLES	1 PLACE ALEXANDRE MEDECIN,	Dentiste	6100	Nice
MOISAN	Coralie	2 avenue de Rimiez	Cardiologue	6100	Nice
MORGENSTERN	MAYAH	12 BOULEVARD DE CESSOLE,	endocrinolog ue	6100	Nice
MOUCHEL	Claire	6 av de la valliere	Plebologue	6100	Nice
MULLER	J-Michel	2 av de rimiez	Pediatre	6100	Nice
NAVARRO	Agnes	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
NAVARRO	PASCAME	29 BOULEVARD GORBELLA,	Dentiste	6100	Nice
OBADIA	Frederic	2 avenue de Rimiez	Chirurgien	6100	Nice



			Urologue		
ODDO	Frederic	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
OVADIA	Herve	56 avenue cap de croix	Chirurgien orthopédique	6100	Nice
PAGET BOISSON	BRIGITTE	65 AVENUE BORRIGLIONNE,	Dentiste	6100	Nice
PAVELIU	Stephan	2 avenue de Rimiez	Chirurgien G	6100	Nice
PELLEGRINO	Cyril	45 bd Gorbella 06100 Nice	Radiologue	6100	Nice
PERRIN	FRANCK	Clinique ST GEORGE BAT G2, 2 AVENUE DE RIMIEZ ,	Dialyse	6100	Nice
PERROTIN	Cédric	2 avenue de Rimiez	Chirurgien Thoracique	6100	Nice
PIGEARIAS	Bernard	2 avenue de Rimiez	Pneumologue	6100	Nice
PLANCHARD	Pierre Franck	50 avenue cap de croix,	Chirurgien vasculaire	6100	Nice
PONTEL	VALERIE	118 BOULEVARD DE CESSOLE,	Dentiste	6100	Nice
POUZET	SARAH	2 RUE CHEVALIERS DE MALTE,	Dentiste	6100	Nice
PUCH	Jean Marc	2 avenue de Rimiez	Chirurgien orthopédique	6100	Nice
RADU	BOGDAN	clinique st george, 2 av de rimiez ,	Gastro- entérologue	6100	Nice
RENAUD	NICOLAS	6 AVENUE HENRY DUNANT,	Dentiste	6100	Nice
RICARD	Philippe	2 avenue de Rimiez	Cardiologue	6100	Nice
RIVORY	Noemie	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
ROQUEPLAN	Francois	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
ROUX	ALAIN	clinique st george, 2 av de rimiez ,	Gériatre	6100	Nice
RUITORT	Frederic	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
SAADY	Redouane	63 avenue cap de croix	Cardiologue	6100	Nice
SABATIER	Henry	2 avenue de Rimiez	Chirurgien	6100	Nice



			plasticien		
SADOUL	JEAN LOUIS	CLINIQUE ST GEORGE, 2 AVENUE DE RIMIEZ,	endocrinologue	6100	Nice
SALVIGNOL	Jean	67 av Cyrille Besset	Radiologue	6100	Nice
SARZOTTI	Serge	2 avenue de Rimiez	Cardiologue	6100	Nice
SELLAM	SABINE	12 BOULEVARD GORBELLA,	Dentiste	6100	Nice
SKAF	Richard	2 avenue de Rimiez	Cancérologue	6100	Nice
SORCI CUTTAIA	Karine	1 av Andre Chenier palais Chambrun	Psychiatre	6100	Nice
SOUCI	Johana	45 bd Gorbella	Radiologue	6100	Nice
SOUDIN	JEAN MARC	67 BOULEVARD HENRY SAPPYA,	Dentiste	6100	Nice
SOUQUET	David	51 avenue cap de croix	Chirurgien orthopédique	6100	Nice
TAKLA	Marc	2 avenue de Rimiez	Cardiologue	6100	Nice
THESSIER	Nathalie	1 av Andre Chenier palais Chambrun	Psychiatre	6100	Nice
THEVENOT	Joel	2 avenue de Rimiez	Radiologue	6100	Nice
THOUVENIN	Mélanie	2 avenue de Rimiez	Chirurgien G	6100	Nice
TOUATI	Claude	2 avenue de Rimiez	Cardiologue	6100	Nice
VAIRET	Antony	42 voie romaine clinique st Luc	Psychiatre	6100	Nice
VALLA	Jean Stephane	69 avenue cap de croix,	Chirurgien G	6100	Nice
VALLEE	ERIC	10 PLACE FONTAINE DU TEMPLE,	Dentiste	6100	Nice
VEDEL	dominique	clinique st george, 2 av de rimiez ,	Gastro-entérologue	6100	Nice
VIGNE	ELISABETH	Palais cap de croix, place du commandant gerome,	Gynécologue	6100	Nice
VIGNY VERGINE	Isabelle	2 avenue de Rimiez	Pneumologue	6100	Nice
VIX	CAROLINE	6 AVENUE HENRY DUNANT,	Dentiste	6100	Nice
WAJSZCZAK	Luc	2 avenue de Rimiez	Chirurgien	6100	Nice



			maxillo-facial		
WINTER	Cécile	2 avenue de Rimiez	ORL-chir cervico	6100	Nice
TRUONG QUAC	THANN	28 Av Borriglione	Acupuncteur	6100	Nice
NGUYEN VAN	MINH	30 Bd Gorbella 06100 NICE - Le Gorbella	Acupuncteur	6100	Nice
ORENGO	RUBY	Les jardins de cessole- 141 bd de cessole	Acupuncteur	6100	Nice
RIVORY Jean christophe		7 av du roi albert 1 er - bat A	anesthésiste	6100	Nice
Avez	Henri	2 avenue de rimiez	anesthésiste	6100	Nice
NGUYEN	THI THU THAO	2 avenue de rimiez	anesthésiste	6100	Nice
BENISTAND	Jean pierre	410 Av de Pessicart	anesthésiste	6100	Nice
DURETZ	Jacques	23 Avenue Daviot	anesthésiste	6100	Nice
CHIALI	WALID	7 av du ROI Albert 1e	anesthésiste	6100	Nice
WALRAVE	YaNNICK	7 av du ROI Albert 1er	anesthésiste	6100	Nice
BLAY	MIKE	7 av du roi albert 1 er - bat A	anesthésiste	6100	Nice
VARE	bruno	2 avenue de rimiez	anesthésiste	6100	Nice
Lameche	Maxime	7 av du roi albert 1 er - bat A	anesthésiste	6100	Nice
TANGUY	Katarzyna	2 avenue de rimiez -	anesthésiste	6100	Nice
MOUCHEL	Claire	6 Av de la valliere -	Angiologue	6100	Nice

Pharmacies : 24 établissements

NOM	ADRESSE	code postal	Ville
Grande pharmacie de l'horloge	98 boulevard de cessole	6100	Nice
Pharmacie Borie	51 avenue borriglione	6100	Nice
Pharmacie Borriglione	25 avenue borriglione	6100	Nice



Pharmacie de Cimiez	Cap de croix 20 avenue de flirey	6100	Nice
Pharmacie de las planas	67 boulevard Henri Sappia	6100	Nice
Pharmacie des collines	162 avenue de pessicart	6100	Nice
Pharmacie des tilleuls	44 avenue Cap de croix	6100	Nice
Pharmacie du panorama	14 place sainte Claude	6790	Aspremont
Pharmacie Eda Santé	28 avenue du ray	6100	Nice
Pharmacie Eschadely	112 avenue Henry Dunant	6100	Nice
Pharmacie Gorbella	12 boulevard gorbella	6100	Nice
Pharmacie Henri Dunant	87 avenue Henri Dunant	6100	Nice
Pharmacie Jannin Potier	26 avenue sylvestre	6100	Nice
Pharmacie le Papeete	35 rue canavese	6100	Nice
Pharmacie Nourddine	12 boulevard comte de falicon	6100	Nice
Pharmacie Perin	140 boulevard de cessole	6100	Nice
Pharmacie Saint Maurice	2 place Alexandre Medecin	6100	Nice
Pharmacie St Sylvestre	19 avenue Saint Sylvestre	6100	Nice
Pharmacie stade du ray	39 boulevard gorbella	6100	Nice
Pharmacie Tabard	Lieudit aire St Michel . Avenue Jules Romain	6100	Nice
Phie du marché SNC Pieri Depay	2 avenue borriglione	6100	Nice
Selarl Pharmacie Carlin	69 boulevard gorbella	6100	Nice
Selarl Pharmacie Velay	47 avenue Cyrille Besset	6100	Nice
SNC Pharmacie Lafon	8 boulevard de cessole	6100	Nice

Laboratoires d'analyses médicales



NOM	PRENOM	ADRESSE	code postal	Ville
CAVAGNA	Vincent	2 Av de Rimiez. Eurofins labazur	6100	Nice
CRISTOFARI	Paul	2 Av de Rimiez. Eurofins labazur CL St Goerge	6100	Nice
LABM EUROFINS LABAZUR NICE		17 boulevard Gorbella	6100	Nice
LABM EUROFINS LABAZUR NICE		12 rue Borriglione	6100	Nice
LABM EUROFINS LABAZUR NICE		2 avenue de Rimiez	6100	Nice
LABM EUROFINS LABAZUR NICE		28 avenue Saint Sylvestre	6100	Nice
LABM EUROFINS LABAZUR NICE		4 avenue du Ray	6100	Nice
LABM BIOESTEREL NICE FONTAINE DU TEMPLE		10 place Fontaine du Temple	6100	Nice

Divers

NOM	PRENOM	ADRESSE	PROFESSIO N	code post al	Ville
BOUTMEDJET	Hanane	369 avenue de Pessicart	Sage femme	6100	Nice
KIPROWSKA	Karolina	21 rue Theodore de Banville	Sage femme	6100	Nice
LAMOTHE	Nathalie	5 boulevard Gorbella	Sage femme	6100	Nice
NOOMAN	Ameni	39 boulevard Gorbella	Sage femme	6100	Nice
STALLA	Laurence	37 avenue de la clua	Sage femme	6100	Nice
BLANCHET	Stéphane	80 rue Henry Dunant	Pedicure/Pod ologue	6100	Nice
BURON	Coralie	67 avenue Cyrille Besset	Pedicure/Pod ologue	6100	Nice
BURON PICOLLO	Catherine	67 avenue Cyrille Besset	Pedicure/Pod ologue	6100	Nice
CAILLOL	Clémentine	136 boulevard de cessole	Pedicure/Pod ologue	6100	Nice



FERRANDO	Christian	1 rue Joseph Xavier de Maistre	Pedicure/Podologue	6100	Nice
GAGGIOLI BINI	Fabienne	4 avenue Saint Sylvestre	Pedicure/Podologue	6100	Nice
GALLEZE	Anissa	12 boulevard Gorbella	Pedicure/Podologue	6100	Nice
GLOUX	Soazig	21 rue Théodore de Banville	Pedicure/Podologue	6100	Nice
GOMEZ	Laurent	11 rue Michel Ange	Pedicure/Podologue	6100	Nice
GUEROIS RAZUREL	Catherine	2 rue Paul Bounin	Pedicure/Podologue	6100	Nice
MANGOLD	Alice	39 boulevard gorbella	Pedicure/Podologue	6100	Nice
MARS	Camille	1 avenue Alfred de Vigny	Pedicure/Podologue	6100	Nice
MURGEY	Ségolène	1013 route de l'Aire st Michel	Pedicure/Podologue	6950	Falicon
PASQUA	Alexandre	5 boulevard Gorbella	Pedicure/Podologue	6100	Nice
PICQUE	Guillaume	Les tilleuls. 44 avenue cap de croix	Pedicure/Podologue	6100	Nice
SASSO GOURDON	Ivan	136 boulevard de cessole	Pedicure/Podologue	6100	Nice
VESIN	Christine	9 avenue du Ray	Pedicure/Podologue	6100	Nice
BOURJON	FRANCOISE	40 BOULEVARD GORBELLA	Orthoptiste	6100	Nice
BUTORI ROUSSEAU	Jennyfer	2 rue Jeanne d'arc	Médecine physique	6100	Nice
ROUSSEAU	Pascal	2 rue Jeanne d'arc	Médecine physique	6100	Nice
ROUSSEAU	Emeric	2 rue Jeanne d'arc	Médecine physique	6100	Nice
ABC		47 rue andre theuriet	ambulance	6100	Nice
acacias		17 rue michelet	ambulance	6100	Nice



acacias 2		29 av borriglione	ambulance	6100	Nice
atlas		5 rue joseph d'arbaud	ambulance	6100	Nice
baie d'azur		3 av st sylvestre	ambulance	6100	Nice
cessole		7 av de valdiletta	ambulance	6100	Nice
Hippocrate		17 rue michelet	ambulance	6100	Nice
internationale		30 av jean-sebastien bares	ambulance	6100	Nice
kalliste		35 rue theodore de banville, le petit trianon,	ambulance	6100	Nice
les sources		20 rue theodore de banville	ambulance	6100	Nice
liberty		200 av henri dunant	ambulance	6100	Nice
nice nord		17 rue jean canavese	ambulance	6100	Nice
polaris 2		142 av henri dunant	ambulance	6100	Nice
VICTORIA		3 av st sylvestre	ambulance	6100	Nice



Annexe 6 - Convention IPA

Convention de partenariat

Entre

D'une part,

L'association Communauté professionnelle territoriale de santé Nice Nord et ses Collines (CPTS), domicilié au 164 Boulevard de Cessole, 06100 Nice représentée par sa directrice de coordination, Mme BOTTASSO Aurélie.

D'autre part,

Mme LOPEZ Léonor, étudiante Infirmière en pratique avancée à la faculté de Médecine de Nice, domicilié au 28 boulevard René Cassin, 06200 NICE. Qui sera diplômé en juin 2022.

Preamble :

L'association CPTS porte sur l'élaboration d'un projet de santé à mettre en place au sein d'un territoire donné pour favoriser la prise en charge des usagers. Il s'agit d'une organisation de professionnels de santé.

Il est convenu entre les soussignés désignés ci-dessus ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat et d'articulation entre l'association et LOPEZ Léonor.

Article 2 : Modalités d'intervention et engagement de la CPTS :

La CPTS s'engage à assurer les missions suivantes en soutien à Mme LOPEZ Léonor :

- Présentation aux médecins adhérents de la CPTS pour son insertion au sein du territoire après son diplôme.
- Insertion de l'IPA dans son projet de santé et les missions soles (Soins non programmes) et les parcours de soins.
- Proposer des lieux de stages sur le territoire et aider dans la recherche de ces lieux de stages
- Intégration de l'IPA dans l'écriture du projet de santé et des parcours de santé.

Article 3 : Engagement du partenaire signataire

Mme LOPEZ Léonor s'engage à :

- Participer aux temps décharges au sein de la CPTS
- Participer à l'écriture du projet de santé et à son développement
- Promouvoir la CPTS au sein des équipes rencontrés sur les lieux de stage
- Respecter le secret professionnel et promouvoir l'utilisation des outils mis en commun au sein du territoire.

Article 4 : Responsabilités

Les signataires de la présente convention restent responsables des actes accomplis.

Article 5 : Durée de la convention et renonciation

La présente convention est conclue jusqu'à l'obtention du diplôme de Mme LOPEZ Léonor et prend effet à partir de sa date de signature. Elle est renouvelable tacitement sous réserve de dénonciation par l'une ou l'autre des parties par LRAR avec un préavis d'un mois.

La présente convention peut être dénoncée par l'une des parties signataires :

- Soit pour faute grave et répétée des engagements conventionnels du fait de l'une des parties signataires.
- Soit à la demande d'une des parties signataires. Un préavis d'un mois sera respecté dans ce cas.

En cas de rupture, aucune partie ne saurait invoquer un quelconque préjudice du fait de la rupture du partenariat qui ne donnera lieu à aucun dommage intérêt.

Fait en deux exemplaires à Nice le,

Bottasso Aurélie



Direction de la coordination



Mme LOPEZ Léonor

Infirmière Pratique avancée





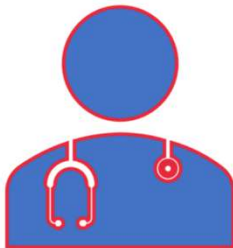
Annexe 7 - Présentation de la CPTS et compte rendu réunion du 23/09/2021



COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ

CPTS

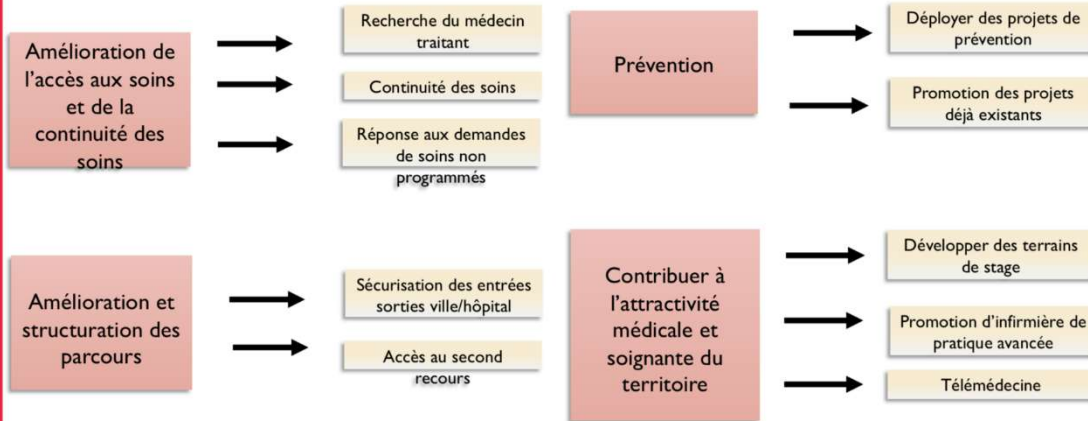
Projet CPTS NICE Nord et Collines



DEFINITION

- La CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé est un regroupement des professionnels de santé (hors les murs)
- créée par la loi santé de 2016
 - définie par « Ma santé 2022 » de 2018
 - Emane des professionnels de santé ayant la connaissance des problématiques du territoire
 - Au moins un médecin
 - Composée de professionnels de santé de ville, des acteurs du social et médico-social
 - Contractualisation avec l'ARS du (ou des) **projet de santé** de la CPTS
 - La CPTS est constituée des Equipes de Soins Primaires (ESP) du territoire

OBJECTIFS : **Coordination** autour de...



SANTE PUBLIQUE ET OBJECTIFS GENERAUX

- Les objectifs du travail de coordination sur notre territoire :
 - **Mieux organiser le parcours de santé pluriprofessionnel et en favoriser la coordination.**
 - **Améliorer la continuité des soins ambulatoires**
 - **Améliorer la prise en charge des soins techniques, des chimiothérapies et leur accompagnement.**
 - **Prévention**



SANTE PUBLIQUE ET OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Assurer l'accès aux soins des personnes isolées
- Assurer l'accès aux soins des personnes atteintes de troubles psychiatriques.
- Valoriser la prise en charge à domicile de personne atteinte de la maladie Alzheimer ou apparenté, ainsi que l'accompagnement des maladies neurologiques.
- Favoriser et valoriser la prévention de l'obésité
- Valoriser les soins palliatifs à domicile et faciliter l'accompagnement en fin de vie du patient et de son entourage.
- S'inscrire dans un processus de qualité et de pertinence des soins.



Outils de communication partagés

Utilisation d'outils de communication partagés et sécurisés, valorisation de ceux existant déjà sur le territoire

- Messagerie sécurisée,
- Dossier de soins partagé,
- Outils de coordination,
- Outils de télémédecine,



LA CPTS NICE NORD ET SES COLLINES

QUI SOMMES-NOUS ?

- Regroupement d'une équipe pluridisciplinaire fondatrice en septembre 2020
- Lettre d'intention déposée et validée en CCOPD en février 2021
- Constitution de l'association :
 - Conseil d'administration provisoire (sous forme de collège)
 - Bureau provisoire (pluriprofessionnel)



Présidente,
Méliッサ Figini (Infirmière)



Vice-Président,
Dr Jean Luc Dybal (Médecin)



Vice-Président,
Dr Eric Bienfait (Médecin)



Secrétaire général,
Yonnel Cucia (Infirmier)



Vice-secrétaire,
Youssef Nooman (kinésithérapeute)

Vice-secrétaire,
Patricia Benveniste (Infirmier)



Trésorière,
Ameni Nooman (Sage Femme)



Vice-trésorière,
Sophie Perrin (Pharmacienne)



Vice-trésorier,
Mathieu Pantaleo (Dentiste)



LA COORDONATRICE Aurélie Bottasso (infirmière)

Son rôle au sein de la CPTS :



- Participer au développement de la CPTS
- Coordonner l'écriture du projet de santé et les groupes de travail.
- Démarcher de nouveaux partenaires
- Faire le lien entre les professionnels du terrain, la gouvernance de l'association et les instances.

Qu'est ce que ça change pour MA pratique ? Des bénéfices sans contraintes



LA CPTS NICE NORD ET SES COLLINES

SON TERRITOIRE ET SES MISSIONS



CPTS Nice Nord et ses Collines

Un territoire urbain et rural

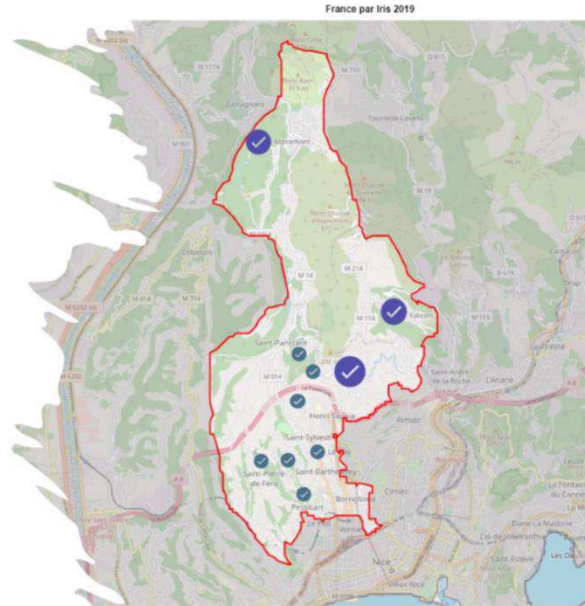
66 232 habitants – CPTS de taille 2

3 COMMUNES:

- ASPREMONT 1 992 habitants
- FALICON 2 187 habitants
- NORD DE NICE (code postal 06100) 62 053 habitants

7 grands quartiers couverts:

- Las Planas (classé Quartier Prioritaire Ville)
- Saint Pancrace – Pessicart,
- Le Ray,
- La Libération,
- Gairaut,
- Saint-Sylvestre,
- Mantega-Righi



Population – Une population âgée

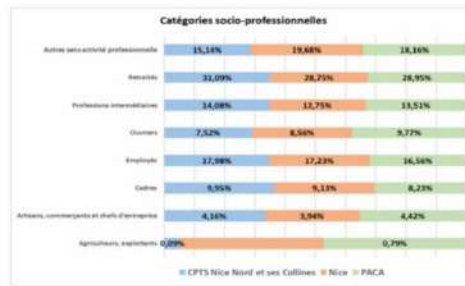
- **Une population âgée** avec des indices de vieillissement élevés sur Falicon et Nice
- La répartition par tranche d'âge n'est pas identique entre les 3 communes de la CPTS
- Part des 60-74 ans et des 75 ans et + **plus importante** qu'en région
- Taux de personnes âgées de + de 75 ans vivant seules **supérieur** à la région (13,4% vs 11%)
- Moins de familles monoparentales et de personnes non diplômées qu'en région



	Falicon	Aspremont	Nice	PACA
Part des 45-59 ans (%)	21,3	26,7	18,4	20,1
Part des 60-74 ans (%)	22	22,4	17,2	17,8

Un territoire hétérogène, des fragilités

- Proportion élevée de cadres, professions intermédiaires notamment Falicon et Aspremont
- 34% de retraités sur Falicon, 27% sur Aspremont.
- **Revenus médians différents** selon les parties du territoire : 5 des IRIS de la CPTS ont des revenus **inférieurs** à Nice et la Région, Aspremont et Falicon ont des revenus supérieurs.
- **Taux de pauvreté** de certains quartiers **supérieur** au département et la région
- **Taux de chômage** des 15-64 ans **supérieur** à la Région (15,7% vs 14,7% dans ¼ des IRIS de la CPTS tandis que le **taux d'actifs** est **supérieur** à la région sur le territoire (64% vs 61,6%)
- **Part importante de CSS** (ex CMU) sur Nice.
- 30% d'allocataires CAF dépendent des minimas sociaux.
- Une part importante de propriétaires, peu de HLM



Quartier Prioritaire Ville Las Planas
 1 328 habitants soit 2% de la population de la CPTS.
 Population jeune, de nombreuses familles monoparentales, peu de personnes diplômées, un taux de chômage important, un taux de pauvreté de 40%



ETAT DE SANTE

Une prévalence des **pathologies psychiatriques** (taux ALD > département et région)

Une forte consommation de psychotropes et de benzodiazépines (hypnotiques ou anxiolytiques)

=> des problématiques probablement renforcées par la crise sanitaire

Une prévalence de diabète qui reste élevée même si inférieure à la région.

Une **prévention peu suivie** par la population notamment au niveau dépistage des cancers.

Un territoire fragilisé au niveau des IST (HIV, Hépatites)

Des « effets crise sanitaire » constatés par les professionnels : sédentarité, obésité, stress, dépression.

Offre de soins du territoire

Une offre importante au niveau de la ville de Nice

Des fragilités sur les parties plus rurales

Une démographie médicale qui inquiète (39% des MG ont plus de 60 ans)

Offre Libérale

- 72 Médecins Généralistes
- 80 Médecins Spécialistes
 - 212 Infirmiers
 - 24 Pharmacies
 - 137 Masseurs Kinésithérapeutes
 - 2 Biologistes
 - 30 Orthophonistes
 - 1 Orthoptiste
 - 44 Dentistes
- 14 Pédiatres Podologues
- 2 Sages Femmes

Offre Sanitaire

Une offre publique et privée concentrée sur Nice

Soins de médecine, chirurgie, maternité, SSR, psychiatrie

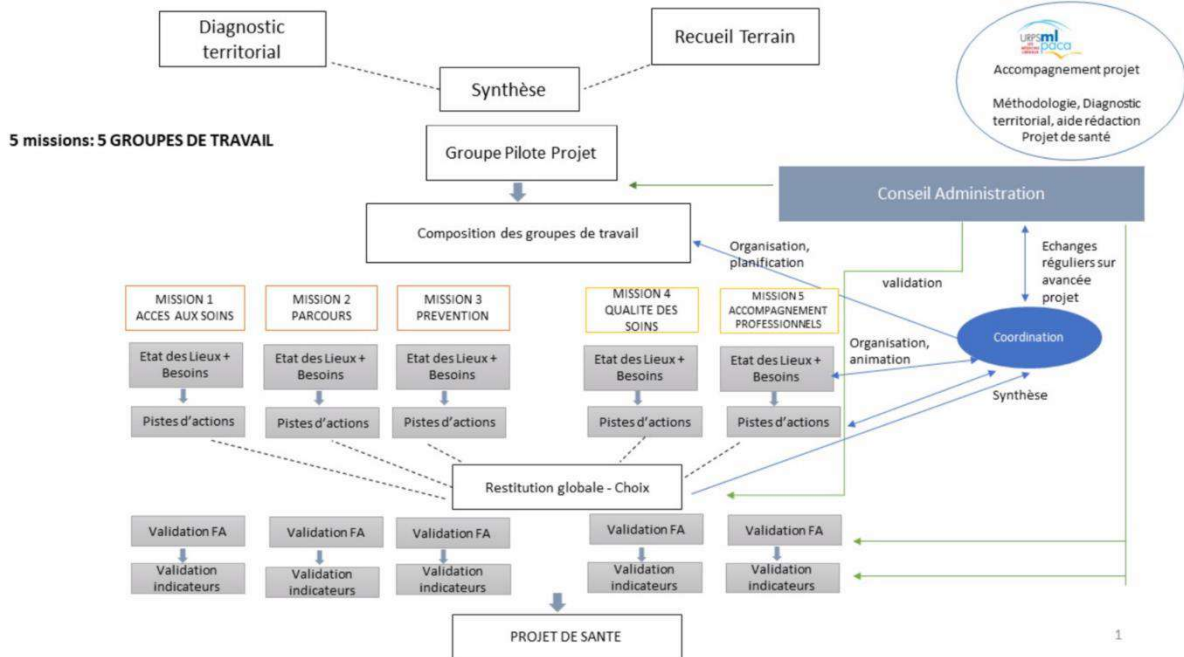
- 3 Centres Hospitaliers Universitaires
- 4 Cliniques Privées
- 1 Centre de Lutte contre le Cancer
- 1 Hôpital pour Enfants
- 4 Cliniques spécialisées en santé mentale

Offre médico-sociale

- 35 EHPAD
- 4 Centres Médico-Psychologiques
- 4 CSAPA + 2 CAARUD (Consultations Addictologie)
- Handicap: Foyer Accueil Médicalisé, Foyers de Vie Adultes, Foyer Accueil Polyvalent, Maison Accueil Spécialisé
- Centres Hébergements, Maisons relais

Exercice Coordonné

- 1 MSP sur le quartier de Las Planas
- 3 autres MSP à proximité (MSP Nice Ouest Vallée, MSP Nice Centre, MSP les Moulins)
- 3 CPTS partenaires
- 6 Centres de Santé Dentaires sur Nice



A venir :

- Groupe de travail à partir du 1^{er} octobre 2021, une réunion de travail en visio-conférence par mois, permettant d'échanger sur le constat de départ, de formaliser les idées du terrain, de constituer la fiche action et de restituer avec le coordonateur.
- Dépôt du projet de santé : Dépôt des fiches actions par parcours, présentation en commission des fiches actions et du projet de santé dans sa globalité.

Objectif mars 2022 pour la contractualisation des ACI



cpts.nicenord.collines@gmail.com
0659252468

164 boulevard de cessoie, 06100 NICE



Compte rendu de réunion 23/09/2021

I / CPTS et généralité

Nous avons abordés les points important sur la généralité de la CPTS, avec la définition, quelques rappels sur le plan santé que vous retrouverez sur le diaporama.

Plus précisément la création des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), correspond à la mise en place d'une organisation territoriale de proximité du secteur ambulatoire autour de ces missions socles :

1. Amélioration de l'accès aux soins et les soins non programmé
2. Organisations de parcours pluri-professionels autour du patient
3. Développement des actions territoriales de prévention

En somme, la CPTS généralise le principe de la coordination pluri professionnelle autour des besoins de santé des patients sur un territoire définit

La CPTS est un outil qui en rééquilibrant l'organisation du système de santé sur son territoire crée un interlocuteur visible pour tous ces acteurs , mais également elle permettra à terme d'aider le secteur de l'hospitalisation à surmonter la crise liée à son utilisation inadéquate. Pour les adhérents, la CPTS permet d'avoir des outils de travail, de coordination. C'est les membres actifs du bureau et le conseil d'administration qui se chargent de la rédaction, des accords et des démarche administratives ?



II / Témoignage

La CPTS « pays de Lerins » est venue échanger avec nous sur son projet de santé et les actions mises en place sur leur territoire. Vous retrouverez toutes les missions sur leur site internet.

III/ La CPTS Nice Nord et Ses Collines

Vous retrouverez sur le diaporama le diagnostic territorial. La coordonnatrice, Bottasso Aurélie a mis en avant, les points importants et mission découlant de l'analyse de celui-ci.

Les missions que la CPTS va travailler en groupe de travail sont :

- Mission 1 : L'accès aux médecins traitants et les soins non programmés
- Mission 2 : Les parcours de soins
 - . Personnes âgées
 - . Santé mentale
- Mission 3 : Prévention
 - . Obésité infantile
 - . Cancers
 - . IST

Tous les adhérents ont accès au groupe de travail, comme revue lors de la réunion.

Le groupe de travail, fera une réunion par mois pour écrire sur le constat initial, travailler sur des pistes d'actions et faire le compte rendu du groupe à la coordonnatrice afin de permettre l'écriture de fiche action et la signature des ACI (Accords conventionnel inter-professionnels) et de débloquer les budgets pour la mise en place des actions.

Pour rejoindre les groupes de travail, veuillez prendre contact avec la coordonnatrice via le téléphone de la CPTS 06.59.25.24.68 ou par mail : cpts.nicenord.collines@gmail.com.



Pour rejoindre la CPTS : il suffit d'adhérer avec le bulletin d'adhésion joint à ce compte rendu. La cotisation est de 20€/ an. La cotisation est déductible des frais professionnels annuels.

IV/ MACSF

La MACSF est intervenue pour présenter les différents contrats d'assurance et l'accompagnement qu'ils peuvent avoir pour la création de la CPTS. Vous retrouverez les coordonnées sur le diaporama.

V/ AZUREZO

Présentation de la nouvelle application AZUREZO. La CPTS a choisit de passer par AZUREZO comme messagerie sécurisée. Pour plus de facilité, tous les professionnels adhérents à la CPTS seront inscrit sur le Répertoire directement et pourront donc s'inscrire sur la plate-forme.

Le lien pour l'application est :

<https://ies-sud.fr/azurezo/>.

VI/ Ateliers collaboratifs :

Les ateliers collaboratifs entre les professionnels de santé vont commencer, à raison d'un temps d'échange zoom ou présentielle (selon les disponibilités) par mois à compter du mois d'octobre jusqu'en mars, pour établir le constat de départ des professionnels de santé du terrain et ensemble collaborer sur les actions qui peuvent être mises en place. Chaque adhérent va recevoir un doodle avec plusieurs temps d'échanges proposés, vous pourrez donc choisir votre thème d'échange.

Fin de compte rendu
Bottasso Aurélie